Ex. J. Lanzon
1882

LES

ÉVÉNEMENTS

DE

1837-38

Esquisse historique de l'Insurrection du Bas-Canada

PAR

L. N. CARRIER

QUÉBEC:
IMPRIMERIE DE *L'ÉVÉNEMENT*

1877

128572

FS074
.3
C35

CARRIER, L.N.

A la mémoire de mon père

J. B. CARRIER, Ecuyer

LES ÉVÈNEMENTS

DE

1837-38

QUELQUES MOTS D'EXPLICATION AU LECTEUR

On se demandera probablement quelle est la raison qui m'a engagé à écrire l'histoire de la Rebellion de 1837–38, et pourquoi, dans mes heures de loisir, j'ai échangé la plume de tabellion pour celle de l'historien.

Cette raison, la voici :

Né au milieu de la révolution, j'ai été bercé dès mon enfance par les récits des événements qui ont marqué cette époque douloureuse de notre histoire, ses péripéties émouvantes, ses pages sanglantes, l'exil d'un grand nombre de révoltés, le supplice d'une mort infamante que douze d'entr'eux eurent à subir, tout cela avait vivement frappé ma jeune imagination, sans qu'il me fut possible de pouvoir alors connaître les causes de cette insurrection, ni apprécier

les motifs qui animaient ceux qui crurent devoir lever l'étendard de la révolte, pour revendiquer des droits politiques incontestables mais méconnus par l'Angleterre, et par le gouvernement qui représentait l'autorité souveraine dans cette colonie.

De tous les incidents de la rebellion, celui qui m'avait le plus frappé était, sans contredit, l'évasion des prisonniers politiques Dodge et Theller de la citadelle de Québec, et leur fuite aux Etats-Unis.

La raison en est bien naturelle.

L'évasion avait été préparée par des patriotes dévoués de la ville de Québec, et elle avait été heureusement menée à bonne fin ; mais la fuite des prisonniers fut préparée et protégée par mon père qui, seul, sans secours et sans aide, réussit à les conduire sains et saufs à la frontière de la république voisine.

Dans cette circonstance, mon père, ne consultant que son patriotisme, et mu par un sentiment d'humanité qui le portait à arracher deux condamnés à l'échafaud, endura les plus grandes misères, et courut les plus grands dangers ; ajoutez à cela qu'il fit des sacrifices pécuniaires assez considérables, et qu'il perdit la santé dans cette périlleuse excursion.

Plus tard, quand j'étudiai l'histoire de mon pays et que j'arrivai à l'épisode de 1837–38, j'éprouvai, je l'avoue, un amer chagrin en constatant que nos historiens, que je taxais alors d'ingratitude et de légèreté, n'avaient pas même consacré quelques lignes à la part importante que mon père avait prise à cet incident, sinon sanglant au moins des plus dangereux. En effet, en protégeant cette fuite audacieuse

de deux condamnés, il jouait sa vie, puisque quelque temps après sa tête fut mise à prix.

Après réflexion, je n'eus point de peine à reconnaître que le jugement que j'avais porté sur nos historiens était erroné, car il n'existe pas d'ouvrage spécial qui traite de la révolution, et l'historien qui esquisse à grands traits les faits généraux d'une époque, ne peut entrer dans des détails secondaires, qui n'ont réellement leur place que dans des œuvres spécialement consacrées à décrire telle époque de l'existence d'un peuple, détachée de son histoire générale.

Dès lors, je pris la détermination de réunir autant de matériaux qu'il me serait possible, et de raconter d'une manière restreinte, il est vrai, les événements de la rebellion ; mon but, en entreprenant ce travail, était, je ne saurais le nier, de publier sous une forme moins éphémère que celle des feuilles toujours égarées d'un journal périodique, (*) le recit des incidents de toutes sortes qui eurent lieu, lors de l'évasion des prisonniers que mon père réussit, par beaucoup de prudence et de sang-froid, à mener à bonne fin.

Le lecteur ne sera donc pas étonné si je consacre de nombreuses pages à cette narration qui, si elle m'est bien chère, ne saurait non plus manquer d'intéresser ceux qui aiment à connaître, (et ils sont nombreux), ces détails oubliés de notre histoire.

(*) Le voyage de mon père, à la frontière des Etats-Unis, lorsqu'il y conduisit Dodge et Theller, a été écrit par le Dr. Chs. DeGuise, un de nos élégants écrivains, et il parut dans le *Journal de Québec*, en 1852.

Et puisque j'ai avoué, avec franchise, quel était mon but principal en écrivant cette histoire, il me sera bien permis d'ajouter, avec la même franchise, que, une fois décidé à la rendre publique, je n'ai rien épargné pour la faire aussi complète et aussi intéressante que possible. J'ai dû alors consulter les journaux du temps, ainsi que les documents qui se rapportent à l'insurrection. J'ai fait plus, je me suis transporté sur les lieux, témoins des batailles entre les insurgés et les troupes anglaises, pour me rendre compte par moi-même des situations de ces champs de carnage, des positions et des retranchements des troupes. J'ai aussi interrogé sur la place les vieillards, témoins de ces évènements, ou qui y avaient pris part, en sorte que sans avoir la prétention d'avoir fait une œuvre parfaite, je puis dire en toute sincérité que j'ai fait une œuvre consciencieuse.

Mon excellent père est descendu depuis dix ans dans le tombeau ; c'est donc à sa mémoire que je dédie ce modeste travail, que je ne livre pas sans hésitation à la publicité. Mais cependant j'ose espérer que le lecteur, plein d'indulgence pour une plume novice et inexpérimentée, accueillera avec faveur mon petit ouvrage, dans lequel il trouvera, sinon l'expérience de l'auteur versé dans l'art d'écrire, et les charmes d'un style élégant, du moins le bon vouloir et le fruit d'un travail pénible mais cher à mon cœur.

INTRODUCTION.

Si parva magnis componere licet.

En considérant les causes des deux révolutions qui ont eu lieu dans les temps modernes en Angleterre et en France, alors les deux plus grandes nations du monde, on peut constater quelque similitude dans ces causes, malgré l'esprit bien différent des deux nations. Ces points de ressemblance sont l'abus de l'autorité royale, et par suite les griefs sans nombre dont ces deux peuples avaient à demander le redressement à cette même autorité, le mauvais état des finances, et l'aspiration du peuple anglais et du peuple français vers une plus grande somme de liberté.

Quand Charles I monta sur le trône de l'Angleterre, en 1625, tout faisait déjà présager les terribles commotions qui devaient le précipiter de son trône, et le conduire à l'échafaud. Déjà, les esprits fermentaient par les discussions théologiques, et à cause de la situation déplorable du trésor public. La position continua à s'aggraver pendant les premières années de son règne ; le faible Charles I, se reposant sur

Buckingham, son ministre et son favori, du soin de gouverner l'Etat, laissa ce dernier satisfaire sa folle ambition et assouvir ses haines personnelles contre Olivarès, ministre de Philippe IV, roi d'Espagne, et contre le Cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, roi de France. L'orgueilleux favori, qui voulait humilier ces deux puissants ministres dont la gloire lui portait ombrage, commença par attaquer l'Espagne, mais il n'eut pas de succès. Pour payer les dépenses que cette guerre avait occasionnées, le roi d'Angleterre demanda au parlement des subsides qui lui furent refusés, plutôt par haine contre Buckingham que par esprit d'opposition au souverain. En conséquence de ce refus, le roi dût contracter, sans le consentement du parlement qui, bien avant cette époque, avait de droit, sinon toujours de fait, le contrôle sur les deniers publics, des emprunts forcés qui irritèrent les esprits contre lui.

Peu après, Buckingham passa à la cour de France, où il étala un faste sans exemple, et d'où il revint en emportant dans son cœur une haine profonde contre le grand ministre de France. Pour assouvir cette haine, il fit embrasser à Charles I le parti des protestants de LaRochelle, assiégés par Richelieu avec toutes les forces de la France ; mais les anglais, envoyés au secours des huguenots, furent successivement chassés de l'île de Rhé et de LaRochelle, et Buckingham périt par la main d'un assassin.

Cependant, les hostilités ouvertes du peuple anglais contre son souverain étaient commencées, et plusieurs années se passèrent en discussion ardente

entre le parlement et la royauté, au sujet de leur autorité respective. Enfin, le parlement cassé par Charles I, se soutint par ses propres forces avec la faction qu'il représentait, et se vit bientôt en guerre ouverte avec le souverain qu'il attaqua les armes à la main.

On connaît les conséquences fatales de cette guerre civile pour la royauté. Les irlandais en profitèrent pour se soulever, et ils firent un horrible massacre des anglais. Les *covenanters* ou ligueurs du peuple se joignirent aux troupes du parlement, et firent perdre successivement plusieurs batailles à Charles I qui se retira à Newcastle, où les écossais le vendirent aux anglais pour la somme de quatre cent mille louis. Deux ans après, un tribunal composé de 70 juges, à la tête desquels se trouvait Cromwell, le condamna à mort, et il fut décapité en février 1649.

Une autre cause, non moins puissante que la rivalité entre le parlement et la royauté, était le développement de la richesse industrielle entre les mains de la bourgeoisie, ce qui lui donnait une importance dont elle se prévalait, pour revendiquer sa part dans les conseils de la nation.

Si, à ces causes, nous ajoutons un mouvement nouveau des esprits, un désir, un besoin de plus grandes franchises et de plus de liberté, nous aurons donné les principales causes de la révolution qui précipita les Stuarts du trône, et fit passer momentanément l'Angleterre à l'état républicain. Les factions politico-religieuses ne purent alors en venir à

une entente et, au bout de trois ans, Cromwell profitant finalement de ces dissentions pour se faire nommer *protecteur ;* c'est-à-dire qu'il devint souverain presque absolu, sans pourtant avoir l'audace de défier le sentiment populaire, en posant sur sa tête la couronne royale.

Examinons maintenant d'une manière succinte les causes de la révolution française qui a eu une importance bien autrement grande que celle de l'Angleterre, puisque, après plus de trois quarts de siècle, les effets s'en font plus que jamais sentir, non seulement en France, mais encore dans toute l'Europe. C'est qu'en effet cette révolution ne s'est pas attaquée seulement à la royauté, mais encore aux idées religieuses et à l'ordre social, et a engendré cette doctrine pernicieuse de la souveraineté absolue du peuple, du socialisme, et changé complètement les rapports de l'Eglise avec l'Etat.

Les causes de cette révolution sont nombreuses. D'abord, c'est la trop grande extention de l'autorité royale, qui devint autocratique après la dissolution des Etats-Généraux ordonné par Richelieu. Le dernier vote de ces Etats fut cependant un appel à la liberté ; en voici la teneur : " le roi est supplié d'ordonner que tous les seigneurs soient tenus d'affranchir tous leurs serfs dans leurs fiefs."

Le mauvais état des finances fut aussi une des causes qui précipita la ruine de la royauté.

Ce fut sous Louis XIV que fut adopté en France, le système des emprunts publics, malgré l'opposition de Colbert, qui y voyait de grands inconvénients.

Le système de Law, qui avait voulu remplacer l'or par le papier-monnaie, avait complètement échoué après une année d'engouement, pendant laquelle s'élevèrent des fortunes colossales, et par contre-coup des ruines désastreuses.

Depuis cette époque qui remontait à la régence (A. D. 1719), la situation du trésor public devint de plus en plus mauvaise, tellement qu'au temps de la révolution, la France n'était plus en état de faire face à ses obligations. Aussi en 1789, lors de l'assemblée des Etats-Généraux, constitués plus tard en *assemblée nationale*, le célèbre Mirabeau s'écriait-il : " la banqueroute, la hideuse banqueroute est à nos " portes et nous n'y pensons pas."

En Angleterre, quelqu'illusoire que fut sous certains règnes le contrôle du parlement sur les finances, ce contrôle de droit était néanmoins un frein à la dilapidation des deniers publics ; mais ce frein n'existait pas en France, où la plus grande partie des revenus publics ne suffisait pas à soutenir le faste d'une cour somptueuse, à payer les débauches des courtisans, des princes et des rois ; toute la fortune publique étant à la disposition de la royauté.

L'immoralité de la cour et des classes élevées, principalement sous la régence et sous Louis XV, enleva à la royauté, à la noblesse et au clergé, le prestige, l'influence et le respect que le peuple leur portait auparavant, en même temps que Montesquieu, Voltaire, Rousseau, D'Alembert, Diderot et les autres philosophes du XVIIIème siècle sapaient les fondements de la religion et de la société par

leurs écrits impies et révolutionnaires. Enfin, en France plus qu'en Angleterre, il y avait chez le peuple un désir, un besoin de liberté qui avait toujours été opprimée, et la volonté d'avoir sa part dans l'administration des affaires publiques. Il voulait être représenté dans les conseils de la nation, comme il l'était avant Richelieu, sous la dénomination de tiers-états, les deux autres étaient la noblesse et le clergé.

Malheureusement, le peuple français, ardent et extrême dans les affaires publiques comme il l'est en toute chose, une fois en possession du pouvoir, ne sut pas se contenir dans les bornes de la modération ; les réformes qu'on lui avait obstinément refusées, il se les accorda et les changea bien vite en abus, la liberté dégénéra en license la plus effrénée ; enivré par le succès, il assouvit sa haine contre la noblesse et le clergé. Les victimes tombèrent par milliers, sans discerner entre l'innocent et le coupable, entre l'enfant au berceau et le vieillard, entre la jeune fille pure et sans tache et la courtisane effrontée, entre le prêtre et le noble, bienfaiteurs de leurs subordonnés, et l'abbé de cour et le grand seigneur débauché et tyran de ses vassaux. Enfin, pour couronner ce monceau d'iniquités, il se fit régicide, et le 21 janvier 1793, Louis XVI portait sa tête sur l'échafaud, et mourait en expiant, non ses crimes personnels, mais ceux de ses ancêtres immédiats.

Nous avons esquissé à grands traits les causes principales des deux grandes révolutions qui eurent

lieu en Angleterre et en France, pour en arriver à les comparer avec celles de la révolution du Bas-Canada en 1837–38, si toutefois, comme il est dit dans notre épigraphe, *il est permis de comparer de petites choses aux grandes.*

Disons de suite qu'il est une de ces causes qui fut commune à l'Angleterre, à la France et au Bas-Canada, nous voulons parler de la question des finances.

Si en France l'état obéré du trésor public alarma le peuple, et le porta à s'insurger contre l'autorité royale, vû la responsabilité des obligations qui pesait sur la nation ; si en Angleterre, le souverain, méconnaissant le privilége du parlement, contracta sans son consentement des emprunts ruineux qui irritèrent les esprits contre la royauté ; dans le Bas-Canada, le gouvernement prit sur lui de disposer de la plus grande partie des revenus publics, c'est-à-dire de ceux qui provenaient des impôts de douane fixés par le gouvernement anglais, sans l'assentiment et l'approbation de l'assemblée législative, ce qui irrita aussi les esprits contre le pouvoir qui nous régissait alors.

La partialité révoltante du gouvernement dans la distribution des charges publiques contribua encore à augmenter cette irritation. En effet, sur une population d'environ 600,000 habitants, dont 525,000 étaient d'origine française, quarante-sept officiers seulement, et les moins rétribués, appartenaient à cette dernière origine, tandis que cent cinquante-sept étaient d'origine britannique. Il va sans dire que

l'argent dont le gouvernement s'arrogeait ainsi à disposition, contre le gré du parlement, servait à payer les salaires de ses officiers, dont plusieurs jouissaient de grasses sinécures ; quelques-uns de ces titulaires d'offices ne résidaient pas même en Canada.

Et puis, comme s'exprimait énergiquement l'auteur des 92 résolutions, l'origine et la langue des Canadiens étaient devenues le prétexte d'injures, d'exclusivisme, d'infériorité politique, et de séparation de droits et d'intérêts. En conséquence le parlement croyait devoir en appeler à la justice du gouvernement de Sa Majesté, de son parlement et à l'honneur du peuple anglais.

La composition du conseil législatif, dont les membres nommés à vie par la couronne, étaient presque tous d'origine anglaise, et dont plusieurs étaient fonctionnaires publics, soit dans la magistrature, soit dans l'administration, était une cause d'hostilité permanente ; cette hostilité était soigneusement entretenue par ce même conseil, en conséquence de son opposition aux mesures de réforme passées par l'assemblée, et au rejet des bills de subsides, quand ces bills n'étaient pas du goût du pouvoir, auquel la majorité était attachée par les liens puissants de l'argent et des honneurs.

On s'étonnera peut-être aujourd'hui de voir que le conseil législatif eût quelque chose à faire avec les subsides, quand cette question est et doit être exclusivement du ressort de la chambre représentant

l'élément populaire. Cette immixtion inconstitutionnelle remontait formellement à l'année 1817.

A cette époque le gouvernement s'occupait de la question financière, autour de laquelle rayonnaient toutes les autres.

L'œil clairvoyant de Sherbrooke, l'un des gouverneurs les plus habiles que nous ayons eus, dit Garneau, avait prévu les difficultés sans nombre que cette question était de nature à faire naître. Les agitations que les subsides avaient déjà causées étaient un signe que le peuple, dès que le temps serait venu, prétendrait exercer son droit dans toute sa plénitude.

Le gouverneur transmit donc à Lord Bathurst un état des revenus et des dépenses de la Province. Il y avait alors une grande confusion dans les comptes, entre le parlement et l'exécutif ; ce dernier se reconnaissait débiteur à la Province de la somme de 60,000 louis. Lord Bathurst répondit en donnant une solution plus ou moins régulière aux difficultés exposées par le gouverneur. Dans la conclusion de sa dépêche, le ministre des colonies recommandait au gouverneur de veiller attentivement à ce que la chambre n'assumât point le pouvoir de disposer des deniers publics, sans le concours du conseil, privilége qu'elle avait déjà réclamé, mais qu'on lui avait jusque là refusé avec succès ; et, comme ajoutait le ministre, " la nécessité du con-
" cours de toute la législature pour valider un octroi
" d'argent, est presque le seul frein solide qu'on

" puisse mettre aux actes de la chambre, vous par-
" tagerez, j'en suis sûr, mon opinion, qu'il est plus
" que jamais nécessaire de ne rien abandonner ni
" céder sur ce point."

Comme on le voit, le droit de voter les subsides qui, dans l'esprit et l'essence de la constitution donnée au Bas-Canada par le célèbre Pitt, constitution modelée sur celle de l'Angleterre, qui, disons-nous, appartient aux seuls représentants du peuple, était, par ces instructions, partagé avec le conseil législatif, nommé par la couronne et par conséquent sa créature.

C'est sur cette autorité que le conseil s'appuya par la suite, pour adopter ou rejeter, selon les caprices du pouvoir, le bill des subsides présenté par l'assemblée.

Nous pouvons donc résumer comme suit les causes qui amenèrent la révolution de 1837–38 :

1o. La question des finances.

2o. L'hostilité du conseil envers l'assemblée, et celle de la haute classe mercantile, alors composée presque exclusivement d'Anglais, aux actes de la chambre.

3o. La partialité injuste du pouvoir dans la distribution des emplois publics.

4o. L'aspiration du peuple canadien à une plus grande liberté et à une plus grande participation dans l'administration de la chose publique, tout en voulant une plus grande somme de responsabilité, en demandant un ministère responsable.

5o. Le refus obstiné des réformes demandées au

gouvernement anglais, au point de vue de la constitution et de la justice.

Nous ne prétendons pas dire que l'assemblée fut toujours juste et sage dans ses actes, non. Trop jalouse de ses priviléges, elle en poussa l'exercice au delà des limites que ses droits lui permettaient. Nous n'en voulons pour preuve que ses actes arbitraires, attentoires à la liberté de la presse et à la liberté individuelle.

C'est donc avec la plus grande circonspection, et dégagé de tout sentiment d'un patriotisme exagéré, ainsi que de l'idée arrêtée de considérer avec faveur les actes du gouvernement, qu'il faut étudier cette partie de notre histoire ; c'est ce que nous avons essayé de faire dans le cours de cet ouvrage.

Nous avons cru devoir faire ici ces considérations générales, parce que plus tard, dans le récit des événements, nous n'aurions pu les dégager et les faire ressortir avec l'importance qu'elles méritent.

CHAPITRE I.

Coup-d'œil général sur la situation du Bas-Canada avant 1837.

Pour pouvoir nous rendre bien compte de la situation politique de la province du Bas-Canada avant 1837, il nous faut remonter à trois ans auparavant, c'est-à-dire à l'époque où les 92 résolutions furent rédigées, proposées et adoptées par la chambre d'assemblée du Bas-Canada. L'analyse de cet important document nous donnera une idée exacte, et une énumération complète des griefs dont le parlement et le peuple canadien avaient à se plaindre contre le gouverneur et ses ministres.

La première chose qui apparaît dans ce document, et pour laquelle la chambre demandait une réforme, c'est le pouvoir exhorbitant donné au gouverneur, de choisir et composer, sans règles, sans limites, sans qualifications déterminées, toute une branche de la

législature (le conseil législatif), réputée indépendante par la nature de ses attributions, mais inévitablement asservie à l'autorité qui la choisit, la compose, la décompose, la peut modifier chaque jour au gré de ses intérêts et de ses passions du moment. Les funestes résultats de ce pouvoir sans restriction donné au gouverneur avaient été prévus par Fox, l'adversaire acharné de Pitt, lorsque ce dernier avait proposé aux communes anglaises l'adoption de la constitution canadienne.

On ne peut donner un exemple plus frappant de l'abus étrange que les gouverneurs firent de cette autorité, qu'en citant l'extrait suivant des 92 résolutions ; mais pour bien en comprendre la portée quelques explications préliminaires sont indispensables. Le 3 avril 1833, le conseil législatif avait voté une adresse au roi, pour le prier de maintenir l'état de choses actuel, relativement à la composition du conseil législatif, et pour protester contre le système électif que la chambre proposait d'adopter, pour la formation de cette branche de la législature.

Voici comment la 34ème résolution s'exprimait à ce sujet, et comment elle qualifiait la grande majorité des conseillers législatifs, qui avaient voté cette adresse.

" 34. Résolu,—Que c'est l'opinion de ce comité, " que l'adresse votée à l'unanimité, le premier avril " 1833, par le conseil législatif recomposé par le " gouverneur en chef actuel, l'a été par les honora- " bles le juge-en-chef de la province, Jonathan

" Sewell, à qui le très honorable lord vicomte Go-
" derich recommandait, dans sa dépêche communi-
" quée à cette chambre le 25 novembre 1831, de se
" garder avec soin de tous les procédés qui pour-
" raient l'engager dans aucune contention qui senti-
" rait l'esprit de parti ; John Hale, receveur géné-
" ral actuel qui, en violation des lois et du dépôt
" qui lui est confié, et sur des ordonnances illégales
" du gouverneur, a payé de fortes sommes en se dis-
" pensant de l'obéissance toujours due à la loi ; Sir
" John Caldwell, baronet, ci-devant receveur-géné-
" ral, péculateur condamné à payer près de £100,000
" en remboursement de même somme prélevée sur
" le peuple de cette province, et accordée par les
" lois à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, pour
" les usages publics de cette province, et le soutien
" du gouvernement de Sa Majesté en icelle, et qui
" a pris et détourné la plus grande partie des dites
" sommes de leur destination et les a converties à
" son usage particulier ; Herman Witsius Ryland,
" greffier du conseil exécutif et pensionnaire sur
" l'établissement civil de la province ; Mathew Bell,
" concessionnaire indument et illégalement favorisé
" par l'exécutif dans le bail des forges du St. Mau-
" ria, et dans l'acquisition de grandes étendues de
" terres vacantes, et par le bail de grandes étendues
" de terres du ci-devant ordre des Jésuites ; John
" Stewart, conseiller exécutif, commissaire des biens
" des Jésuites, et jouissant d'autres places lucra-
" tives ; lesquelles, sous le rapport d'intérêts pécu-
" niaires et personnels, sont toutes sous l'influence

" de l'exécutif ; et par les honorables Georges Moffat,
" Peter McGill, John Molson, Horatio Gates, Ro-
" bert Jones, James Baxter, tous nés hors du pays,
" ainsi que les précédents, à l'exception de deux et
" lesquels, à l'exception d'un seul, qui pendant plu-
" sieurs années a été membre de l'assemblée, et a de
" grandes propriétés foncières, n'ont que de modiques
" qualifications, sous ce dernier rapport, et n'avaient
" jamais été engagés dans la vie publique, pour faire
" présumer leur aptitude à remplir les fonctions de
" législateurs à vie ; et par Antoine Gaspard Couil-
" lard, seul natif du pays, d'origine française, qui
" se soit soumis à y concourir, qui aussi n'avait ja-
" mais été engagé dans la vie publique, qui n'a que
" de très-modiques qualifications foncières, et qui,
" depuis sa nomination au conseil, et avant le dix
" avril, s'était placé sous la dépendance de l'exécutif,
" en sollicitant un mince emploi lucratif subor-
" donné."

On voit par ce qui précède si le parlement canadien avait raison de se plaindre de la composition du conseil législatif.

Pour remédier à ces abus, M. Neilson, se faisant l'interprète des sentiments de l'assemblée, avait suggéré antérieurement au comité des communes anglaises deux moyens d'améliorer la composition de ce conseil ; le premier consistait à imposer pour règle de conduite aux gouverneurs de faire de bons choix, en y appelant des personnes indépendantes de l'exécutif, et si l'on trouvait ce moyen imprati-

cable, l'autre moyen serait de rendre le conseil législatif électif.

La chambre revendiquait aussi son droit au contrôle des finances de la province, et celui de voter les subsides nécessaires au maintien de l'administration ; puis elle résumait comme suit les griefs et les abus dont elle demandait la réforme :

" 1o. La composition vicieuse et irresponsable du " conseil exécutif, dont les membres sont en même " temps juges de la cour d'appel, et le secret qu'on " a tenu envers la chambre, lorsqu'elle a voulu con- " naître les attributions de chaque ministre, ainsi " que leurs noms ;

" 2o. Les honoraires exorbitants, illégalement " exigés dans les bureaux publics et au département " judiciaire, d'après les règles du conseil exécutif, " des juges et d'autres fonctionnaires usurpant les " pouvoirs de la législature ;

" 3o. Les juges illégalement appelés à donner " secrètement leurs opinions sur des questions qui " pouvaient plus tard être discutées publiquement " et contradictoirement devant eux ; et de telles " opinions données par la plupart des dits juges, " devenus des partisans politiques, dans un sens " contraire aux lois, mais favorable aux adminis- " tions ;

" 4o. Le cumul des places ou emplois publics, et " les efforts d'un nombre de familles liées à l'admi- " nistration, pour perpétuer en leur faveur cet état

" de chose, et pour dominer le peuple et ses repré-
" sentants, dans des vues d'intérêt et d'esprit de
" parti ;

" 5o. L'immissement des conseillers législatifs
" dans les élections des représentants du peuple,
" pour les violenter et les maîtriser, et les choix
" d'officiers-rapporteurs souvent faits pour les mêmes
" fins, dans des vues partiales et corrompues ; l'in-
" tervention du gouverneur en chef actuel lui-même
" dans les dites élections ; son approbation donnée
" à l'imissement des conseillers législatifs, dans la
" même partialité, avec laquelle il s'est interposé
" dans les procédures judiciaires liées aux dites
" élections, pour influer sur ces procédures, dans
" l'intérêt du pouvoir militaire, et contre l'indépen-
" dance du pouvoir judiciaire, et les applaudisse-
" ments par lui donnés, en sa qualité de comman-
" dant des forces, à l'exécution sanglante du citoyen
" par le soldat ;

" 6o. L'intervention de la force militaire armée
" aux dites élections, par quoi trois citoyens paisi-
" bles, soutiens nécessaires de leurs familles, et
" étrangers à l'agitation de l'élection, ont été tués et
" fusillés dans la rue ; les applaudissements donnés
" par le gouverneur en chef et commandant des
" forces, aux auteurs de cette sanglante exécution
" militaire, qui n'avaient pas été acquittés par un
" petit jury, sur la fermeté et la discipline qu'ils
" avaient montrées en cette occasion ;

" 7o. Les divers systèmes fautifs et partiaux,
" d'après lesquels on a disposé, depuis le commen-

" cement de la constitution, des terres vacantes en
" cette province, lesquels ont mis la généralité des
" habitants du pays dans l'impossibilité de s'y éta-
" blir ; l'accaparement frauduleux et contraire aux
" lois et aux instructions de la couronne, de grandes
" étendues de ces terres par les gouverneurs, con-
" seillers législatifs et exécutifs, juges et employés
" subordonnés ; le monopole dont la province est
" menacée à l'égard d'une partie étendue des mêmes
" terres de la part des spéculateurs résidants en An-
" gleterre, et des alarmes répandues sur la partici-
" pation du gouvernement de Sa Majesté à ce pro-
" jet, sans que ce dernier ait daigné rassurer ses
" fidèles sujets à cet égard, ni répondre à l'humble
" adresse de cette chambre à Sa Majesté, adoptée
" durant la dernière session ;

" L'accroissement des dépenses du gouvernement,
" sans l'autorité de la législature, et la disproportion
" des salaires comparés aux services rendus, aux
" revenus des biens fonds, et aux profits ordinaires
" de l'industrie, chez des personnes d'autant et de
" plus de talents, de travail et d'économie, que les
" fonctionnaires publics ;

" 9o. Le manque de recours dans les tribunaux,
" à ceux qui ont des réclamations justes et légales à
" exercer contre le gouvernement ;

" 10o. La réserve trop fréquente des bills par le
" gouverneur, pour la sanction de Sa Majesté en
" Angleterre, et la négligence du bureau colonial à
" s'occuper de ces bills, dont un grand nombre ne
" sont pas revenus du tout dans la province, et

" même dont quelques-uns n'en sont revenus qu'à
" une époque où il pouvait exister des doutes sur la
" validité de leur sanction ; ce qui a introduit l'irré-
" gularité et l'incertitude dans la législation de la
" province, et gêné cette chambre dans son désir
" de renouveler dans les sessions postérieures les
" bills réservés dans une session précédente ;

" 11o. La négligence du bureau colonial à répon-
" dre à des adresses transmises de la part de cette
" chambre, sur des sujets importants ; l'usage des
" gouverneurs de ne communiquer que d'une ma-
" nière incomplète, par extraits, et souvent sans
" date, les dépêches reçues de temps à autre, sur les
" sujets dont s'est occupée cette chambre ; le recours
" trop fréquent des administrations provinciales à
" l'opinion des ministres de Sa Majesté en Angle-
" terre, sur des points dont il est en leur pouvoir et
" de leur compétence de décider ;

" 12o. La détention injuste du Collége de Qué-
" bec, formant partie des biens du ci-devant ordre
" de Jésuites, ravi à l'éducation pour y loger les
" soldats ; le bail d'une partie considérable des
" mêmes biens, renouvelés par l'exécutif provincial,
" à un des conseillers législatifs, depuis leur remise
" à la législature, à l'encontre de la prière de cette
" chambre, et du désir connu d'un grand nombre
" de sujets de Sa Majesté, d'y retenir des conces-
" sions pour s'y établir ; le refus du dit exécutif de
" communiquer à cette chambre les baux y relatifs
" et autres renseignements à ce sujet ;

" 13o. Les injustes obstacles opposés par un

" exécutif, ami des abus et de l'ignorance, à la fon-
" dation de colléges dotés par des hommes vertueux
" et désintéressés, pour répondre aux besoins et aux
" désirs croissants de la population de recevoir une
" éducation soignée ;

" 14o. Le refus de faire droit sur les accusations
" portées au nom du peuple par cette chambre contre
" des juges, à l'égard de malversations flagrantes,
" d'ignorance et de violation des lois ;

" 15o. Les refus des gouverneurs, et surtout du
" gouverneur en chef actuel, de communiquer à cette
" chambre un grand nombre de renseignements
" demandés, de temps à autre, sur les affaires pu-
" bliques de la province, et qu'elle a droit d'avoir ;

" 16o. Le refus du gouvernement de Sa Majesté,
" de rembourser à la province le montant de la
" défalcation du ci-devant receveur-général, et sa
" négligence à exercer les droits de la province, sur
" les biens et la personne du ci-devant receveur-
" général."

Ces résolutions (*) furent présentées à la chambre par M. Charles Antoine Taschereau, président du comité préposé à l'examen de l'état de la province ; leur adoption fut proposée par M. Elzéar Bédard,

(*) L'auteur a donné le texte même de la 84ème résolution qui contient le résumé qu'il cite. Le lecteur peut voir combien le style en est vicieux ; la rédaction de ces 92 résolutions est diffuse et sans ordre, on ne compte pas moins de 32 résolutions qui ont rapport au conseil législatif. Cette rédaction ne fait certainement pas honneur ni à leur père putatif, M. Bédard, ni à leur père réel, M. Morin, qui les avaient rédigées sur des notes fournies par M. Papineau.

secondée par M. Morin ; elles furent votées par une grande majorité.

Nous avons omis de dire qu'à la fin des résolutions la chambre mettait en accusation le gouverneur général, lord Aylmer, pour avoir, dans l'exécution des devoirs de sa charge, en contravention au désir du parlement impérial, à l'honneur et à la dignité de la couronne, aux droits et aux priviléges de la chambre et du peuple qu'elle représente, recomposé le conseil législatif, de manière à augmenter les dissentions qui déchirent la colonie, mis des entraves sérieuses aux travaux de la chambre ; en un mot pour avoir agi en général de manière à mériter la censure de Sa Majesté, et sa destitution de la charge importante qu'il avait reçue comme marque de confiance du souverain.

Les canadiens qui jusqu'alors s'étaient trouvés isolés des anglais, lorsqu'il s'était agi de faire des représentations à l'Angleterre, reçurent du renfort de la part des habitants des cantons de l'est qui, dans une assemblée tenue à Standstead, adoptèrent des résolutions approuvant celles de la chambre. De toutes parts arrivèrent aux journaux des comptes-rendus de démonstrations populaires dans le même sens.

Pour détruire l'influence et les effets que ces assemblées et les adresses qu'elles votaient avec enthousiasme pouvaient avoir, les anglais de Montréal firent signer une adresse de loyauté et la confièrent à lord Aylmer, pour qu'il la fit parvenir à Sa Majesté. Il en fut de même à Québec.

A Montréal, les canadiens formèrent un comité politique, pour appuyer les 92 résolutions, et entretenir le zèle et le patriotisme au sein de la population. Cette organisation avait pour président M. Joseph Roy, M. Louis Coursol en était vice-président, M. C. O. Perreault et le Dr. O'Callaghan secrétaires.

Cependant, le quatorzième parlement était terminé, il fallait procéder aux élections ; elles eurent lieu en octobre et novembre 1834, non sans beaucoup de troubles, surtout dans les villes de Montréal et de Québec. MM. Neilson et O. Stuart furent rejettés, le premier du comté de Québec et le second de la Haute-Ville. On ne regardait plus aux services passés ; aucun nom anglais n'avait chance de réussir dans les circonscriptions électorales françaises, à moins que les candidats d'origine britannique ne fissent aux électeurs la déclaration d'une politique extrême.

La nouvelle chambre s'ouvrit le 21 février 1835 ; M. Papineau fut élu président. Le premier acte de l'assemblée fut de protester contre les paroles que le gouverneur avait prononcées à la fin du dernier parlement. Dans cette circonstance, lord Aylmer avait dit : " Je profite de cette occasion pour vous " dire que, quelque soient les sentiments qui ont " prévalu dans l'enceinte de la chambre d'assemblée, " lorsque vos 92 résolutions ont été adoptées, tout " le peuple, en dehors de cette enceinte, jouissait " dans ce moment-là de la tranquillité la plus pro- " fonde ; et je compte avec trop d'assurance sur son

" bon sens, pour croire qu'il souffrira que cette tran-
" quillité soit troublée par les manœuvres qui vont
" évidemment être mises en jeu à cet effet." L'assemblée considérait ces paroles du chef de l'exécutif comme une censure de ses procédés ; elle maintenait qu'elle avait agi avec bonne foi, et *pour diverses bonnes causes ;* ces paroles du gouverneur furent biffées des journaux de la chambre.

Cependant, il s'était opéré une scision au sein du grand parti populaire, et cette scision, sans lui ôter sa majorité, était un indice de mécontentement de la part d'un certain nombre de membres, surtout de ceux du district de Québec. La raison qu'ils donnaient, (et en cela ils se disaient les interprêtes de leurs électeurs) c'est que l'interruption continue des travaux législatifs privait Québec et ses campagnes des ressources devenues plus que nécessaires, en conséquence de la gêne et de la pauvreté qui régnaient alors.

Lord Aylmer, qui voulait intimider la chambre, lui communiqua une dépêche confidentielle qu'il avait reçue de M. Rice, dans laquelle ce ministre exposait la politique que le gouvernement impérial entendait suivre au sujet du Canada, si les choses ne changeaient pas ; il parlait d'un projet de loi tout rédigé qu'il avait trouvé dans les papiers du bureau colonial, projet qui ne tendait ni plus ni moins qu'à suspendre la constitution. La communication de cette dépêche, au lieu d'intimider les députés, ne fit que les irriter davantage. Dans les

régions officielles régnaient la confusion et le découragement, les officiers des départements n'avaient pas été payés depuis huit mois ; la chambre ne pouvait pas non plus payer ses employés, lord Aylmer, ayant refusé de donner son consentement à la chambre pour une avance de dix-huit mille louis, sans que celle-ci eut d'abord voté le remboursement de la somme de £31,000 qu'il avait tirée sur la caisse militaire, pour subvenir aux besoins les plus pressants de l'administration. Le parlement ne voulait aucun compromis ; il restait dans un état de défiance continuel. Des communications de dépêches venues du gouvernement impérial, toujours hostile à la cause des canadiens, contribuèrent à précipiter la fin de la session, et le sept mars (1835), elle interrompait ses travaux ; elle persistait à demander la mise en accusation du gouverneur. Lord Aylmer, voyant que les députés n'assistaient plus aux séances, prorogea les chambres le dix-huit mars. Un seul bill avait été passé pendant cette session.

Dès le onze février, Aberdeen, ministre des colonies, informait lord Aylmer que le gouvernement avait avisé le roi de choisir un commissaire royal possédant l'entière confiance de Sa Majesté, pour remplacer le gouverneur général. Guillaume IV, se rendant à cet avis, avait d'abord choisi le vicomte de Cantorbury, mais celui-ci refusa la position, alors le comte Gosford accepta la charge de commissaire ; il devait être assité de Sir Charles Grey et de Sir Georges Gipps. Gosford et ses deux assistants arrivèrent ici le 23 août, et lord Aylmer partit pour

l'Angleterre sur le même navire qui avait transporté le commissaire royal.

La commission avait ordre de tenir une enquête sur la tenure des terres, sur les biens du Séminaire de St. Sulpice, sur l'éducation, et en général sur tous les abus signalés si souvent et depuis si longtemps par la législature canadienne.

Les députés avaient adopté un bill nommant M. Roebuch, membre de la chambre des communes, agent du Canada en Angleterre; ils s'attendaient bien à ce que ce bill serait rejeté par le conseil, leurs prévisions ne tardèrent pas à se réaliser.

Dès que le bill de l'assemblée fut rendu au conseil, les membres se levèrent indignés, et déclarèrent ne pas vouloir siéger, Sir John Caldwell prétendit que la chambre avait voulu les insulter en nommant M. Roebuch agent du Canada, lui qui avait appelé le conseil législatif *une nuisance publique.*

Les dissentions se continuaient, les esprits s'aigrissaient de plus en plus. Le gouvernement anglais n'avait donné aucune attention sérieuse aux 92 résolutions. On supposait à l'Angleterre des intentions malveillantes, à l'égard des canadiens, et l'idée de les soumettre à un pouvoir arbitraire et tyrannique, après leur avoir enlevé leur franchise politique. Alors les citoyens se décidèrent à s'organiser pour se protéger eux-mêmes; il se forma à Montréal une association de carabiniers, composée de huit cents hommes; leur cri de ralliement était " Dieu sauve le Roi." Ils demandèrent au gouverneur de sanctionner leur organisation par une ordonnance de l'exécutif,

celui-ci s'y refusa, et peu de temps après il en ordonna la dissolution.

Différents sujets occupèrent la chambre pendant cette session, entr'autres l'administration des postes, la tenure seigneuriale, l'opportunité de racheter la seigneurie Lauzon, mis en vente à la poursuite de la Couronne contre le Receveur-Général Caldwell, officier concussionnaire. Enfin, après une session de cinq mois, le parlement fut prorogé le 21 mars. Lord Gosford dit alors aux chambres ; " Il est pé-
" nible que les offres de paix et de conciliation, que
" je venais présenter au pays, n'aient pas eu le
" résultat que j'avais droit d'espérer. Je n'ose pas
" prédire les conséquences de leur rejet. Dans le
" discours que je vous fis à l'ouverture de la session,
" je vous annonçais que si vous payiez les arrérages
" dus aux officiers publics, et si vous pourvoyiez à
" leur salaire pendant l'enquête que je suis chargé
" de faire sur les affaires du pays, le gouvernement
" ne toucherait pas au surplus des revenus ; mais
" comme vous n'avez pas acquiescé à cette proposi-
" tion, je vais être obligé de mettre tous les revenus
" à la disposition de la couronne, afin qu'elle pour-
" voie au paiement des salaires, et aux dépenses du
" gouvernement civil."

Pendant cette session, les députés du District de Québec avaient continué à s'isoler du parti de M. Papineau. Comme nous l'avons déjà dit, il craignait pour Québec et ses environs la perte pécuniaire qu'allait entraîner la suspension de la législature ; et après avoir comparé les forces dont la rébellion

pourrait disposer, avec celles de l'Angleterre, il redoutait les conséquences de l'insurrection qui paraissait inévitable. Mais M. Papineau était alors à l'apogée de sa gloire et de sa popularité ; il dominait sur le peuple. Malgré l'opposition que lui faisaient leurs députés, un bon nombre de citoyens de Québec et de ses environs lui présentèrent une adresse, dans laquelle ils approuvaient sa conduite sans restriction aucune ; cette adresse venant d'un centre dont les députés semblaient l'abandonner, lui fit croire qu'il avait l'opinion générale en sa faveur, c'est ce qui l'engagea encore davantage à aller plus loin dans la voie qui allait conduire à la guerre civile.

Cependant, le parti anglais ne restait pas inactif, aussi, autant pour tromper le pouvoir que pour contrebalancer l'effet que devaient produire sur le commissaire royal les récriminations des canadiens, il s'était formé en une association constitutionnelle dont les principaux centres se trouvaient à Montréal et à Québec. Dès la fin de 1835, le comité exécutif de l'association était entré en correspondance avec Gosford ; il offrait au commissaire de l'aider dans l'enquête qu'il devait tenir sur les affaires du Canada. Le secrétaire de la commission lui répondit que pour le moment les commissaires pouvaient se passer de leurs services ; mais il ajoutait qu'ils allaient transporter le siége de leurs travaux à Montréal, et qu'alors peut-être requereraient-ils la présence de quelques citoyens marquants, pour recevoir leurs avis et leurs suggestions.

Le gouverneur avait convoqué les chambres pour le 23 septembre 1836 ; il leur dit qu'il allait leur communiquer les instructions qu'il avait reçues, et que les députés verraient qu'elles n'étaient pas aussi hostiles aux intérêts du parti canadien qu'ils semblaient le croire. Ces instructions n'étaient pas cependant de nature à satisfaire la majorité, puisqu'elles n'enjoignaient pas aux commissaires de remédier aux abus. Ainsi, la composition du Conseil Législatif devait être la même ; de plus, en parlant, par exemple, de l'injustice commise envers les canadiens dans la distribution des emplois publics, le ministre des colonies disait : " Je suis de " l'opinion de mon prédécesseur, le Comte Ripon, " entre des personnes de mérite à peu près égal, " il est *peut-être* à propos de faire le choix de ma- " nière à satisfaire, *jusqu'à un certain point*, les ha- " bitants français."

La réponse de l'assemblée fut une adresse au gouverneur, dans laquelle elle énumérait ses griefs ; elle accusait aussi le gouvernement de la métropole de se fier à un petit nombre d'étrangers au pays, pour s'édifier sur la véritable situation du Bas-Canada. Le gouverneur, après la réception de cette adresse, voyant qu'il ne gagnerait rien, prorogea les chambres le 4 octobre, 11 jours après leur convocation.

Cependant, les commissaires travaillaient avec activité ; ils recevaient tous ceux qui s'adressaient à eux, de quelque parti qu'ils fussent, écoutaient leurs avis et leurs suggestions, entendaient leurs

plaintes, mais ne donnaient aucune marque d'approbation. Ils gardèrent le plus grand secret sur leur rapport que les assistants-commissaires Grey et Gipps emportèrent avec eux, lorsqu'ils partirent pour l'Angleterre, vers la fin de 1836.

Ce fut le 2 mars 1837, quelques jours après l'ouverture du parlement, que ce fameux rapport fut mis devant les communes anglaises. Les commissaires commençaient par approuver le Conseil Législatif d'avoir rejeté le bill des subsides pour six mois ; ils recommandaient d'employer les deniers publics sans l'autorisation de la chambre, de mettre en accusation les députés rebelles, comme coupables de violation du serment qu'ils avaient prêté. Ils suggéraient encore de modifier la constitution, en faisant une nouvelle loi électorale, de manière à augmenter la représentation anglaise, en exigeant de l'électeur français une qualification double de celle de l'électeur anglais. Ils exprimaient aussi l'opinion que le Conseil Législatif ne devait pas être électif, et que les ministres ne devaient pas être responsables aux chambres.

Lord John Russell proposa des résolutions basées sur ce rapport ; elles furent le sujet d'une longue discussion, pendant laquelle le grand O'Connell et M. Roebuck prirent chaleureusement la défense des canadiens. Une faible minorité appuya ces deux défenseurs ; mais ce fut bien pis encore dans la chambre des pairs, où Lord Brougham ne put réunir que 19 voix pour appuyer les prétentions des canadiens.

On peut juger de l'émoi et de l'indignation que causa dans la Province l'opinion des chambres anglaises, dès qu'elle y fut connue, c'est-à-dire vers la fin d'Avril. Il eut fallu alors au Bas-Canada l'ascendant tout-puissant d'un O'Connell, pour diriger le peuple canadien et le maintenir dans les bornes de la légalité, tout en utilisant ce sentiment d'indignation bien naturel au profit de la cause populaire. Malheureusement un tel homme manquait ici ; les esprits déjà irrités furent maintenus dans un état de surexcitation continuelle, par les assemblées publiques qui eurent lieu dans toutes les localités importantes de la Province.

CHAPITRE II.

Assemblées publiques à St. Ours, à Québec, et dans différents comtés de la Province. — Hostilités entre les partis politiques. — Voies de faits. — Grande assemblée à St. Charles de la Rivière Richelieu. — Extrait du mandement de l'Evêque de Montréal.

La première grande assemblée publique, qu'on appelait alors *anti-coercitive*, eut lieu à St. Ours, dans le comté de Richelieu, le 7 mai 1837. D'après la *Minerve* il y avait douze cents personnes présentes ; Séraphin Cherrier, écuyer, de St. Denis, fut appelé à la présidence, et M. Boucher Belleville agit comme secrétaire. On y adopta à l'unanimité, avec grand enthousiasme, les résolutions suivantes : (*)

(*) Nous donnons le texte des résolutions presqu'en entier, pour ne pas avoir à citer celles qui furent adoptées dans la plupart des autres assemblées, parce que le fond en était le même, et aussi pour que nos commentaires soient mieux compris.

1o. Proposé par le Dr. W. Nelson, secondé par M. J. Auger,

Résolu : — Que nous avons vu avec les sentiments de la plus vive indignation les résolutions proposées à l'adoption de la Chambre des Communes, le 6 mars dernier, résolutions dont l'effet nécessaire est de nous enlever toute garantie de liberté et de bon gouvernement pour l'avenir de cette Province.

2o. Proposé par L. F. Deschambault, écuyer, secondé par le Capitaine Jalbert,

Résolu : — Que l'adoption de ces résolutions sera une violation flagrante de la part des Communes et du gouvernement qui les a proposées, de la capitulation, des traités, des actes constitutionnels qui ont été octroyés au pays. Que ces actes, ces traités, portant des obligations réciproques, savoir : de notre part, amour et obéissance ; de la part de l'Angleterre, protection et garantie de liberté, seraient virtuellement annulés par la violation des promesses d'une des parties contractantes.

3o. Proposé par M. O. Chamard, secondé par M. E. Mignault.

Résolu : — Que dans ces circonstances, nous ne pouvons regarder le gouvernement qui avait recours à l'injustice, à la force et à une violation du contrat social que comme un pouvoir oppresseur, un gouvernement de force, pour lequel la mesure de notre soumission ne devrait être désormais que la mesure de notre force numérique, jointe aux sympathies que nous trouverions ailleurs.

4o. Proposé par M. Moyen, secondé par M. Marchesseau,

Résolu : — Que le machiavélisme qui, depuis la session, a accompagné tous les actes du gouvernement, la mauvaise foi qui les a caractérisés jusqu'ici, la faiblesse qui perce à chaque page du rapport des commissaires, et dans les discours des ministres où on ne rougit pas d'alléguer notre division et notre petit nombre comme motif de nous refuser justice, ne nous inspirent que le plus profond dégoût, et le mépris le plus prononcé pour les hommes qui commandent à un des peuples les plus grands, les plus nobles de la terre, ou qui sont attachés à un tel gouvernement.

5o. Proposé par M. E. Durocher, secondé par le Capitaine Côté,

Résolu : — Que le peuple de ce pays a longtemps attendu justice de l'administration coloniale d'abord, du gouvernement métropolitain ensuite, et toujours inutilement ; Que pendant trente ans la crainte a brisé quelques-unes de nos chaînes, pendant que l'amour désordonné du pouvoir nous en imposait de plus pesantes. La haute idée que nous avons de la justice et de l'honneur du peuple anglais nous a fait espérer que le parlement qui le représente apporterait un remède à nos griefs. Ce dernier espoir déçu nous a fait renoncer à jamais à l'idée de chercher justice de l'autre côté de la mer, et de reconnaître enfin combien le pays a été abusé par les promesses mensongères qui l'ont porté à combattre contre un peuple qui lui offrit la liberté, des droits égaux, pour

un peuple qui lui préparait l'esclavage. Une triste expérience nous oblige de reconnaître que de l'autre côté de la ligne 45 étaient nos amis et nos alliés naturels.

6o. Proposé par le Capitaine Beaulac, secondé par le Capitaine Chappedelaine,

Résolu : — Que nous nions au parlement anglais le droit de législater sur les affaires intérieures de cette colonie contre notre consentement, et sans notre participation et nos demandes, comme le non-exercice de ce droit par l'Angleterre nous a été garanti par la constitution et reconnu par la métropole, lorsqu'elle a craint que nous n'acceptassions les offres de liberté et d'indépendance que nous faisait la république voisine. Qu'en conséquence, nous regardons nul et non avenu l'acte de tenure, l'acte de commerce du Canada, l'acte qui incorpore la société dite " Compagnie des terres," et enfin l'acte qui sera sans doute basé sur les résolutions qui viennent d'être adoptées par les Communes.

7o. Proposé par M. Ducharme, secondé par M. Tétreau,

Résolu : — Que nous ne nous regardant plus liés que par la force au gouvernement anglais, nous lui serons soumis comme un gouvernement de force, attendant de Dieu, de notre bon droit et des circonstances un sort meilleur, les bienfaits de la liberté et d'un gouvernement plus juste. Que cependant, comme notre argent public dont ose disposer sans aucun contrôle le gouvernement métropolitain va devenir entre ses mains un nouveau moyen de

pression contre nous, et que nous regardons comme notre devoir, comme de notre honneur de résister par tous les moyens actuellement en notre possession à un pouvoir tyrannique, pour diminuer autant qu'il est en nous ces moyens d'oppression, nous résolvons :

8o. Sur la proposition du Capitaine Doyen, secondé par M. L. Métivier,

Résolu : — Que nous nous abstiendrons autant qu'il sera en notre pouvoir de consommer les articles importés, particulièrement ceux qui paient des droits plus élevés, tels que le thé, le tabac, les vins, le rhum, etc., etc. Que nous consommerons, de préférence, les produits manufacturés dans notre pays ; que nous regarderons comme bien méritant de la patrie quiconque établira des manufactures de soie, de drap, de sucre, de spiritueux, etc., etc. Que considérant l'acte de commerce comme non-avenu, nous regarderons comms très-licite le commerce désigné sous le nom de contrebande, jugerons ce trafic très-honorable, tâcherons de le favoriser de tout notre pouvoir, regardant ceux qui s'y livreront comme méritant bien du pays, et comme infâme quiconque se porterait dénonciateur contre eux.

9o. Sur motion de M. Olivier, secondé par M. Charles Lebeau,

Résolu : — Que pour rendre ces résolutions plus efficaces, cette assemblée est d'avis qu'on devrait faire dans le pays une association dont le centre serait à Québec ou à Montréal, dans le but de s'en-

gager à ne consommer que des produits manufacturés en ce pays, ou importés, sans avoir payé de droits.

10o. Sur motion de M. Labarre, secondé par M. Joseph Dudevoir,

Résolu : — Que pour opérer plus efficacement la regénération de ce pays, il convient, à l'exemple de l'Irlande, de se rallier tous autour d'un seul homme. Que cet homme, Dieu l'a marqué comme O'Connell, pour être le chef politique, le regénérateur d'un peuple ; qu'il lui a donné pour cela une force de pensée et de paroles qui n'est pas surpassée, une haine d'oppression, un amour du pays, qu'aucune promesse, aucune menace du pouvoir ne peut fausser. Que cet homme, déjà désigné par le pays, est L. J. PAPINEAU. Que cette assemblée considérant les heureux résultats obtenus en Irlande du tribut appelé " *Tribut O'Connell,*" est d'avis qu'un semblable tribut appelé *Tribut Papineau* devrait exister en ce pays ; les comités de l'association contre l'importation seraient chargés de le prélever.

11o. Sur proposition de M. Marchesseau, secondé par M. A. Lorendeau,

Résolu : — Que cette assemblée ne saurait se séparer sans offrir ses plus sincères remerciements aux orateurs peu nombreux, mais zélés et habiles, qui ont fait valoir la justice de notre cause dans la Chambre des Communes, ainsi qu'aux hommes honnêtes et vertueux qui ont voté avec eux ; que pareillement les industriels de Londres, qui ont présenté une requête à la Chambre des Communes, en faveur de ce malheureux pays, ont droit à notre

plus profonde reconnaissance. Que nos amis et frères de l'Union politique de Toronto méritent également nos remerciements, pour la sympathie qu'ils nous ont témoignée par les résolutions adoptées le 17 avril dernier contre les mesures coercitives proposées par les ministres.

12o. Sur proposition de S. Cherrier, Ecr., secondé par M. Godfroi Cormier,

Résolu : — Que cette assemblée entretient la conviction que dans une élection générale dont le pays est menacé, à l'instigation d'hommes faibles et pervers, aussi ignorants de l'opinion publique dans la crise actuelle qu'ils sont dépourvus d'influence, les électeurs témoigneront leur reconnaissance à leurs fidèles mandataires en les réélisant et en repoussant ceux qui ont forfait à leurs promesses, à leurs devoirs, et qui ont trahi le pays, soit en se rangeant du côté de nos adversaires, soit en s'abstenant lâchement, lorsque le pays attendait d'eux l'expression honnête de leurs sentiments.

Comme on l'a dit, ces résolutions furent adoptées avec un grand enthousiasme, après les discours patriotiques et chaleureux du Dr. W. Nelson, de M. Marchesseau, du Dr. Côté, etc., etc.

Elles inspirent des réflexions qui ont déjà dû frapper le lecteur. D'abord si, comme il est raisonnable de le croire, ces résolutions étaient l'expression des idées de ceux qui étaient à la tête du mouvement insurrectionnel, MM. Papineau, Nelson, Morin, Girouard, Lafontaine, etc., etc., il est évi-

dent, qu'ils tombaient dans de graves erreurs sur plusieurs points de fait et de droit.

En premier lieu, ils comptaient imprudemment, pour seconder le Bas-Canada dans sa rébellion contre l'Angleterre, sur des secours qui leur seraient envoyés des Etats-Unis, or rien n'était moins vraisemblable que cette intervention de la République voisine dans nos différents avec la métropole. La République Américaine était alors en paix avec l'Angleterre, les deux pays, liés par des intérêts commerciaux d'une immense importance, subissaient à cet époque une crise commerciale qui ébranlait les institutions financières les plus solides et les maisons de commerce les plus puissantes ; aux yeux des moins clairvoyants leurs intérêts communs étaient donc de rester en paix. D'un autre côté, on ne pouvait pas supposer à la République le désir de profiter du mécontentement et de l'état de révolte du Haut et du Bas-Canada, pour déclarer la guerre à l'Angleterre, car il n'est jamais entré sérieusement dans l'esprit des hommes politiques des Etats-Unis de vouloir agrandir leur territoire. Si par deux fois, en 1775 et en 1812, ils ont dirigé leurs troupes en Canada, ce n'a été que comme champ de bataille de la guerre qui existait entr'eux et l'Angleterre, et nullement par le désir de conquérir les colonies anglaises.

Pour confirmer ce que nous venons de dire il suffit de parcourir les journaux américains du temps de l'insurrection. Voici, par exemple, ce que le *Star* de New-York, un des journaux les plus importants,

sinon le plus important, disait à ce sujet : " Les " hommes sages de ce pays ne peuvent souscrire à " une union possible entre nous et le Canada ; " notre territoire est déjà trop étendu pour l'admi- " nistration sure de nos affaires et la durée de la " confédération américaine. Nous devons absolu- " ment nous renfermer dans nos limites, si nous " voulons rester unis comme un seul peuple."

Qu'on se reporte à une époque plus rapprochée de nous, à celle de la guerre civile des Etats-Unis, et l'on se convaincra que de fait leur territoire est trop vaste, que cette étendue est un danger continuel de dissolution, à cause des intérêts différents entre les Etats. N'a-t-on pas vu, lors de cette guerre désastreuse, les Etats de l'Ouest menacer de se séparer du reste de la Confédération, quand disait le " Times de Chicago " nous en aurons fini avec Jefferson Davis et Compagnie.

Les regrets exprimés par la cinquième résolution d'avoir, dans deux circonstances, combattu contre un peuple qui *nous offrait la liberté et des droits égaux*, étaient aussi maladroits qu'anti-patriotiques ; c'était vouloir blâmer les canadiens de s'être couverts de gloire et d'honneur pendant les deux guerres américaines qui sont deux des plus belles pages de notre histoire.

Lorsque l'assemblée dit : " Que la mesure de " notre soumission ne devait être désormais que la " mesure de notre force numérique jointe aux sym- " pathies que nous trouverions ailleurs," elle fait en même temps une déclaration de guerre à l'An-

gleterre, une invitation à nos voisins de franchir la frontière, et un aveu de notre faiblesse et de l'impossibilité de conquérir notre indépendance par les armes.

Nons admettons bien volontiers, avec l'assemblée, que le meilleur moyen d'épuiser le trésor et de forcer l'Angleterre à écouter la représentation du peuple, était de manufacturer nous-mêmes les marchandises nécessaires à notre consommation, et de ne rien acheter de ce qui était sujet à des droits de douane. Nous n'examinerons pas si cette résolution pouvait être efficace, si les manufactures domestiques (il n'y en avait pas d'autres alors) pouvaient suffire à produire assez pour la consommation, de manière à causer une diminution notable dans les revenus, mais la partie honorable et patriotique de cette résolution est singulièrement ternie par les expressions de la fin qui invitent à faire la contrebande, et qui déclarent bien méritant de la patrie ceux qui se livreront à ce trafic, et infâmes les officiers de douane qui, obéissant à leur serment d'office, se porteraient dénonciateurs des contrebandiers.

Quant au *tribut Papineau,* nous nous contenterons de citer ce qu'en disait feu M. Etienne Parent : " Quand," écrivait-il dans le *Canadien,* " Mr. Papineau aura réussi à rétablir parmi le peuple canadien l'unanimité que M. O'Connell a établi parmi " le peuple irlandais, il vaudra la peine d'en parler."

En somme, ces résolutions qui devaient avoir du retentissement partout, puisqu'elles étaient le commencement d'une manifestation populaire qui devait

s'étendre à toute la province, étaient loin d'avoir ce caractère de grandeur d'un peuple opprimé voulant entraîner à sa cause les sympathies générales.

Ce fut bien pis à St. Laurent, près de Montréal où, dans une assemblée tenue le 14 mai, on adopta douze résolutions qui, au fond, n'étaient qu'une nouvelle édition de celles de Richelieu, avec cette différence que leur ton d'exagération était beaucoup plus tranché que celle de St. Ours. Ce qui faisait dire avec beaucoup de raison au *Canadien* " que, " comme elles devaient passer ici et ailleurs comme " l'ouvrage des hommes qui ont jusqu'à présent " présidé aux destinées du pays, il eût été à souhaiter, " comme on paraissait avoir en vue de créer des " sympathies ailleurs, qu'elles eussent été marquées " au cachet de la dignité et surtout de la morale " publique. Il est à craindre," ajoutait-il, " que ces " résolutions ne soient regardées que comme l'œuvre " d'un dépit enfantin, plutôt que comme celle d'une " virile détermination, de la passion aveugle plutôt " qu'une noble indignation, d'hommes qui déses- " pèrent de leur cause et qui, en rendant les armes, " font la grimace aux vainqueurs, plutôt que " d'hommes qui ont encore foi dans leur fortune. " Certes, le parti patriotique n'en était pas encore " rendu là, il pouvait prendre une belle position vis-à- " vis des autorités impériales. Un peuple faible qu'on " veut opprimer peut trouver dans sa faiblesse même " une force morale capable d'arrêter le bras de l'op- " pression levé contre lui, mais ce n'est pas comme on " fait ici en s'accrochant à des expédients qui doivent

" ou nous attirer le ridicule et la pitié, ou bien servir
" de prétexte à des mesures plus coercitives encore,
" de la part d'une puissance souveraine à laquelle
" on avoue n'être pas capable de résister. Si on ne
" réussit pas avec ces mesures (et quelle chance y
" a-t-il ?) on nous expose à la risée de nos ennemis.
" Que si toutefois, par impossible on réussissait,
" l'Angleterre se dira : Voilà un peuple qui veut
" rompre avec moi ; il se révolte contre ma suprématie, il faut le mettre hors d'état de me nuire
" jamais, pendant qu'il est faible écrasons-le, et nous
" serons écrasés."

Tel était le langage du *Canadien* et du *Populaire* de Montréal. Ces deux journaux représentaient l'expression des hommes modérés du parti qui demandaient des réformes, mais qui plus sages que les hommes extrêmes voyaient l'impossibilité où le pays se trouvait de se lever en armes, résultat certain d'une lutte politique prolongée. Il voulait bien qu'il se fit dans tout le pays une immense manifestation populaire, il demandait qu'on fit de nouvelles représentations à l'Angleterre, mais que ces représentations fussent exemptes de ces expressions menaçantes, injurieuses, d'espérance de secours qui viendraient d'ailleurs, ou celle de regrets tardifs pour une loyauté qui avait fait l'honneur du pays. La *Minerve*, le *Vindicator*, à Montréal, le *Libéral* à Québec, agissaient tout différemment ; ils poussaient aux mesures extrêmes, et excitaient sans cesse les esprits par une exaltation de langage fort imprudente dans ces temps d'effervescence populaire.

Cependant, on continua à s'assembler. A Québec, ce furent les Irlandais qui se joignirent les premiers au mouvement ; le 15 mai, ils s'assemblèrent et se déclarèrent en faveur de la cause canadienne. Ils approuvèrent ce qu'O'Connell avait dit de ses compatriotes qui s'étaient ligués au parti anglais, à savoir qu'ils voulaient renouveler en Canada les malheurs de l'Irlande. La minorité anglaise, en Irlande, disait le grand orateur, avait été la peste, le fléau de l'Irlande. Dans les assemblées de Ste. Scholastique, de Longueil, de Chambly, de Ste. Rose, de Terrebonne, de Berthier, etc., on adopta des résolutions de censure contre les mesures coercitives et tyranniques de la métropole. A Ste. Scholastique la démonstration fut particulièrement remarquable, et on ne saurait s'en étonner puisque, avec les paroisses des bords de la Rivière Richelieu, c'était les paroisses du nord de Montréal qui étaient le plus travaillées par l'insurrection. La veille de l'assemblée de Ste. Scholastique, M. Papineau s'était rendu à St. Bénoit, de là une procession d'une centaine de voitures portant insignes et drapeaux se rendit à Ste. Scholastique. A la suite de la voiture de M. Papineau, escortée d'un cavalier portant un drapeau sur lequel on lisait : " Honneur à l'O'Connell du Bas-Canada " on remarquait un grand drapeau blanc au centre duquel était une tête de mort entourée de ces mots " Conseil législatif." On voyait encore un autre drapeau blanc, sur lequel se trouvait l'aigle américain " Libre comme l'air " ; à côté un aigle canadien portant dans son bec une branche d'érable.

Ces deux aigles étaient flanqués de deux pavillons dont l'un était parsemé d'étoiles, et l'autre d'une seule étoile avec l'inscription significative de "Notre avenir." Voici quelques-unes des autres devises qu'on lisait sur les insignes ; "Papineau, principe de la liberté." — "Fuyez, tyrans, car le peuple se réveille." — "Honneur aux Dames Canadiennes patriotes." — "Plutôt une lutte sanglante que l'oppression d'un pouvoir corrompu." — "Liberté, pain du peuple, volonté de Dieu." — "L'union du peuple, terreur des grands." — "A bas le Conseil, plus de mains plongées dans les coffres publics." — "Honte aux tyrans qui veulent nous rendre esclaves." etc., etc.

Plusieurs discours furent prononcés dans cette circonstance par MM. Papineau, Dr. O'Callaghan, Girouard, etc., etc.

Des résolutions anologues à celles de St. Ours furent proposées et unanimement adoptées.

Cependant, le District de Québec était resté comparativement tranquille, à part de la manifestation peu importante de la ville quand, le 4 juin, sur le marché St. Paul, se tint une assemblée publique de ceux qui adhéraient aux 92 résolutions et aux demandes de justice et de redressement de griefs faites par le pays. M. A. N. Morin expliqua le but de l'assemblée ; il fut suivi par MM. R. S. M. Bouchette, Charles Hunter, Edouard Rousseau, L. J. Besserer, M. P. P., Jean Blanchet, M. P. P., M. Bardy, M. P. P., Charles Drolet, M. P. P., qui adressèrent successivement la parole, après quoi il fut

Proposé par M. Joseph Légaré, secondé M. Ignace Gagnon, et résolu :

1o. Que depuis un grand nombre d'années les vices des institutions politiques de cette province, et la manière injuste, partiale et impolitique dont le gouvernement y a été administré..... ont introduit un système d'abus, oppression, violation des lois, péculats, malversation, irresponsabilité des fonctionnaires coloniaux..... dont souffrent les habitants de cette province, sans distinction d'origine. Que la chambre d'assemblée ayant à des époques fréquentes représenté cet état de choses au gouvernement de la métropole n'en a obtenu aucun changement, que nous espérions que les communes britanniques se montreraient les amis des libertés et des droits du peuple ; mais que nous avons vu avec regret, mêlé d'étonnement par l'adoption des résolutions dernièrement proposées par les ministres que ce dernier rempart de nos droits a fléchi et se porte à un deni de justice et à des mesures de violence.

Proposé par M. McVeigh, secondé par M. N. F. Belleau,

2o. Que notre surprise a été d'autant plus fondée, à la vue de ces projets, que la réalité des griefs dont nous nous sommes plaints, et en particulier l'effet nuisible du conseil législatif, et que cependant les mesures définitives de l'Angleterre refusent le remède à ces griefs et maintiennent ce corps discrédité..... que nous ne pouvons avoir aucun doute que ces mesures n'ont eu pour but, au lieu d'établir dans le pays même un gouvernement efficace, d'ac-

croître indéfiniment les pouvoirs des bureaux de Downing street et des administrations coloniales aux dépens de ceux qui appartiennent légitimement à nous et à nos représentants..... de même que la violation des pactes les plus solennels, du renversement des libertés, franchises, lois, culte, langage, mœurs et institutions des habitants de cette province.

Proposé par Barthélemi Lachance, écr., secondé par M. Larouche,

3o. Que parmi les droits qui nous sont communs avec tous les sujets de l'empire, l'un des mieux reconnus est le droit de se taxer soit même, et son corrélatif le droit d'entier contrôle sur le revenu créé par ce moyen, que ces droits ont été garantis au peuple de cette province par son accession à l'empire britannique par l'acte déclaratoire du parlement britannique, passé dans la 18ème année de George III et confirmé et mis en pratique par l'acte constitutionnel de 1791, et que la seule autorité que nous puissions reconnaître et que nous reconnaissons, soit pour créer un revenu public dans ce pays, soit pour l'appliquer et le contrôler est les communes ou chambre d'assemblée de cette province.

Proposé par R. S. M. Bouchette, écr., secondé par M. J. Teed,

4o. Résolu : — Que dans le nombre des résolutions introduites dans la chambre par Lord John Russell, au sujet des affaires au Canada, celle qui doit exciter surtout une universelle et vertueuse indignation, est la huitième qui comporte une inva-

sion si alarmante de ces droits si essentiels de taxation et de contrôle, que l'aberration du revenu public du Bas-Canada sans un vote de nos représentants est une usurpation qui flétrit à nos yeux le gouvernement de l'Angleterre....., que nos co-sujets de toutes les classes sont intéressés aux suites d'un acte aussi exorbitant du pouvoir, et que nous espérons qu'en particulier ceux qui ont jusqu'ici appuyé les mesures adoptées ou projetées contre les libertés de ce pays repousseront noblement le rôle d'oppresseurs qu'on leur destine....., et se joindront à nous pour se rallier autour de la chambre d'assemblée.

Proposé par M. P. G. Tourangeau, secondé par M. Quigkley,

5o. Résolu : — Que des actes aussi flagrants n'affecteront pas seulement cette province, mais bien toutes les autres colonies intéressées à un bon gouvernement, que nous remercions nos amis des autres colonies qui souffrant des mêmes maux, ont appuyé nos demandes, et en particulier la Nouvelle-Ecosse qui a demandé un conseil législatif électif, le contrôle absolu des deniers et un gouvernement responsable.

Proposé par M. J. Légaré, secondé par M. J. Picard,

6o. Résolu : — Que ces mesures de coercition proposées avec délibération, et dont les conséquences n'ont pu être perdues de vue sont de la part des autorités britanniques une renonciation volontaire à

l'affection et à la confiance du peuple comme lien politique entre le Canada et l'empire, que dans ces graves circonstances, c'est un devoir impérieux pour le peuple dans toutes les parties de la province de se réunir en assemblées publiques, de son propre chef, plein gré, et délibération, et ce tant que justice n'aura pas été rendue au pays, pour réclamer ses droits envahis, pour rechercher les moyens de les faire respecter et pour en empêcher une plus grande violation.

Par M. Eugène Trudeau, secondé par M. J. D. Lépine,

7o. Résolu : — Que lors du commencement de la présente administration provinciale, le gouvernement avait ostensiblement donné comme motif d'obtenir un vote de confiance et un octroi de deniers publics, la détermination de rendre justice et de réparer les griefs ; que cependant en s'emparant maintenant de ces deniers avec la sanction du parlement, la métropole se refuse absolument et formellement aux demandes du peuple, qu'en conséquence ne pouvant plus se méprendre sur la politique du gouvernement à notre égard, nous lui refusons et nous lui retirons notre confiance, décidés à ne l'appuyer que tant que justice ne nous sera rendue, et sur la sincérité de notre détermination ainsi que pour le triomphe de libertés dans l'avenir, nous nous en remettons solennellement à la providence, à la persévérance et aux vertus du peuple de toutes les origines, à l'appui de nos sœurs colonies, et en général au plus ou moins de sympathies que nous trouverons en dehors du

pays pour notre existence sociale et politique, pour nos institutions et nos libertés.

Par le Dr. Rousseau, secondé par M. Tessier, écr.,

8o. Que la promulgation des rapports de la commission dite royale, nous offre des preuves abondantes et irrécusables que les résolutions de lord John Russell..... doivent leur origine aux recommandations violentes, injustes et préjugées des commissaires qui alors même qu'ils offraient la paix et cherchaient à créer un espoir illusoire de conciliation, sollicitaient auprès des ministres les mesures de coercition qui ont depuis été revélées.....

Proposé par M. R. Malouin, secondé par M. Michel Patry,

9o. Qu'advenant le triomphe de l'oppression il sera du devoir du peuple de s'occuper des moyens d'en diminuer l'effet, et d'y organiser une opposition efficace et que nous regardons la propagation de l'éducation en général, la diffusion des connaissances politiques, la préférence donnée aux produits du pays et aux manufactures domestiques, et l'organisation regulière du peuple par paroisses, townships et comtés, comme au nombre de ces moyens ; que pour les discuter et les régulariser et pour assurer l'unanimité et l'entendement entre tous il convient d'approuver le projet d'une convention de délégués des différents comtés de la province, pour se réunir en quelque lieu central aux membres de l'assemblée et du conseil qui désapprouvent les dites mesures de coercition, afin d'aviser à des mesures sages, discrètes, fermes et protectrices..... qu'il soit formé un comité

de correspondance pour se mettre en rapport avec les autres parties du pays, et pour communiquer avec les citoyens au moyen de la presse, d'assemblées publiques, ou autrement.....

Par M. N. F. Belleau, secondé par M. Z. Chabot,

10o. Résolu : — Que le peuple de cette province est pénétré d'une reconnaissance vive et affectueuse envers les généreux amis qui ont défendu ses droits et son honneur assaillis par la chambre des communes.....

Par M. Hunter, secondé par M. Quirouet,

11o. Résolu : — Que dans toutes les diverses luttes d'un peuple avec le pouvoir arbitraire, il a été nécessaire de placer une confiance entière dans quelque homme également distingué par son talent et son patriotisme qui soit jugé digne d'être l'organe et le chef d'un peuple, que l'époque ou nous touchons n'offre point d'exception à cette règle, et qu'elle exige de nous une déclaration unanime que la conduite publique de l'Honorable L. J. Papineau, orateur de la Chambre d'Assemblée, dans le cours d'une longue carrière politique..... mérite les éloges les plus sincères et l'expression de la reconnaissance de toute âme bonne et généreuse. Qu'en conséquence les remerciements de cette assemblée soient votés à L. J. Papineau, écr., comme à un homme qui, dans les plus grandes épreuves, s'est montré pendant trente ans l'ami de la liberté et des droits du peuple du Canada.

Il ne faut pas de longs commentaires pour faire voir le contraste entre la teneur de ces résolutions et

celles de St. Ours. Ce qui distingue particulièrement celles de Québec, c'est l'exclusion de toute idée antipatriotique ou attentatoire à la morale publique. On y remarque au contraire la sagesse et la modération qui n'excluent pas une noble indignation provoquée par les résolutions des communes anglaises ; aussi les délibérations de l'assemblée de Québec reçurent-elles l'approbation de tous les hommes modérés, et même des admirateurs les plus obstinés du gouvernement anglais.

Pendant ce temps là l'agitation devenait toujours de plus en plus sérieuse dans plusieurs comtés, et notamment dans le District de Montréal. Le gouverneur finit par s'en inquiéter et il lança une proclamation dans laquelle il s'efforçait de mettre le peuple en garde contre les écrits séditieux des journaux et les discours incendiaires des agitateurs ; il conseillait la modération et d'attendre avant de se prononcer la décision finale du gouvernement anglais.

Malgré tout, M. Papineau, accompagné de MM. Morin, Lafontaine, Girouard, descendirent jusqu'à Kamouraska. A St. Thomas, la démonstration fut véritablement enthousiaste. Le Dr. Taché (depuis Sir E. P. Taché) avait réussi, à monter la population de cette paroisse et des environs.

MM. Lafontaine et Girouard traversèrent à la Malbaie où leur succès ne fut pas moins grand que celui qu'ils avaient obtenu sur la côte du Sud. A l'assemblée de la Malbaie, M. Lafontaine désavoua cependant d'une manière formelle la résolution de

St. Ours par laquelle on invitait à faire la contrebande.

Deschambault, l'Assomption, Lachenaie se montrèrent dans leur assemblée aussi sages qu'à Québec. Il n'en fut pas de même à l'Acadie qui se ressentait de son voisinage des paroisses du Richelieu ; les résolutions adoptées à l'assemblée de l'Acadie furent aussi exagérées que celle de St. Ours, et les inscriptions qu'on lisait sur les insignes portées dans la procession ne le cédaient en rien à celle de Ste. Scholastique. Parmi ces devises et ces inscriptions, celles qui suivent se faisaient surtout remarquer : " A bas le Conseil."— " Point de coercition."— " Lord John Russell, il a déshonoré le nom de sa famille." Sur un pavillon noir portant une tête de mort, avec des os en croix, on lisait : " Craig, Dalhousie, Aylmer, Gosford." Sur d'autres insignes : " Exportation, puisse Gosford être la première ! "— " Nos enfants et nos autres manufactures domestiques " (*sic !*) — " D'abord qu'on a droit on marche en avant ! "— " Liberté, pain sacré du peuple."— " Peuple du Canada, aide-toi, le Ciel t'aidera."— " Waller, Tracey, Duvernay, la presse triomphera sur les chaînes ! "— " Le principe électif, voilà ce qu'il nous faut."— " L'union fait la force."—" Les proclamations ne font pas la loi ! "

Et qu'on ne s'imagine pas que les comtés peuplés par les anglais fussent favorables à l'Angleterre, non, au contraire ; les cantons de l'Est peuplés alors presqu'exclusivement d'anglais eurent aussi leur assemblée à Stanbridge, chef-lieu du comté de

Missisquoi. Cette assemblée donna son adhésion formelle à la cause canadienne, mais en termes modérés et sans expressions déloyales ou exaltées.

Partout enfin on s'agitait pour appuyer les 92 résolutions ou le gouvernement colonial ; les loyaux de Montréal et de Québec s'étaient formés en association constitutionnelle, et tout en demandant des réformes, protestaient contre les démonstrations séditieuses et les résolutions hostiles à l'Angleterre. A l'assemblée des loyaux de Montréal on avait adopté la résolution suivante :

" Que cette assemblée ne peut exprimer en termes assez énergiques son horreur pour l'effet immoral et désorganisateur des mesures recommandées et des résolutions adoptées aux assemblées publiques récemment tenues dans diverses parties de cette province, et que cette assemblée les désavoue comme directement opposées au sentiment de Sa Majesté et de dévouement à son gouvernement, entretenu par les loyaux sujets de toute la province."

L'assemblée loyale de Québec, eut lieu le trente-et-un juillet, sur l'Esplanade, pour protester contre les mesures séditieuses de certaines autres assemblées. Selon la *Gazette de Québec*, il s'était rendu sur les lieux pas moins de 8,000 personnes, dont 5,000 prirent une part active aux procédés du jour. MM. Woolsey, DeBlois, Pelletier, Lee, DeGuise, Prévost, Duval, etc., furent les principaux orateurs du jour. L'assemblée adapta des résolutions analogues à celles de Montréal. Beaucoup de personnes sur lesquelles les patriotes croyaient pouvoir compter s'étaient

ralliées au parti constitutionnel ; elles comprenaient qu'il y aurait folie à vouloir lutter contre l'Angleterre, attendu que le parti patriotique se trouvait privé de ressources, d'armes, de munitions, enfin de tout ce qui pouvait constituer même un commencement d'armée.

Vers la fin de juillet, arriva à Québec la nouvelle que Lord John Russell avait déclaré aux communes, le 23 juin, que le ministère suspendrait la mise à exécution des résolutions présentées et adoptées par les deux chambres. Il espérait, disait-il, que les canadiens se convaincraient par les réflexions, et dans leurs délibérations régulières, que leurs demandes étaient incompatibles avec leur état colonial. C'était annoncer une nouvelle session des chambres ; en effet, elles furent convoquées pour le 18 août. Lorsqu'elles s'assemblèrent, le gouverneur pria les représentants du peuple de faire eux-mêmes l'assignation du montant des revenus nécessaires pour subvenir aux besoins les plus pressants, ce que la métropole ferait sans doute sans eux, s'ils s'obstinaient dans leur première résolution. Cette nouvelle tentative ne pût ébranler la majorité des membres qui, dans son obstination fatale, vota une adresse pour protester contre les recommandations contenues dans le rapport des commissaires. Cette adresse fut présentée au gouverneur le 26 août ; le parlement fut prorogé aussitôt après par une proclamation dont M. Papineau trouva une copie sur son siége, à son retour dans la salle des séances.

Ces faits avaient achevé de convaincre Lord Gos-

ford que les partisans de ce chef populaire voulaient une république, et qu'ils se servaient de l'animosité créée chez les canadiens par les attaques violentes et injustifiables de la minorité anglaise, pour maintenir leur influence. (Garneau, Histoire du Canada, Vol. III.)

La clôture soudaine de la session, huit jours après son ouverture, ne laissa plus d'espérance de pouvoir arriver à un arrangement acceptable par les deux partis ; aussi les assemblées et les discours se succédaient sans interruption dans les villes et dans les campagnes.

Le gouvernement se mit à user de rigueur contre ceux qui prenaient une part marquante à ces démonstrations, et qui, étant presque tous des notables, se trouvaient investis de charges, soit dans la justice de paix, soit dans la milice ; il en destitua un grand nombre, et les remplaça par d'autres sur lesquels il croyait pouvoir compter. Le peuple fêta par des banquets et par d'autres démonstrations les magistrats et les officiers destitués, et, dans plusieurs paroisses, il contraignit à résigner leurs charges ceux qui venaient de recevoir des commissions. On leur faisait souffrir tant d'avanies que la position n'était pas tenable.

Les animosités, les querelles, les voies de fait entre patriotes et constitutionnels étaient en permanence, surtout dans les paroisses du nord de Montréal. " Des excès odieux," dit le *Populaire*, " s'y " commettent sur les personnes et les propriétés des " citoyens qui ne partagent pas l'opinion de nos

" enragés, et les progrès des désordres ont été tels
" que plusieurs personnes sont venues en ville
" porter des plaintes à l'autorité judiciaire et de-
" mander l'assistance de la force publique."

On coupait les crins des chevaux, on brisait les clôtures, on ouvrait les étables et on chassait les animaux dans les bois, on tirait des coups de fusil dans les portes et les fenêtres ; à St. Benoît, on faillit, de cette manière, tuer un enfant. Plusieurs individus soupçonnés d'être les auteurs de ces excès furent arrêtés par des officiers de justice envoyés de la ville, et Lord Gosford promit une récompense de cent louis à ceux qui ameneraient les coupables à justice et à condamnation.

L'association des *fils de la liberté*, qui s'était formée à Montréal, publia un manifeste politique rempli de menaces. Quelques jeunes gens de Québec voulurent aussi avoir leur association, mais ils ne purent réussir à avoir beaucoup d'adeptes. Ils reçurent l'avis d'un affilié de Montréal que dans les paroisses du Nord, et dans celles des rives du Richelieu on se préparait à prendre les armes. M. Morin fut nommé chef de l'association de Québec qui faisait peu de progrès. On ne pouvait plus mal choisir, car si M. Morin était excellent pour agir sous la direction de volontés supérieures, il valait bien peu comme chef, c'était un homme doux, poli, dit notre historien, d'un goût simple et studieux, ayant plutôt la suavité de manière d'un ecclésiastique que l'ardeur emportée d'un conspirateur.

Le bruit de nos difficultés et de nos projets de

rebellion contre l'Angleterre était parvenu jusqu'en France, et à l'assemblée de Laprairie, qui eut lieu vers le 15 septembre, M. de Pontoies, ambassadeur de France aux Etats-Unis, et M. de Saligny, attaché d'ambassade y étaient présents. Ils étaient, paraît-il, venus dans le pays en obéissance à un ordre secret de leur gouvernement qui leur avait enjoint de se rendre compte par eux-mêmes de la véritable situation du pays. Ils s'en retournèrent après avoir conféré avec quelques-uns des principaux chefs, et après avoir essayé de leur démontrer la folie d'entretenir une agitation aussi considérable et qui ne pouvait aboutir qu'à la guerre civile, à laquelle ils n'étaient nullement préparés.

Comme on l'a vu plus haut, les paisibles habitants du comté des Deux-Montagnes, harcelés par les patriotes et en butte à des mauvais traitements continuels, étaient allés demander protection à la justice ; la chose fut rapportée au gouvernement qui crut devoir donner des armes à des hommes dignes de confiance, pour maintenir la paix et le bon ordre. Cette mesure de rigueur n'empêcha pas les partisans extrêmes du mouvement de convoquer lundi, le 23 octobre, une grande assemblée à St. Charles de Richelieu. A cette assemblée s'étaient rendus en grand nombre des habitants des comtés de Richelieu, de St. Hyacinthe, de Rouville, de Verchères, auxquels vinrent se joindre ceux du comté de l'Acadie ; c'est ce qu'on nomma plus tard les six comtés confédérés. Il y avait là des membres de la chambre, des miliciens armés commandés par quelques officiers desti-

tués, des hommes appartenant aux professions libérales, etc., etc. On voyait en grand nombre des bannières et des insignes, sur lesquelles on lisait des inscriptions dans le genre de celles que nous avons déjà mentionnées. L'assemblée se composait de plus de 2,000 personnes.

Le Dr. Nelson fut appelé à la présidence, MM. Papineau, Nelson, Viger, Lacoste, Côté, Brown, Giraud, prirent successivement la parole. M. Papineau fut comparativement modéré dans son langage ; il recommanda de ne pas prendre les armes, mais de s'en tenir à une résistance toute constitutionnelle et de combattre l'Angleterre en achetant rien d'elle. M. Papineau s'aperçut alors, mais trop tard, qu'il n'était plus en son pouvoir de maintenir le peuple dans les bornes de la légalité. Le Dr. Côté fut d'une violence extrême ; il dit qu'on avait envoyé assez de pétitions et de réclamations au gouvernement, et qu'il était temps de lui envoyer des balles. M. Malhiot, homme considéré, s'était rendu à l'assemblée pour y exposer ses vues et ses sentiments qui ne s'accordaient guère avec ceux des agitateurs, les auditeurs ne voulurent pas le laisser parler et le chassèrent de la tribune.

Des patriotes avaient arboré un bonnet de la liberté au bout d'une perche, et plusieurs d'entr'eux portaient le bonnet phrygien. Quelques-uns voulaient proclamer l'indépendance sur le champ, mais la majorité s'y opposa. Le Dr. Nelson prétendit qu'on avait assez temporisé et qu'il était temps d'agir. Si l'on en croit le Dr. O'Callaghan, ni lui, ni M.

Papineau n'avaient alors l'idée que l'agitation finirait par la prise des armes. Voici ce qu'il écrivait à M. Garneau, en juillet 1852, alors que ce dernier mettait la dernière main à la deuxième édition de l'Histoire du Canada : " Si vous êtes pour blâmer le " mouvement, blâmez alors ceux qui l'ont com- " ploté et contrôlé, et qui doivent en être tenus " responsables dans l'histoire. Quand à nous, mon " ami, nous fûmes les victimes et non les conspira- " teurs, et, serais-je sur mon lit de mort, je décla- " rerais devant Dieu que je n'avais pas plus d'idée " de mouvement ou de résistance, quand je laissai " Montréal pour me rendre sur les bords de la " rivière Richelieu, avec M. Papineau, que j'ai main- " tenant celle de devenir évêque de Québec. J'ajoute " que M. Papineau et moi, nous nous cachâmes " dans une maison d'habitant, dans la paroisse de " St. Marc, de crainte que notre présence ne vint à " alarmer cette localité et ne fut un prétexte à quel- " qu'acte de témérité. Je voyais aussi clairement " que je le vois aujourd'hui que le pays n'était pas " préparé."

Mais pour revenir à l'assemblée de St. Charles, elle adopta une série de résolution qui servirent de base à un appel au peuple ou manifeste insurrectionnel très-long qui fut imprimé et répandu partout. En même temps que cet écrit séditieux était envoyé dans toutes les directions de la province, Monseigneur Lartigue, évêque-auxiliaire de Monseigneur Signaï, à Montréal, adressait à ses diocésains, en date du 24 octobre, un mandement dans

lequel il engageait les fidèles à obéir au pouvoir établi ; le langage de l'évêque de Montréal était modéré et empreint de cette charité évangélique qui caractérise les autorités ecclésiastiques dans les temps d'agitation populaire.

" Depuis longtemps, N. T. C. F.," disait l'évêque, " nous n'entendons parler que d'agitation, de révolte " même, dans un pays toujours renommé jusqu'à " présent pour sa loyauté, son esprit de paix, et son " amour pour la religion de ses pères.

" On voit partout les frères s'élever contre leurs " frères, les amis contre leurs amis, les citoyens " contre leurs concitoyens, et la discorde d'un bout " à l'autre de la province, semble avoir brisé les liens " de la charité qui unissait entr'eux les membres " d'un même corps, les enfants d'une même église, " du catholicisme qui est une religion d'unité.

" Encore une fois, nous ne vous donnerons pas " notre sentiment comme citoyen sur cette question " purement politique, qui a droit ou tort entre les " diverses branches du pouvoir souverain. Ce sont " de ces choses que Dieu a laissé aux disputes des " hommes ; mais la question morale, savoir, quels " sont les devoirs d'un catholique à l'égard de la " puissance civile établie et constituée dans chaque " état ; cette question religieuse, dis-je, est de notre " ressort et de notre compétence.....

" Ne vous laissez donc pas séduire, si quelqu'un " voulait vous engager à la rébellion contre le gou- " vernement établi, sous prétexte que vous faites " partie du peuple souverain ; la trop fameuse con-

" vention nationale de France, quoique forcée d'ad-
" mettre la souveraineté du peuple, puisqu'elle lui
" devait son existence, eut soin de condamner elle-
" même les insurrections populaires, en insérant dans
" la déclaration des droits, en tête de la constitution
" de 1795, que la souveraineté réside non dans une
" partie, ni même dans la majorité du peuple, mais
" dans *l'universalité des citoyens.*

.....

" Or, qui oserait dire que, dans ce pays, la tota-
" lité des citoyens veut la destruction de son gou-
" vernement ?....."

CHAPITRE III.

Rencontre entre les fils de la liberté et le doric club.— Enlèvement des prisonniers Desmarais et Davignon.— Batailles de St. Denis, St. Charles et St. Eustache.

Comme on l'a vu plus haut, les jeunes gens du parti de la réforme s'étaient réunis en association politique, sous le nom de *fils de la liberté ;* de leur côté ceux du parti constitutionnel ou *bureaucrates* (comme on les appelait alors) avaient aussi leur société qui portait le nom de *doric club.* Ces deux sociétés politiques, qui devaient être les premiers acteurs du drame sanglant de la rebellion, se trouvaient à Montréal.

Le 7 novembre au matin, les *fils de la liberté* étaient réunis dans la cour de l'auberge Bonacina, situé dans la grande rue St. Jacques.

Quelques constitutionnels s'étant arrêtés au dehors, dans la rue, les *fils de la liberté* sortirent de la cour

en masse, et les assaillirent à coup de pierres et de bâtons ; il fut aussi tiré un coup de pistolet, et une balle entra dans la manche de l'habit d'un charpentier, nommé Whitelow. Un constitutionnel s'approcha aussitôt de M. T. S. Brown, qui prenait une part très-active à l'affaire, et lui dit qu'il le tenait responsable des coups de feu, sur quoi M. Brown leva son bâton pour le frapper, mais le coup fut paré ; puis un autre constitutionnel frappa M. Brown et le jeta à terre. Un nommé Hoofsletter, constitutionnel, qui accourut pour séparer les combattants et protéger M. Brown, fut très-maltraité par les *fils de la liberté*, et sans l'intervention d'un autre constitutionnel, M. Brown n'en aurait pas été quitte pour les blessures très-graves qu'il avait reçues.

Les *fils de la liberté* ponrsuivirent alors les loyaux, qui n'étaient qu'une douzaine, le long de la rue St. Jacques, lançant une grêle de pierres dans toutes les directions. Ils brisèrent, en passant, les fenêtres de la maison du Dr. Robertson, et celles de quelques autres demeures. Ils descendirent la rue St. François-Xavier, et entrèrent dans la rue Notre-Dame, en continuant de lancer des pierres. Deux hommes inoffensifs, étant entrés dans le magasin de M. Bradbury, les fenêtres et les portes furent brisées, et quelques pierres pénétrèrent même dans l'intérieur des appartements.

De la rue Notre-Dame ils entrèrent dans la rue St. Jacques, où ils furent rejoints par d'autres des leurs ; mais là ils rencontrèrent le *doric club*, qui avait été prévenu des voies de fait des patriotes, et

qui venait à leur rencontre. A la vue du *doric club*, qui était nombreux, les *fils de la liberté* s'enfuirent précipitamment par la rue St. Laurent. Ils furent dispersés après un combat de peu de durée au coin de la rue Dorchester. Les combattants n'avaient aucune arme à feu, mais seulement des haches et des bâtons, quelques-uns portaient des épées ; personne ne fut tué, mais beaucoup furent gravement blessés.

Le *doric club* et les loyaux se promenèrent ensuite dans les principales rues de la ville, cherchant à rencontrer les *fils de la liberté*. En passant près d'une maison, sur la rue Dorchester, où ils avaient coutume de se réunir, ils y entrèrent, y firent des recherches, et trouvèrent trois fusils, dont un à sept canons (*Populaire*), un autre à deux, et la bannière de l'association qu'ils remirent aux autorités.

En passant devant la maison de Joshua Bell, rue Notre-Dame, ils manifestèrent leur mécontentement contre lui, en lançant des pierres dans la maison ; celui-ci ouvrit une fenêtre et tira son fusil qui rata deux fois. Vers une heure de l'après-midi, le *riot act* (acte de l'émeute) fut lu, et le régiment royal fut appelé sous les armes ; il parada par les rues, soutenu par l'artillerie légère, mais on n'eut pas besoin de leurs services contre les rebelles qui avaient tous disparus. Il est assez singulier, dit le *Populaire*, de voir ces troupes sous la conduite de MM. Desrivières et Donegani, membres actifs du comité central permanent, venir protéger la maison de M. Papineau dont les partisans devaient les jeter à la rivière. C'est la

seconde fois que les soldats lui rendent ce service. En effet, on eut beaucoup de peine à empêcher que sa maison ne fut démolie par la foule irritée, qui mit les fenêtres et les jalousies en pièces.

Les bureaux du *Vendicator* (feuille ultra-patriote) n'en furent pas quittes à aussi bon marché ; presses, caractères, papiers, en un mot, tout le matériel de l'imprimerie fut brisé et jeté dans la rue ; on estima alors les dommages à quinze cent louis ; le régiment royal fut salué par des acclamations, et le colonel Maitland, qui le commandait, fit des arrangements judicieux pour prévenir toute surprise, tout coup-de-mains ; des magistrats, avec des troupes sous leurs ordres, stationnèrent au faubourg St. Laurent, sur la place-d'armes et au faubourg Québec ; des patrouilles parcoururent les rues, sans interruption, pendant toute la nuit.

Ce commencement d'hostilité, et le ton toujours de plus en plus agressif des journaux patriotiques forcèrent le gouvernement à lancer des mandats d'arrestation contre un grand nombre des principaux acteurs, et contre les chefs du parti canadien, et en particulier contre MM. Papineau, Nelson, O'Callaghan et Morin, qui se dérobèrent aux poursuites en se cachant chez des particuliers. M. Morin se refugia dans les bois, derrière St. Michel, sa paroisse natale.

Parmi les personnes contre lesquelles des mandats avaient été lancés se trouvaient deux respectables citoyens de St. Jean d'Iberville, M. Dermarais et le Dr. Davignon. On envoya pour les arrêter un

détachement de la cavalerie volontaire de Montréal, sous le commandement du capitaine Moulton. Le détachement s'empara des deux prisonniers, et les conduisit, enchaînés, par un chemin plus long, sur les bords de la rivière Chambly, pour les ramener à Montréal. Cet étalage de force militaire, pour arrêter deux hommes seulement, était déployé pour frapper de terreur les populations au milieu desquelles le convoi devait passer ; mais le but ne fut pas atteint, car cela ne servit qu'à les exaspérer davantage. Aussi arrivés près de Longueuil, les militaires furent arrêtés dans leur marche triomphale ; un parti considérable d'habitants de la paroisse s'étaient organisés pour délivrer les prisonniers ; ils se placèrent derrière une clôture de la grande route, par où la cavalcade devait passer. Les cavaliers avaient traversé toutes les parties du District de Montréal, que l'on considérait comme les plus agitées et les plus en état d'insurrection ; déjà ils se flattaient de l'heureuse issue de leur entreprise, quand tout à coup, un homme sans arme surgit près de la voiture, sauta à la bride des chevaux, et ordonna au conducteur d'arrêter. La voiture contenait, outre les prisonniers, deux gardiens et un constable du nom de Malo ; ce dernier tira un coup de fusil sur l'homme qui arrêtait les chevaux, il ne fut pas touché et répéta impérieusement son ordre d'arrêter ; pendant ce temps-là, les balles tirées par ceux qui se tenaient derrière la clôture sifflaient aux oreilles des cavaliers, qui jugèrent à propos de prendre la fuite à travers les champs, en laissant les

prisonniers dans la voiture renversée par les efforts désordonnés des chevaux effrayés par le bruit des coups de feu.

Le parti de cavalerie arriva à Montréal tout effrayé et en déroute complète ; le commandant rapporta que tout le District qu'il avait parcouru était en feu, que les habitants avaient pris les armes en masse. Le lendemain matin, on envoya le Lieutenant-Colonel Witherall, les capitaines Glasgow et David, de la cavalerie de Montréal, avec un détachement de troupes ; ils avaient ordre de passer par la place où l'escarmouche de la veille avait eu lieu, et de se rendre jusqu'à Chambly, afin d'intimider les habitants. Le détachement était accompagné du shérif de Montréal et de deux magistrats.

Le principal foyer de l'insurrection se trouvait être au sud de Montréal, sur les bords de la rivière Richelieu ; c'est là aussi que se trouvaient les chefs accusés de haute trahison, et sous le coup de mandats d'arrestation. Aussi l'autorité civile se croyant impuissante à reprimer la rébellion dans ce foyer, arma de son pouvoir le commandant des forces, Sir John Colborne. Celui-ci renforça le détachement de Witherall, et lui ordonna de se rendre jusqu'à St. Charles, sur la rivière Richelieu, pour maintenir les patriotes dans l'ordre, et au besoin les disperser par les armes, au cas d'hostilités de leur part. Il confia au Lieutenant-Colonel Gore le commandement d'un autre détachement, qui consistait en quatre colonnes d'infanterie, une compagnie d'artilleurs avec une pièce de campagne et un piquet de cavalerie. Ces

soldats partirent de Montréal le 22 novembre et descendirent à Sorel, dans le bateau à vapeur appelé " Le St. George," ils débarquèrent à dix heures du soir, se mirent en marche pour St. Charles, par une pluie battante et des chemins affreux ; ils avaient six lieues à parcourir.

M. Cayley, curé de Sorel, avait envoyé par un courrier, une lettre au Grand-Vicaire Demers, alors à St. Denis, pour le prévenir de l'arrivée des troupes. Ce dernier communiqua la nouvelle aux insurgés qui lui demandèrent de leur fournir, avec l'argent de la fabrique, les moyens d'acheter des armes et munitions ; mais le curé, au lieu de répondre à ceux qui lui avaient été députés à cette fin, sortit de son presbytère, et du haut de la galerie, déclara aux rebelles assemblés que cela était impossible, et que de son gré il ne leur livrerait jamais cet argent dont au reste il n'était pas le maître.

Les insurgés furent encore prévenus par un incident se rapportant à l'organisation des forces militaires envoyées contre eux. Après le départ des troupes de Montréal pour Sorel, le Lieutenant Weir, du 32ème Régiment, fut envoyé de Montréal par terre, pour aller porter des nouvelles au colonel Gore ; en arrivant à Sorel il trouva les troupes déjà parties, et il loua une voiture pour aller rejoindre le commandant ; mais comme ce dernier avait évité St. Ours, en passant par un endroit appelé le *Pot-au-beurre*, et que le lieutenant Weir avait pris un chemin plus court, il ne rencontra pas le détachement, et arriva à St. Denis à deux heures du matin.

Il fut arrêté par la garde du bas de la paroisse, et conduit devant le Dr. Nelson.

Quand le lieutenant se vit en présence du Docteur, et entouré des révoltés en nombre considérable, il demanda en anglais : " Qu'allez-vous faire de moi ? "

" Ce que nous allons faire de vous," répondit le Dr. Nelson, " nous allons vous respecter, vous traiter " en gentilhomme, comme nous voudrions qu'on " nous traitât nous-mêmes dans une occasion sem- " blable. Vous allez demeurer notre prisonnier jus- " qu'après la bataille, qui est imminente ; mais " j'exige votre parole d'honneur que vous ne ten- " terez pas de nous échapper et de nous trahir. Si " vous essayez de fuir, je ne réponds plus de vous, " et qui plus est, je donne ordre à mes soldats de " vous fusiller."

Afin de ne pas le laisser assister au combat, M. Nelson ordonna qu'on le conduisit au camp de St. Charles, sous la garde de deux hommes ; mais à peine parti, il tenta de s'échapper près du couvent de St. Denis. Les révoltés firent tout en leur pouvoir pour le détourner de ce dessein, mais ce fut en vain, il sauta en dehors de la voiture, pour aller rejoindre les troupes ; comme il était retenu par une corde, il ne fut pas difficile de l'atteindre et de le frapper, ce que ses gardes firent avec leurs sabres. Ils lui infligèrent des blessures qui le firent tellement souffrir qu'il demanda en grâce d'être achevé, ce que voyant un des gardes, il lui déchargea son fusil dans la tête.

Comme les troupes étaient attendues d'un moment à l'autre, les rebelles avaient demandé à Madame St. Germain de se retrancher dans sa maison, spacieux édifice en pierre, à deux étages. Cette Dame y avait consenti, après avoir enlevé son ameublement.

Enfin, vers neuf heures du matin, les troupes arrivèrent à St. Denis. De suite on sonna le tocsin, et 7 à 800 rebelles se trouvèrent réunis; ils étaient mal armés, n'ayant à peu près qu'une centaine de fusils, les autres avaient pour armes des sabres, des faulx. Les uns, au nombre d'une centaine, se retranchèrent dans la maison de Madame St. Germain, d'autres se réunirent par pelotons dans les environs, d'autres enfin partirent pour le camp de St. Charles. Le succès parut alors incertain au Dr. Nelson, il engagea M. Papineau qui se trouvait en sa demeure avec le Dr. O'Callaghan à ne point sortir pour ne pas compromettre sa vie. "Ce n'est pas en combat-" tant," lui dit-il, "que vous serez le plus utile, " nous aurons besoin de vous plus tard." Ainsi, M. Papineau qui s'était opposé à la prise des armes, à l'assemblée des six comtés, se trouva emporté par le mouvement, sans pouvoir exposer sa vie, malgré les reproches sévères, comme il le fit remarquer au Dr. Nelson, qu'on pourrait lui faire plus tard, s'il s'éloignait dans un pareil moment. (*)

(*) Papineau et Nelson, Blanc et Noir, brochure avec affidavit publiée à Montréal par les presses de l'*Avenir*, en 1848. Maintes fois on a discuté la question de savoir si M. Papineau s'est enfui du champ de bataille, de son propre mouvement ou sur l'ordre de M. Nelson. Les difficultés survenues plus tard entre ces deux chefs ont fait avancer

Les rebelles commencèrent le feu par une décharge de mousqueterie sur l'avant-garde des troupes qui se trouvaient dans une coulée ; elle essuya ce feu sans perte, puis toutes les troupes marchèrent de l'avant et s'emparèrent d'une grange et de quelques maisons voisines. Elles ouvrirent un feu de mousqueterie et d'artillerie sur les insurgés et sur la maison de Madame St. Germain ; un boulet lancé fit sa trouée dans le mur, et tua du coup Dudevoir, Bouthillet et St. Germain, trois des plus braves insurgés. Un nommé Minet qui fit son apparition dans une fenêtre de la même maison fut tué par une balle.

Mais la canonnade et la mousqueterie faisaient peu d'effet, le colonel Gore voyant cela ordonna au capitaine Markham d'aller s'emparer d'une distillerie appartenant à MM. Nelson et Marchesseau, où à peu près vingt-cinq insurgés étaient refugiés et faisaient beaucoup de mal à ses troupes ; mais ce fut en vain qu'on essaya de les déloger, un feu bien nourri décima la compagnie et blessa mortellement Markham ; l'assaut fut abandonné.

Cependant, un peu après midi, des gens de St. Roch, de Contre-Cœur et de St. Ours vinrent se joindre aux insurgés qui, avec ce nouveau renfort,

des assertions contradictoires ; mais si les renseignements que nous tenons d'un partisan dévoué de M. Papineau, qui a subi la peine de la déportation, sont vrais, il n'y a point de doute que M. Papineau s'est enfui de la demeure du Dr. Nelson qui, tout en voulant conserver les jours de M. Papineau, lui avait enjoint de rester dans sa maison où il ne courrait aucun danger.

résolurent de tenter de chasser les troupes. Ils attaquèrent les soldats qui se trouvaient dans la grange et en arrière avec tant de fureur qu'ils parvinrent à les déloger, en leur faisant subir des pertes considérables ; le reste de la force divisée par détachement fut aussi vivement attaqué, et après un combat de six heures, le colonel Gore fut forcé de retraiter et d'abandonner la victoire aux rebelles qui le poursuivirent jusqu'à l'entrée de St. Ours, après s'être emparé de sa pièce de campagne et avoir fait quatre blessés prisonniers.

D'après un témoin occulaire, (*) qui fut aussi au nombre des combattants, le nombre des soldats tués, tant pendant l'action que pendant la poursuite, aurait été de trente ; mais il n'en fut trouvé que trois, les autres ayant été jetés dans la rivière. Trois canadiens furent tués pendant la poursuite, ce qui porte à sept le nombre de mort ; parmi lesquels se trouvait M. Ovide Perreault, membre du parlement, qui reçut un coup de feu mortel dans la maison de M. Fleury Deschambault.

(*) M. Joseph Pagé, ancien et respectable marchand de St. Denis, véritable type de ces braves et honnêtes canadiens des temps passés, que nous a si bien peints M. De Gaspé, dans son admirable type du père Chouinard, de qui nous tenons la plus grande partie des détails de cette journée, était au nombre des combattants. Il nous racontait que lorsque les secours des paroisses environnantes arrivèrent, il sortit de la maison de Madame St. Germain, pour aller combattre au dehors ; les troupes tirèrent sur lui, une balle le frappa à la poitrine et il ne dut la vie qu'à la précaution qu'il avait eu de se mettre une cuirasse d'un nouveau genre : quelques mains de papier à envelopper qu'il s'était attaché sur la poitrine.

Les troupes ainsi chassées de St. Denis durent se rendre à Sorel comme elles étaient venues ; on comptait sur le vapeur *Varennes*, le capitaine avait reçu ordre de remonter le Richelieu pour rejoindre les troupes avec des provisions et des munitions, mais à St. Ours il fut attaqué par la populace et forcé de retourner à Sorel.

Les soldats blessés à St. Denis reçurent les soins les plus attentifs de la part du Dr. Nelson, ce qui n'empêcha pas l'un d'eux, un sergent, de mourir des suites de ses blessures dans la soirée du jour du combat.

L'autre expédition commandée par le colonel Witherall avait laissé son camp de Chambly en même temps que le colonel Gore partait de Sorel pour St. Denis. Le détachement était beaucoup plus considérable ; il consistait en quatre compagnies du régiment royal, deux du 66ème, deux pièces d'artillerie, un piquet de cavalerie. Les difficultés de la marche pendant la nuit, par un temps pluvieux et des mauvais chemins retardèrent considérablement les troupes, en sorte qu'elles arrivèrent à Rouville, distant de sept milles de St. Charles, dans la matinée du lendemain. A Rouville, le pont avait été coupé, en sorte qu'on dût camper là pour la nuit et passer le lendemain, à cette même place, pour faire reposer les troupes et obtenir des informations précises sur le camp de St. Charles où les rebelles étaient retranchés.

Le 25 novembre, le détachement qui avait reçu du renfort par l'adjonction d'une compagnie du régi-

ment royal stationné à St. Jean, qui l'avait rejoint, arriva à St. Charles vers deux heures de l'après-midi ; il reçut quelques coups de fusils avant de parvenir aux retranchements des insurgés. Ces retranchements étaient formés d'arbres renversés recouverts en terre, et appuyés à la maison seigneuriale de M. Debartzch ; cette maison que les patriotes voulaient démolir à l'assemblée de St. Charles, avait été convertie en forteresse et percée de meurtrières, le tout formait les deux côtés d'un quarré depuis la rivière jusqu'à une colline en arrière. En dedans de ces fortifications se trouvaient réunis 4 à 500 hommes, la plupart sans armes comme ceux de St. Denis ; ils étaient sous le commandement de T. S. Brown. Le Dr. Nelson, après sa victoire sur le colonel Gore, avait été lui offrir ses services avec ses patriotes, mais il les avait refusés, sous le prétexte qu'il ne pouvait pas les nourrir. Ce même Brown fut le premier à prendre la fuite au commencement de l'attaque, laissant M. Marchesseau à la tête des insurgés ; ces derniers avaient deux pièces de canon qui ne leur furent d'aucune utilité. Le colonel Witherall tourna les retranchements, prit possession de la colline sur laquelle il plaça son artillerie et enveloppa les deux côtés de la fortification, de manière à ne laisser aux rebelles d'autres issues que la rivière ; alors il leur donna l'attaque et par les canons et par la mousqueterie. Les insurgés répondirent à l'attaque par un feu tellement bien nourri qu'ils jetèrent pendant un instant la confusion parmi les troupes, mais la force de la discipline et la supé-

riorité de leur armement les firent bientôt triompher de ce premier échec. On tirait ainsi de part et d'autre pendant quelque temps, et la victoire restait indécise, lorsque les coups répétés de l'artillerie parvinrent à renverser les retranchements peu solides qui protégeaient les insurgés, ce qui sema la division dans leurs rangs et ils se hâtèrent de chercher leur salut dans la fuite. Comme ils s'échappaient en masse compacte, le commandant fit charger ses troupes à la baïonnette, et il se fit un massacre considérable des insurgés : à peu près cent vingt-cinq tombèrent sur le champ de bataille ; le nombre des blessés fut d'une quarantaine et autant de prisonniers. Après la victoire de Witherall, celui-ci brûla le camp et tout ce qu'il contenait, ainsi que quelques maisons voisines, épargnant toutefois celle de M. Debartzch.

La veille du combat il y avait un bien plus grand nombre d'insurgés, mais comme ils manquaient de provisions et d'armes, beaucoup d'entre eux s'en étaient retournés dans leurs demeures, persuadés qu'ils seraient plutôt nuisibles qu'utiles.

Le 28 novembre, on procéda aux funérailles de ceux qui étaient tombés durant la bataille ; ce fut une scène de désolation indescriptible ; le nombre n'en fut pas cependant considérable, parce que beaucoup avaient été jetés à la rivière et d'autres avaient été ensevelis sous les décombres ; ainsi l'année suivante on trouva trois cadavres sous les décombres d'une cheminée qui était tombée lors de l'incendie de quelques maisons, ordonné par le colonel Witherall.

On raconte que le colonel Malhiot qui était de

garde avec quatre hommes, au bas de la paroisse, se rendit coupable d'une imprudence ; eut-il agi autrement il aurait épargné beaucoup de sang. Sir John Colborne, en apprenant la défaite à St. Denis, avait résolu d'ordonner aux troupes qui se trouvaient dans les localités en révolte de retraiter immédiatement sur Montréal ; il avait envoyé un ordre en conséquence au colonel Witherall par deux courriers portant la même dépêche, afin que si l'un tombait au pouvoir des ennemis l'autre put au moins se rendre à destination et remettre la dépêche dont il était le porteur. Mais les deux courriers auxquels on n'avait pas donné ces explications, partis quelque temps l'un après l'autre, s'étaient rejoints en route et étaient arrivés ensemble à l'entrée de St. Charles ; tous deux furent arrêtés par M. Malhiot qui les fouilla, s'empara de leurs papiers, et après en avoir pris communication, au lieu de leur permettre d'accomplir leur mission, les retint prisonniers et détruisit leurs dépêches. Si le colonel Witherall eut reçu cet ordre, nul doute qu'il n'eut effectué sa retraite, non sans danger de se voir attaqué et peut-être battu par les rebelles de St. Denis et des autres paroisses.

Le commandant et ses troupes victorieuses furent arrêtés un instant à la Pointe-Olivier par un parti de patriotes qui essayèrent de leur couper la route ; mais ce fut en vain, ils furent dispersés et les troupes continuèrent leur chemin et entrèrent à Montréal avec tous les honneurs d'un triomphe romain. La procession fut organisé régulièrement,

deux cavaliers portaient l'arbre de la liberté avec un bonnet, c'était un trophée enlevé à St. Charles; l'arbre portait sur une planche transversale l'inscription suivante: "*A Papineau, par ses concitoyens reconnaissants;*" les artilleurs traînaient les deux petits canons pris sur les patriotes à l'escarmouche de la Pointe-Olivier.

Cependant, depuis sa défaite, le colonel Gore était resté avec son détachement à Sorel attendant des ordres. Il reçut de nouveau renfort des forces disponibles à Montréal: deux pièces de canon, cinq compagnies d'infanterie et un escadron de cavalerie, ce qui, avec ses propres troupes, formait une force formidable qui avait ordre de marcher sur les paroisses en révolte. Les insurgés de St. Denis reçurent l'avis de cette invasion prochaine par le curé de Sorel; alors ils dirent au Dr. Nelson de prendre la fuite, et que quant à eux ils ne voulaient plus opposer de résistance à l'armée régulière; d'ailleurs, quand ils le voudraient ils ne pourraient pas, n'ayant ni armes ni munitions.

Un exprès fut envoyé au-devant des troupes, pour détourner le commandant de mettre le feu au village; le major Reed, auquel il s'adressa, lui répondit que cela ne se pouvait pas, qu'il fallait que les propriétés des rebelles fussent détruites, en sorte que les troupes continuèrent leur marche sur St. Denis. En passant à St. Ours, ils firent deux prisonniers, M. L. Dorion, membre du parlement, et M. Louis Magé, capitaine de milice; tous deux furent envoyés, sous escorte, à

la prison de Montréal, comme coupables de haute-trahison.

En entrant à St. Denis, ils trouvèrent le village désert, tous, hommes, femmes et enfants, avaient abandonné leurs demeures et s'étaient refugiés soit dans les bois, soit dans les paroisses situées de l'autre côté de la rivière, en sorte que les troupes n'éprouvèrent aucune difficulté à accomplir leur œuvre de dévastation. Les soldats pillèrent les maisons privées du Dr. Nelson, de M. Deschambault, celles des capitaines Jalbert et Chamard, de M. Charles Olivier, (*) et y mirent le feu. Ils brûlèrent également une cinquantaine d'autres bâtisses. Comme dans toutes les guerres civiles où les citoyens combattent contre leurs concitoyens, les volontaires se montrèrent beaucoup plus ardents au pillage que les troupes régulières. Le colonel Gore continua sa marche jusqu'à St. Charles, en laissant des piquets de soldats le long de sa route.

En pillant la maison du Dr. Nelson, on avait saisi ses papiers, parmi lesquels se trouvait une lettre de M. Papineau, dans laquelle, parlant des insurgés du Haut-Canada, il disait : " Je vois qu'il " en est d'eux comme de nous, sans que nous " nous soyions concertés..... Les jeunes gens " achètent des armes et s'exercent à s'en servir. " L'excitation est grande. Ils veulent envoyer une " députation de sept membres à une convention,

(*) M. Olivier avait épousé la fille de M. Bourdages, le vieux patriote du commencement de l'ère constitutionnelle.

" ou, comme ils appellent cela, un congrès des deux
" provinces, dans lequel on préparera un projet de
" constitution purement démocratique ; on dira en-
" suite à l'Angleterre que c'est ce que nous devons
" avoir sous son administration, si elle veut nous
" rendre justice, ou si elle ne nous l'accorde pas
" nous l'obtiendrons malgré elle. Quand à moi je
" suis d'opinion que la non-consommation des objets
" d'importation et l'agitation qui rendra la colonie
" très-onéreuse à l'Angleterre parce qu'elle sera
" obligée d'augmenter le nombre de ses troupes ici,
" et à cause de la diminution de son commerce, ces
" mesures sont de beaucoup la meilleure politique à
" poursuivre. Continuez donc à l'activer le plus
" vigoureusement que vous le pourrez."

Quelques jours après les combats de St. Denis et de St. Charles, c'est-à-dire le 5 décembre (1837), la loi martiale fut proclamée dans le District de Montréal ; le lieutenant-général Sir John Colborne, fut chargé de la mettre à exécution. Par quatre autres proclamations, le comte Gosford promettait mille louis de récompense pour l'appréhension de M. Papineau, cinq cents louis pour celle de ceux qui avaient été cause de la mort du lieutenant Weir, la même somme pour l'arrestation de dix insurgés à la tête desquels se trouvait le Dr. Wolfred Nelson (*) ; cent louis étaient aussi promis pour l'arres-

(*) Les neuf autres étaient T. S Brown, de Montréal, E. B O'Callaghan, Cyrille-Hector Côté, de Napierville, J. T. Drolet, de St. Marc, J. G. Girouard, de St. Bénoit, W. H. Scott, de St. Eustache, Edouard E. Rodier, ces cinq

tation des deux prisonniers Desmarais et Davignon, délivrés quelques jours auparavant à Longueil, et pour celle de sept autres (*) personnes compromises dans la rebellion. Déjà quarante-cinq détenus politiques se trouvaient dans la prison de Montréal, et onze dans celle de Québec.

Cependant, la population s'apercevait de la folie de vouloir entrer en lutte avec l'autorité ; elle avait appris par les journaux les combats de St. Denis et de St. Charles et la défaite des insurgés dans cette dernière paroisse, en outre l'évêque Signaï avait publié (29 novembre) un mandement engageant ses diocésains à garder la paix et à respecter l'autorité comme l'enseigne la doctrine catholique. Il y eut donc un grand nombre d'assemblées dans toutes les parties de la province, dans lesquelles les citoyens protestaient contre l'insurrection et de leur fidélité au gouvernement britannique ; mais en même temps ils déclaraient qu'ils n'entendaient pas se désister de leurs droits et renoncer à leur demande de redressement des griefs dont le pays se plaignait depuis longtemps. On songea aussi à demander une nouvelle convocation des chambres, MM. Lafontaine et Leslie furent députés à cette fin auprès du gouverneur à Québec, mais il était trop tard, les

derniers membres du parlement, Amury Girod, suisse, et le Dr. Chénier, tous deux de St. Eustache.

(*) Julien Gagnon, de l'Acadie, Pierre Amyot, de Verchères, Timothée Franchère, de la Pointe-Olivier, Louis Perreault, de Montréal, Alphonse Gauvin, Louis Gauthier, Rodolphe DesRivières, aussi de la ville de Montréal.

soulèvements et les prises d'armes, partielles il est vrai, rendaient la chose impossible, puis une quinzaine de députés se trouvaient sous l'accusation de haute trahison. Lord Gosford refusa.

La rebellion était vaincue sur les bords de la rivière Richelieu. Un autre parti d'insurgés composé d'américains et de canadiens, sous le commandement de Gagnon, de l'Acadie, avait été dispersé à un endroit appelé *Four Corners*, sur les bords du lac Champlain, près de la frontière.

Restait à soumettre St. Eustache et les paroisses environnantes, au Nord de Montréal. Les rebelles étaient commandés là par le Dr. Chenier et un Suisse étranger au pays, nommé Amury Girod, ils avaient enlevé de force aux sauvages des Deux-Montagnes leurs fusils et deux canons. Ils s'étaient réunis en grand nombre de Ste. Scholastique, St. Bénoit et avaient marché vers St. Eustache ; là ils s'emparèrent, par la force, du couvent et s'y retranchèrent. Le curé de St.Eustache, M. Paquin, M. Scott, membre du parlement, un des principaux agitateurs du comté des Deux-Montagnes, M. Decelles, vicaire de M. Paquin s'efforcèrent d'engager les paysans à retourner dans leurs foyers, ce qu'ils firent presque tous. Mais d'autres, et en grand nombre, venant du Grand-Brûlé, de St. Martin, et même de St. Laurent, les remplacèrent, en sorte que depuis le 29 novembre il y avait dans la paroisse de St. Eustache un nombre de rebelles variant de 4 à 800, vivant d'extorsion et de rapine, au grand détriment des marchands et des fermiers.

Les insurgés, dit un témoin oculaire, (*) faisaient alors du pillage leur principale occupation, ils allaient dans toutes les fermes, mettaient à contribution tous ceux qui ne marchaient pas avec eux, et de gré ou de force, ils s'emparaient de tout ce qu'ils avaient de mieux en bétails, chevaux, voitures, etc., etc. La plupart de ces soldats de nouvelle fabrique ne reconnaissaient d'autres lois que leurs désirs, ils s'emparaient des boissons fortes qu'ils trouvaient chez les marchands et s'enivraient du matin au soir ; souvent même ils ne se contentaient pas de piller des boissons, ils enlevaient les meubles et tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance, et lorsqu'ils étaient dans l'ivresse ils accompagnaient le pillage des insultes les plus grossières. Ces hommes ne reconnaissaient aucune règle, ils se croyaient maîtres de faire tout ce qu'ils leur plairaient. Les chefs, et surtout Girod les avaient engagés dans cette voie déplorable ; de cette manière ils attiraient à leur camp un grand nombre d'habitants qui, ne redoutant aucun danger, venaient jouir de la bonne vie que le camp leur offrait, car pour les garder à St. Eustache on les gorgeait de viandes et de boissons, les soldats s'habillaient et se chaussaient aussi par le pillage. Outre tous ces avantages, les chefs promettaient encore à leurs soldats le choix des plus belles terres, aussi l'absolu-

(*) Le Révérend M. Paquin, auteur du journal historique des événements arrivés à St. Eustache pendant la rébellion. On doit d'autant plus ajouter foi aux récits de M. Paquin qu'ils sont confirmés par la presse impartiale du temps et que M. Paquin ne cachait pas ses sympathies en faveur de l'insurrection.

tion (*sic !*) des dîmes et des rentes seigneuriales. Ces promesses et la vie que l'on menait aux camps avaient attiré un grand nombre d'habitants, il n'y en avait que très-peu de St. Eustache en activité d'insurrection.

Il est certain aussi qu'un grand nombre de ceux qui se trouvaient là y avaient été amenés de force. Lorsque ces pauvres habitants refusaient de se rendre au village de bon gré on les menaçait de les piller, d'incendier leurs propriétés et même de les tuer. Plus d'une fois une partie de ces menaces furent mises à exécution ; plusieurs habitants riches qui ne voulaient pas se joindre à eux voyaient leurs maisons saccagées et pillées, les insurgés allaient même jusqu'à tirer sur eux.

C'est alors, dit Garneau, qu'arriva la nouvelle de l'affaire de St. Charles et de la dispersion des rebelles dans le Sud. Croyant cette occasion favorable, M. Paquin invita le Dr. Chenier à venir au presbytère, et le pressa de renoncer à ces dangereux projets. Tous ceux qui étaient présents, ecclésiastiques et séculiers, se joignirent au bon curé pour faire les mêmes instances auprès du chef rebelle, en lui mettant sous les yeux l'inutilité de son entreprise et toutes les conséquences funestes qui devaient en résulter, mais ce fut en vain. Chénier prétendit que les nouvelles de St. Charles étaient fausses, qu'il venait d'apprendre par un courrier (*) que les

(*) Il paraît qu'après l'affaire de St. Denis, MM. De Lorimier, Hubert et Pelletier, partirent en toute hâte pour le Nord, annonçant partout que les patriotes avaient

patriotes étaient vainqueurs dans le Sud, et il ajouta que pour lui sa résolution était inébranlable, qu'il était décidé à mourir les armes à la main. Malgré son opiniâtreté cependant, l'on s'aperçut qu'il ne pouvait surmonter son émotion, et qu'il laissait échapper quelques larmes. N'ayant pu le dissuader, M. Pâquet se vit obligé de s'éloigner et d'abandonner le presbytère et l'église aux rebelles. Beaucoup de familles étaient déjà parties ou partaient à tout instant pour Montréal et les paroisses environnantes. Il y avait eu plusieurs alertes et les personnes bien informées savaient que les insurgés ne seraient pas en état de résister aux forces qui s'approchaient.

En effet, Sir John Colborne qui avait été chargé de mettre la loi martiale à exécution avait décidé d'aller personnellement réduire les rebelles du Nord. En conséquence, il était parti mercredi après-midi, 13 décembre, de Montréal, avec une force de près de 8,000 hommes et huit canons. Le général établit ses quartiers à St. Martin, où il réunit tous les corps qui avaient été envoyés à l'avance et d'où il expédia des ordres pour la marche des divers détachements ; il partit jeudi matin, vers 7 heures, pour se porter sur St. Eustache. Comme on avait appris que, par la route ordinaire, le passage offrirait des difficultés parce que la glace ne serait pas assez forte pour sup-

tué un grand nombre de soldats, que c'était tout ce qu'il y avait de troupes en Canada, excepté les royaux qui s'étaient joints à Papineau. Ces nouvelles ranimèrent le courage des patriotes du Nord qui devinrent plus ardents que jamais.

porter l'artillerie et la cavalerie, le général ordonna de faire un détour vers Ste. Rose ; on traversa la rivière dans cet endroit, puis on remonta les bords de la rive droite jusque près du village de St. Eustache. Ce détour avait considérablement allongé le chemin, en sorte que les troupes n'arrivèrent que vers midi, près du village.

Girod, avec une trentaine d'hommes, avait traversé la rivière sur la glace pour s'assurer si les troupes s'approchaient, mais le détour qu'elles avaient fait le trompa, et il s'en retourna en annonçant que l'action n'aurait probablement pas lieu ce jour-là. Quelque temps après la milice volontaire de St. Martin apparut sur le chemin royal et l'inquiétude se mit parmi les insurgés, puis on vit dans l'éloignement le corps entier de l'armée s'approcher. Les chefs donnèrent des ordres pour garnir les différents postes qu'ils avaient établis. Ces mouvements divers permirent à beaucoup d'entre les insurgés qui comprenaient le danger de prendre part à une résistance périlleuse, de s'enfuir loin du champ de bataille. Ils arrivaient en courant et sans armes dans les paroisses environnantes. Quelques prisonniers, que les rebelles avaient faits, des femmes et des enfants profitèrent de la confusion générale pour se sauver dans les bois. Arrivé à quelque distance du village, Sir John Colborne fit informer les rebelles qu'ils auraient la vie sauve s'ils se rendaient et s'ils livraient leurs chefs. La réponse qu'il reçut fut des coups de fusil qui furent tirés de l'église, avant qu'aucune position

ne fut prise par les troupes. Alors le général déploya ses forces pour cerner le village et commencer l'attaque.

Les principaux points occupés par les rebelles étaient la maison du seigneur Dumont, le couvent, le presbytère et l'église ; ils avaient barricadé les portes de ce dernier édifice, en sorte qu'il ne leur restait plus, pour en sortir, que les fenêtres et une petite porte en arrière donnant sur le cimetière, par laquelle deux hommes à la fois pouvaient passer. Quelques instants avant l'assaut, il y avait encore 5 à 600 hommes en armes, mais un grand nombre d'eux s'enfuirent avant la bataille, en sorte qu'il ne resta au Dr. Chénier que 200 à 250 hommes. Le feu de l'artillerie fut ouvert assez longtemps avant que les insurgés songeassent à riposter, il fit de grands dommages aux propriétés, sans causer de pertes de vie ; les assiégés se décidèrent alors à répondre par des volées de mousqueterie parties de tous les points qu'ils occupaient. Les carabiniers volontaires, sous le commandement du capitaine Leclerc, prirent pour but les fenêtres de l'église. Le feu avait pris à cet édifice qui, déjà miné par le canon, menaçait de s'écrouler sur ceux qui l'occupaient ; beaucoup d'entr'eux tentèrent d'en sortir et furent tués dans le cimetière. Ce fut en sortant par la petite porte que le Dr. Chénier, qui se trouvait dans ce lieu avec encore 75 à 80 hommes, reçut un coup de feu de l'un des carabiniers volontaires ; il tomba dans le cimetière où il expira aussitôt. Peu après les deux

clochers de l'église s'écroulèrent, et bon nombre de malheureux furent ensevelis sous les décombres. (*)

Beaucoup d'insurgés essayèrent de fuir sur l'autre rive, mais les volontaires de St. Martin, et un détachement du 83ème régiment les arrêtèrent, en tuèrent et blessèrent un bon nombre, il en fut de même dans le village, en un mot ce fut une scène de carnage général. On livra aux flammes une quarantaine des plus belles résidences, entr'autres celles du seigneur Dumont, du Dr. Chenier et de M. Scott. A peu près 110 insurgés périrent dans cette bataille, tandis que le nombre des prisonniers fut de 105; les pertes des troupes furent insignifiantes: 7 de tués et 10 de blessés.

Au commencement de la bataille, le *brave général* Girod vit qu'il était temps de songer à sa propre sécurité. Sous prétexte d'aller chercher du renfort, il abandonna à leur sort les malheureux qu'il avait soulevés; il s'empara d'un cheval et se mit en devoir de se sauver à toute bride, il s'arrêta un instant à la maison de M. Eugène Globensky où il avait son logement, pour y prendre quelque chose qu'il y avait oublié. Dans ce moment un habitant voulut le tuer, mais ceux qui étaient là l'en empêchèrent; un autre (Carbonneau) brûla trois amorces en voulant tirer

(*) L'église fut en partie consumée par le feu en cette circonstance; mais les murs restés debout servirent à sa reconstruction, c'est celle qui existe encore à St. Eustache. On voit sur le portail de cet édifice les traces que les boulets y ont laissées. Il y a surtout, à la hauteur d'une dixaine de pieds, deux cavités profondes dans les pierres, elles ont la forme d'une section de boulet.

sur lui. "Il faut que je lui flambe la cervelle," disait-il, "car il nous a dit assez souvent de faire feu, "sur lui s'il reculait d'un seul pas et s'il n'était pas "toujours à notre tête." (*)

Ces tentatives n'ayant pas réussi, Girod prit la fuite et passa par différentes paroisses ; mais les volontaires de la Longue-Pointe s'étaient mis à sa poursuite ; ils découvrirent sa piste, et après l'avoir longtemps suivi de maison en maison, ils le rejoignirent, le lundi suivant, dans les concessions de la Longue-Pointe. Le capitaine des volontaires qui se trouvait assez prêt de lui, lui cria d'arrêter, ce qu'il fit. Girod tira ensuite un pistolet de sa poche, l'appuya sur son front, fit feu et tomba raide mort. C'est une chose inexplicable de voir que ce misérable, si bien décidé à mourir, n'ait pas voulu combattre avec les siens et par là courir le risque de trouver au moins une mort plus honorable.

Le lendemain, vers onze heures du matin, les troupes se mirent en marche vers St. Bénoit. Le commandant avait laissé la garde du village au colonel Globensky, (‡) brave décoré de 1812, en qui l'autorité et les patriotes avaient une égale confiance.

(*) Nous avons cité cet extrait pour donner une idée de ce qu'était cet homme. Et cependant c'est en cet individu, que tous s'accordent à représenter comme vil et méprisable, que les insurgés avaient mis leur confiance ; c'est lui qu'ils avaient choisi pour un de leurs chefs. Ce fait, ainsi que beaucoup d'autres, prouve combien, dans ces temps d'agitation, les hommes tombent parfois dans d'incroyables erreurs.

(‡) Père de A. N. Globensky, écr., qui s'est fait élire, il y a deux ans, député à la Chambre Fédérale pour le comté

Les rebelles de cette dernière paroisse avaient envoyé au-devant du général Colborne des députés porteurs de drapeaux blancs pour demander à traiter. Sir John Colborne leur avait fait répondre qu'il n'entrerait dans aucune négociation avant que les chefs n'eussent été livrés, et en même temps il avait ordonné aux troupes de poursuivre leur route. Presque toutes les maisons, en approchant du village, avaient un drapeau blanc à la porte, pour attester des dispositions pacifiques de leurs habitants. Lorsque l'armée arriva au village, il était complètement désert, les maisons étaient entièrement abandonnées, et on n'y trouva qu'une troupe d'habitants qui vinrent se rendre sans condition. L'armée s'empara du village et y passa la nuit. Ce qu'on avait rapporté de prétendues fortifications faites à St. Bénoit par les rebelles et de quelques canons en bois fabriqués pour leur usage était faux. Il n'y avait d'autre canon que celui que Girod avait volé aux sauvages de la mission du Lac. Malgré la soumission des habitants toutes les maisons furent mises au pillage, et avant de quitter la place, le samedi matin, les troupes mirent le feu sur plusieurs points ; en quelques heures tout fut consumé.

On ne saurait trop flétrir cet acte de dévastation qui, dans la circonstance, n'avait aucune raison d'être, puisque les habitants de la paroisse s'étaient soumis

des Deux-Montagnes, et qui a eu le tort de résigner presque tout de suite. Nous disons qu'il a eu tort de résigner, parce que sa position sociale et ses remarquables talents lui auraient bientôt assuré une place marquante dans notre députation.

entièrement et qu'aucun acte quelconque d'hostilité n'avait été commis contre les troupes.

Le corps expéditionnaire reprit le chemin de la ville et arriva à Montréal, partie le samedi et partie le dimanche, amenant les prisonniers qu'il avait faits à St. Eustache et quelques autres qu'il fit en route. Mais le 32ème régiment, en quittant St. Bénoit, marcha sur Ste. Scholastique, où l'on disait que bon nombre de révoltés, avec leurs chefs, s'étaient réfugiés. Arrivé près du village, le colonel Maitland rencontra environ 300 hommes, qui lui remirent cinquante armes à feu et des équipements; dans le village même, il y avait 5 à 600 personnes qui reçurent les troupes anglaises aux cris de " Vive la Reine." Le colonel accepta leur soumission et le village fut épargné.

L'incendie de St. Denis, huit jours après le combat qui y avait eu lieu, est impossible à excuser, il en est de même de celui de St. Bénoit. Que dans l'ardeur de la bataille et l'enthousiasme de la victoire, les troupes anglaises aient incendié une partie de St. Eustache, cela se conçoit; mais huit jours après la bataille de St. Denis, et quand les habitants de St. Bénoit envoyaient des parlementaires avec le drapeau de la paix, qu'ils faisaient acte de soumission, et que malgré tout cela le commandant ait ordonné le pillage et l'incendie, nous ne saurions voir là l'acte d'un ennemi généreux. (*)

(*) Lors de l'incendie de l'église de St. Bénoit, des soldats anglais avaient sauvé des vases sacrés qu'ils se hâtèrent d'aller porter au Supérieur du Séminaire de Montréal,

Les révoltés étaient maintenant tout-à-fait battus dans leurs châteaux-forts ; les chefs étaient en fuite ou prisonniers. M. Papineau avait gagné le territoire des Etats-Unis avec plusieurs autres compromis dans les derniers événements.

Le calme était rétabli et tout parut rentrer dans l'ordre. Les évêques de Québec et de Montréal invitèrent les fidèles à remercier Dieu du rétablissement de la paix.

" Quelle misère, quelle désolation s'est répandu " dans plusieurs de nos campagnes, disait l'évêque " de Montréal, depuis que le fléau de la guerre " civile a ravagé cet heureux pays où régnaient " l'abondance et la joie avec l'ordre et la sûreté, " avant que des brigands et des rebelles eussent, à " force de sophismes et de mensonges, égaré une " partie de la population de notre diocèse. Que vous " reste-t-il de leurs belles promesses ?..... Est-ce le " vœu de la majorité du pays qui, néanmoins, selon " leurs principes, doit tout régler dans un état, est-ce " cette volonté générale qui a dirigé les opérations " des insurgés ? Vous trouviez-vous libres lorsqu'en " vous menaçant de toutes sortes de vexations, de " l'incendie, de la perte de tous vos biens, de la " mort même, si vous ne soumettiez à leur effrayant " despotisme, ils forçaient plus de la moitié du petit " nombre qui a pris les armes contre notre auguste

après leur retour. Le Supérieur leur offrit la valeur de ces objets, mais ceux-ci par un sentiment de délicatesse qui leur fait le plus grand honneur refusèrent généreusement cette offre.

" Souveraine à marcher contre ses armées victo-
" rieuses."

" De notre côté, disait l'évêque de Québec, pen-
" dant les désastres dont quelques parties de cette
" province ont été le théâtre, nous avons, à l'exemple
" de Moïse, conjuré le Seigneur de ne point perdre
" son peuple et son héritage, et aujourd'hui nous
" avons, ainsi que vous, le bonheur de voir que ce
" Dieu de bonté a écouté favorablement nos hum-
" bles prières."

On a porté des jugements fort contraires sur l'insurrection bas-canadienne, sur ceux qui poussèrent le peuple à prendre les armes et en particulier sur M. Papineau. Les uns ont prétendu que la prise des armes était devenue nécessaire et que sans cela nous n'aurions rien obtenu de l'Angleterre. D'autres, au contraire, ont soutenu qu'en persistant à faire des représentations au gouvernement anglais, en persévérant dans les bornes de la modération et de la légalité, nous aurions obtenu aussi bien et plus vite ce que nous demandions, savoir : la responsabilité ministérielle, un conseil législatif électif ou du moins choisi avec plus de discernement, en un mot la réparation des injustices dont nous avions si grandement à nous plaindre.

De ces deux opinions contradictoires, on a jugé bien différemment M. Papineau qui était regardé et proclamé comme l'âme et le chef du mouvement dans les assemblées publiques.

Une autre question s'élève encore, c'est celle de savoir s'il faut faire peser sur lui la responsabilité

du soulèvement en armes et de ses conséquences désastreuses.

Nous partageons complètement l'opinion de ceux qui considerent l'insurrection comme ayant été intempestive et qui plus est, dans les circonstances ou elle eut lieu, c'est-à-dire sans y être nullement préparé, c'était un de ces actes d'aberration populaire que l'on ne sait comment qualifier.

Prétendre, comme a voulu le faire entendre le Dr. O'Callaghan, que ni lui ni M. Papineau ne savait pas que le mouvement aurait lieu est une assertoire dérisoire. Les chefs étaient en communication constante entre eux, on ne pouvait pas cacher à M. Papineau les préparatifs qui se faisaient pour le soulèvement. Ce soulèvement n'était que la conséquence du projet d'indépendance pour le Canada et par suite de sa formation en république, projet caressé par M. Papineau, comme les témoins de ces événements l'affirment, et comme sa lettre trouvée dans les papiers de M. Nelson le confirme. D'ailleurs la république était considérée par beaucoup comme un fait accompli puisque plusieurs des chefs, entre autres le Dr. Chénier, signèrent des reconnaissances au nom de la république canadienne dont ils se déclaraient directeurs provisoires. Et puis la présence de M. Papineau à St. Denis, le jour de la bataille, et son désir (selon lui) de prendre part au combat ne sont-ils pas une approbation de la prise d'armes.

L'agitation publique maintenue par les assemblées, les discours, les articles des journaux, ne pouvait aboutir à autre chose qu'à la révolte, à moins que le

peuple ne fut maintenu dans les bornes de la modération et des moyens légaux par celui qu'on regardait comme le chef ; mais c'est ce qu'il ne fit jamais, au contraire, par sa parole ardente et ses violences il soufflait sans cesse la révolte, comme disait un journal du temps ; cependant il ne réussit jamais à rallier tous ses concitoyens à ses opinions.

On a comparé dans le temps M. Papineau à O'Connell, mais il y a une différence bien grande entre ces deux hommes et la position de leurs concitoyens vis-à-vis de l'Angleterre.

L'agitateur irlandais était catholique, c'est-à-dire que la religion dans laquelle il était né était, aux yeux de la loi, une cause d'exclusion de l'arène parlementaire, ouverte à ceux-là seuls qui professaient la religion de l'état. Il eut donc à forcer d'abord le parlement à le recevoir au nombre de ses membres.

La loi protestante, fille du fanatisme, avait fait du protestant un tyran et du catholique un esclave. D'après cette loi le catholique était indigne de toute fonction civile et militaire, incapable de remplir les emplois les plus subalternes de l'administration, et ne lui reconnaissait d'autre droit que celui de payer des impôts aussi onéreux qu'humiliants. C'est cette dégradation politique qu'il fallait faire cesser. Par quel prodige d'efforts, d'influence et de talents O'Connell réussit-il à atteindre ce but aussi noble qu'il était alors invraisemblable ? il faudrait bien des pages pour le faire connaître. Il suffit de dire qu'il y réussit, et que toujours il sut maintenir le peuple irlandais, ce peuple ardent et emporté comme

le français, dans les bornes de la légalité, et qu'il n'employa jamais que les moyens que la constitution lui fournissait.

Ici nous n'avions aucune de ces proscriptions infamantes propres à exaspérer les plus calmes parce qu'elles touchent à ce que l'homme a de plus cher, sa croyance religieuse et son honneur personnel ; tous les sujets de plaintes se bornaient à la mauvaise administration, à l'irresponsabilité des ministres, à leur partialité dans la distribution des faveurs gouvernementales. Et cependant M. Papineau poussait indubitablement à la révolte, et il ne pouvait se le cacher, et avec la haute intelligence dont il était doué, il ne pouvait pas ne pas prévoir les conséquences fatales qui devaient en résulter. Maintenant était-il mu réellement par l'intérêt du bien public, ou bien travaillait-il (comme on l'a prétendu alors) pour satisfaire son ambition personnelle, dans l'espérance de devenir le chef d'une république qu'il aurait fondée en l'arrachant à l'Angleterre ? Nous ne pouvons réellement pas dire auquel de ces deux sentiments il obéissait, mais dans l'un ou l'autre cas, il s'est montré ou un agitateur imprudent, en conduisant la partie du peuple qui le suivait, à la révolte, sans préparatifs, sans armes, et avec toute l'évidence d'un insuccès certain, ou bien encore il a obéi à un sentiment d'ambition désordonnée à laquelle il sacrifiait de gaîté de cœur la vie de ses compatriotes et le repos de son pays, et dans l'un ou l'autre cas il est également blâmable.

Maintenant, pour appuyer ce que nous venons de

dire relativement à l'insurrection et à M. Papineau, nous citerons à ce sujet une autorité que personne n'oserait récuser, c'est celle du grand O'Connell lui-même.

Parlant de l'insurrection bas-canadienne, voici ce que le libérateur de l'Irlande disait dans la chambre des communes, le 30 juillet 1838 :

" Les amis de la liberté avaient d'abord tout en leur pouvoir, et ils auraient réussi s'ils s'y étaient bien pris. Sans leur folie, leur méchanceté et leurs crimes, ils eussent finalement triomphé ; mais du moment que M. Papineau et les autres eurent repandu le sang et fait éclater la rébellion contre le pouvoir exécutif, dès lors ils perdirent l'appui de tout homme qui désire obtenir la liberté d'un peuple par des moyens constitutionnels et légaux, et ils méritèrent le plus grand malheur qui put les affliger, celui de mettre leur patrie sous le joug du despotisme."

CHAPITRE IV.

Suite des événements.— Autres batailles.— Proclamation d'indépendance.— Incidents divers.

Cependant le comte Gosford s'apercevait depuis longtemps que la ligne de conduite qu'il avait adoptée n'était pas de nature à ramener la paix dans la province. Dès le 2 septembre 1837, il avait écrit au ministre des colonies : " Il est évident que la " faction de Papineau ne sera pas satisfaite tant que " le gouvernement anglais ne l'aura pas mise dans " une position qui lui permette de mettre ses projets " à exécution, savoir : la séparation de ce pays de " l'Angleterre et l'établissement d'un gouvernement " sous la forme républicaine."

Il suggérait de suspendre la constitution. Par une autre lettre, en date du 14 novembre de la même année, c'est-à-dire quelques jours seulement avant la

bataille de St. Denis, il demandait son rappel. Lord Glenelg acquiesça à sa demande le 23 décembre, et il informa, en même temps, Sir John Colborne que par la retraite du gouverneur-général l'administration temporaire des affaires de la province lui était confiée.

La nouvelle du rappel de Lord Gosford arriva ici le 13 janvier 1838. Les habitants de la ville et du comté de Québec, ainsi que ceux de plusieurs autres paroisses lui envoyèrent des adresses pour lui exprimer tout le regret qu'ils éprouvaient en conséquence des batailles et de l'effusion du sang qui avaient eu lieu dans le District de Montréal. Il partit le 26 février par le chemin de Kennébec, se rendit jusqu'à Boston, et visita Philadelphie et Washington avant de s'embarquer pour l'Angleterre. Sir John Colborne prit les rênes du gouvernement et continua la loi martiale proclamée le 5 décembre précédent ; mais cependant, comme le pays était tranquille il licencia les volontaires des comtés de Laprairie, Chambly et l'Acadie.

Si la tranquillité semblait régner dans la province, c'est parce que la force avait eu raison des rebelles, et aussi parce qu'un grand nombre d'entr'eux avaient passé la frontière ; en effet 6 à 700 insurgés, principalement de l'Acadie et de Laprairie, sous le commandement de Robert Nelson, frère de celui qui commandait à St. Denis, et du Dr. Côté, de Napierville, s'étaient réunis dans l'Etat de Vermont, et le premier de mars ils firent une incursion infructueuse sur le territoire du Canada. M. R. Nelson, qui s'intitulait président du gouvernement provisoire de la

république canadienne, avait lancé une proclamation d'indépendance.

Selon cette proclamation, le Bas-Canada, était relevé de son allégeance envers l'Angleterre. La république était déclarée, les sauvages devaient jouir de tous les droits civils et politiques ; séparation de l'église et de l'état (textuel), la tenure seigneuriale était abolie, toute personne qui fournirait des armes pour obtenir l'émancipation aurait bien mérité de la patrie.

La proclamation décrétait encore qu'il n'y aurait plus d'emprisonnement pour dettes, l'abolition de la peine de mort, la liberté de la presse, les élections par le scrutin, les terres publiques et celles de la compagnie des terres de l'Amérique Britannique du Nord, devenaient biens nationaux. Enfin, il devait y avoir, aussitôt que possible, une convention des députés nommés par le peuple ou par les comtés, et cette convention formerait le corps législatif qui devait doter le pays d'une constitution basée sur les principes précédents.

On voit par cette déclaration que les insurgés étaient imbus des principes de la démocratie la plus avancée.

Une autre proclamation ou appel aux armes, lancée en même temps que la déclaration d'indépendance, et signée "Robert Nelson," *commandant-en-chef de l'armée patriotique*, l'emportait encore par le ridicule et l'exagération sur la déclaration d'indépendance.

Vers le milieu de mars, on apprit en Canada la suspension de la constitution et la nomination du

comte Durham au poste de gouverneur-général et de haut commissaire royal, pour régler les affaires du Haut et du Bas-Canada. Cette nouvelle fut reçue avec la plus grande satisfaction par toutes les classes de la société. Lord Durham avait une haute réputation d'homme politique et de diplomate consommé. Il avait représenté l'Angleterre comme ambassadeur à St. Pétersbourg, et c'était un libéral avancé. Lors de sa nomination, il avait déclaré dans la chambre des pairs qu'il rejetterait toute considération de partis français, anglais, canadien ; " car", disait-il, " je ne connais rien de ces partis, et je donnerai à " tous une égale protection, une égale justice, at- " tendu que tous sont les sujets de Sa Majesté, et " qu'ils sont égaux devant Elle et devant la loi."

Ce fut, précédé de cette réputation d'habilité et d'impartialité, qu'il fut attendu en Canada. Mais en obéissance à l'acte suspendant la constitution, acte qui avait été sanctionné le 28 février, Sir John Colborne nomma un conseil spécial, composé d'un égal nombre de Canadiens et d'Anglais (*).

La première ordonnance passée par ce conseil qui s'assembla à Montréal fut de suspendre l'*habeas corpus* jusqu'au 24 août alors prochain, afin de donner le temps à Lord Durham d'arriver et de prendre

(*) Ce conseil était composé des Honorables C. E. C. De Léry, James Stuart, John Neilson, Amable Dionne, Charles Casgrain, M. P. de Sales Laterrière, Toussaint Pothier, P. McGill, P. de Rocheblave, Samuel Gerrard, Jules Quesnel, W. P. Christie, Turton Penn, James Cuthbert, B. Joliette, Joseph E. Faribeault, P. H. Knowlton S. Smith, Joseph Dionne et Etienne Mayrand.

les mesures qui lui paraîtraient convenables envers les insurgés, selon les instructions qu'il pourrait avoir reçues avant son départ. En même temps, comme le pays paraissait tranquille, Sir John Colborne licencia tous les volontaires qui avaient été appelés sous les armes, et le 3 mai il proclama la fin de la loi martiale.

Cependant, malgré cette apparente tranquillité, il n'en était pas moins vrai qu'il existait un malaise général parmi les habitants des paroisses situées au Sud de la ville de Montréal, et qu'en conséquence, de la sympathie que les réfugiés politiques rencontraient sur les frontières des Etats-Unis, un autre soulèvement était imminent. Et puis, la prison de Montréal était encombrée de prisonniers ; les uns étaient détenus comme suspects, d'autres, et c'était le plus grand nombre, avait été pris les armes à la main. Beaucoup d'entr'eux avaient été relâchés durant l'hiver, et cependant il n'y avait pas eu de procès, ni devant les cours civiles, ni devant la cour martiale ; le gouvernement anglais, par une dépêche du mois de mai, avait conseillé à Sir John Colbourne de retarder les procédures jusqu'à l'arrivée de Lord Durham.

Ce dernier arriva à Québec le 27 de mai. Il fut reçu par toutes les troupes en garnison, les officiers civils et un immense concours de citoyens. Dix vaisseaux de guerre arrivèrent peu de temps après le gouverneur, portant des régiments entiers et des détachements des bataillons qui étaient déjà en Canada.

Lord Durham publia immédiatement une proclamation rédigée en termes qui sentaient le maître et le despote, et non le commissaire venu pour s'enquérir des difficultés et suggérer les moyens d'y remédier. Ensuite il renvoya le conseil spécial de Sir John Colborne et il nomma un conseil exécutif composé de sept personnes dont une seulement, le secrétaire-provincial Daly, était du Canada. Il donna pour raison de ce choix que, pendant la suspension temporaire de la constitution, l'administration des affaires devait être complètement indépendante et n'avoir aucun rapport avec les résidants de la province.

Malgré ces mesures impolitiques cela n'empêcha pas cependant les citoyens de Québec et de Montréal de lui présenter des adresses pour lui souhaiter la bienvenue.

Cependant rien n'était décidé relativement aux prisonniers politiques qui, comme nous l'avons dit, étaient en très-grand nombre. Lord Durham était dans un embarras très-grave à ce sujet. Faire leurs procès était impossible, d'abord parce que les procès politiques sont toujours vus d'un mauvais œil par le peuple, ensuite parce que les fins de la justice ne seraient pas atteintes. En effet, comment obtenir un juré impartial ? Choisir les jurés parmi les canadiens, c'était assurer d'avance l'impunité aux accusés ; d'un autre côté les loyaux ne manqueraient pas de les condamner, et si les jurés étaient pris dans les deux partis, ils ne pourraient jamais s'entendre.

On s'attendait donc à une amnistie, sinon générale

du moins partielle, mais il fallait choisir, et lord Durham voulait que les prisonniers les plus compromis en fissent la demande ; en conséquence, un confident, M. Simpson leur fut envoyé, et il en emporta une lettre signée par huit des principaux détenus (*) qui se déclaraient coupables et s'en remettaient pour leur sort à la discrétion et à la clémence du gouverneur.

Quand il fut en possession de cette lettre, il fit passer par son conseil spécial une ordonnance pour pourvoir à la sécurité du pays. Par cette ordonnance, il condamnait à la déportation aux Bermudes (‡) les huit signataires de la lettre, et déclarait hors la loi, et bannis de leur patrie, quatorze autres chefs rebelles qui avaient cherché refuge aux Etats-Unis, parmi lesquels se trouvaient M. Papineau, le Révérend M. Chartier, M. George-Etienne Cartier, et M. Duvernay, propriétaire de la *Minerve*.

Par cette même ordonnance, il proclamait une amnistie générale pour tous les autres prisonniers, à l'exception de ceux qui étaient accusés d'avoir tué

(*) MM. R. S. M. Bouchette, Wilfred Nelson, N. Des-Rivières, L. H. Masson, H. A. Gauvin, S. Marchesseau, J. H. Goddu et B. Viger.

(‡) Les Bermudes n'étaient pas une colonie pénale, mais seulement un simple lieu de détention. Les huit condamnés à la déportation y furent transportés dans le steamer *Vestale*.

Par les soins du gouverneur, ils furent pourvus de toutes les délicatesses de la table, et arrivés aux Bermudes, ils furent laissés libres, après avoir donné leur parole d'honneur au commandant militaire qu'ils ne laisseraient pas la place sans un ordre spécial.

le lieutenant Weir, de ceux qui avaient favorisé l'évasion de la prison de Montréal de Louis Lussier, et enfin des prisonniers accusés d'avoir tué un nommé Chartrand à l'Acadie, au commencement des troubles.

Certainement cette ordonnance était sage et humaine ; mais malheureusement elle violait les lois gardiennes des libertés et protectrices de l'accusé, en condamnant à la déportation des sujets anglais, et en mettant quatorze autres hors la loi, sans aucune forme de procès. Aussi, si l'amnistie fut bien accueillie en Canada, elle fut vivement blâmée en Angleterre, parce que, comme le disait Lord Brougham, le comte Durham s'était arrogé un pouvoir que la Souveraine même n'oserait pas s'arroger.

En conséquence de cet édit, la prison de Montréal fut presque complètement vidée, et les huit condamnés à la déportation furent conduits à Québec, d'où ils s'embarquèrent pour les Bermudes sur le steamer *Vestale.*

Pendant ce temps-là, la conduite de Lord Durham continuait à être vivement critiquée par la presse anglaise. Outre l'amnistie, on lui reprochait encore son entourage, et particulièrement la nomination de M. Turton et celle de M. Wakefield, comme attachés à la commission royale ; la femme du premier avait obtenu contre lui un jugement de divorce pour adultère, et le second avait été condamné pour séduction. Mais ce n'était rien comparativement à son ordonnance où, comme l'appelait un membre de la chambre des communes, son ukase russe bannissait au fond de la Sibérie quelques malheureux

qui avaient déplu à leur maître. Cette ordonnance fut désavouée par les deux chambres.

Lorsque lord Durham apprit ce désaveu il était en conférence avec les gouverneurs et des députés des provinces maritimes ; de suite il se hâta de manifester la honte qu'il en ressentait en disant qu'il allait laisser les rênes du gouvernement, et partir aussitôt que possible pour aller défendre sa cause en Angleterre.

Parmi les événements qui attirèrent l'attention du public, on doit mentionner le procès de Nicolas Danais et des deux frères Pinsonnault qui eut lieu à Montréal aux assises criminelles de septembre 1838. Ils étaient accusés du meurtre de Chartrand, tué le 27 novembre 1837, parce qu'il n'avait pas voulu déclarer où se trouvaient quelques animaux dont les patriotes voulaient s'emparer pour s'en faire des approvisionnements. Les accusés furent acquittés ; il en fut de même du capitaine Jalbert et de deux autres qui avaient été mis en accusation pour avoir tué le lieutenant Weir.

Lord Durham partit pour l'Angleterre le 13 novembre, et laissa le gouvernement à Sir John Colborne. La population de Québec lui donna des marques non équivoques du profond regret qu'elle éprouvait de son départ.

Il était évident, comme nous l'avons dit, d'après l'activité déployée par les patriotes réfugiés aux Etats-Unis, et d'après leurs rapports constants avec ceux du District de Montréal, qu'un autre mouvement d'insurrection allait avoir lieu. Le long de la

frontière américaine, depuis le lac Champlain jusqu'au Détroit, les canadiens réfugiés, aidés des Américains qui sympathisaient avec eux, se préparaient à envahir les deux provinces. Le départ de lord Durham sembla être le signal convenu pour le commencement des hostilités.

Les troupes insurgées étaient sous la conduite de Robert Nelson qui, comme nous l'avons dit, avait pris le titre de président de la république canadienne imaginaire, et de général en chef de l'armée patriotique.

Le commencement de l'action eut lieu le 3 novembre, sur le canal Beauharnois ; les rebelles attaquèrent le steamer *Henri Brougham*, ils étaient environ 400 : Ils firent les passagers prisonniers, brisèrent l'engin du vaisseau, de manière à le rendre impropre à la navigation. Ensuite, ils cernèrent la maison seigneuriale de Beauharnois, firent prisonniers M. Ellice et les autres membres de sa famille, s'emparèrent de quelques armes, puis pillèrent la maison.

Le soulèvement devint général dans cette partie du pays. Un anglais nommé Walker, résidant près de Laprairie, fut saisi durant la nuit du 3 au 4 novembre et fut tué, sa famille ne dut son salut qu'en se dérobant aux recherches, et en s'enfuyant à Montréal.

Ensuite, les insurgés brisèrent une partie du chemin de fer de Laprairie à St. Jean, pour interrompre la communication par les chars, et arrêtèrent le courrier de la malle de Québec au Bout de l'Isle.

On voyait en même temps un grand nombre d'hommes désarmés se rendant à St. Denis, à St. Charles, à St. Ours où on leur avait dit qu'ils trouveraient des armes et des munitions. En arrivant dans ces paroisses, ils ne trouvèrent ni armes, ni munitions ; en conséquence, désappointés, le plus grand nombre d'entr'eux s'en retourna aux Etats-Unis, d'autres se rendirent à Napierville, pour rejoindre M. Robert Nelson qui avait établi là ses quartiers-généraux, tout près des frontières américaines dont il n'était séparé que par les établissements de la rivière Lacole.

Le dimanche, 4 novembre, une sauvagesse de Caughnawaga qui était à la recherche de sa vache, dans un bois, près du village, aperçut un nombre considérable d'hommes armés cachés dans ce bois, et se disposant à surprendre les sauvages durant la messe. Immédiatement, sans éveiller l'attention des hommes embusqués, elle s'en retourna au village et annonça sa découverte aux sauvages rassemblés dans l'église pour le service divin. Aussitôt ils sortirent de l'église, saisirent les armes qui leur tombèrent sous la main, des mousquets, des haches, des tomahawks, des barres de fer, etc., etc., et poussant leur cri de guerre, ils firent une charge si prompte et si furieuse sur la bande d'hommes armés qu'ils les mirent en fuite ; la confusion fut telle qu'ils firent 64 prisonniers qu'ils amenèrent triomphalement à Montréal dans l'après-midi.

Ce parti de rebelles venait de Chateauguay d'où il avait été envoyé par ordre des chefs, afin de s'em-

parer des armes, des munitions et des approvisionnements des sauvages ; ces derniers mirent d'autant plus d'ardeur dans l'attaque qu'ils avaient à se venger de l'affront que leur avait fait, l'année précédente, le suisse Girod, en s'emparant de leurs fusils et d'un canon.

Le lendemain, 5 novembre, Sir John Colborne proclama de nouveau la loi martiale, et convoqua le même conseil spécial qu'il avait nommé avant l'arrivée de lord Durham. Il y eut un nombre considérable d'arrestations, et la prison de Montréal se trouva de nouveau remplie. Parmi les personnes arrêtées se trouvaient MM. D. B. et L. M. Viger, Charles Mondelet, L. H. Lafontaine, Pierre De Boucherville, etc., etc. Les volontaires furent mis sous les armes et le conseil spécial suspendit l'*habeas corpus*.

Robert Nelson qui se trouvait à Laprairie vit son noyau d'armée grossi d'environ 2,000 patriotes ; il leur promit qu'ils allaient s'emparer des forts St. Jean et Chambly, et il lança une proclamation ou déclaration d'indépendance semblable à celle dont nous avons déjà parlée.

Sir John Colborne envoya des troupes à Napierville, et traversa lui-même à Laprairie le 6 novembre avec une armée composée de plusieurs régiments, de 400 sauvages, et de 500 volontaires, formant en tout à peu près 7,000 hommes, avec huit pièces de campagne.

La position de Nelson était précaire ; ses derrières étaient occupés par la milice, sa retraite interceptée,

et Sir John Colborne s'avança sur lui. Il résolut de retourner à Odelltown, et il entra dans cette place le 9 novembre, à la tête de 800 hommes armés ; mais le lieutenant-colonel Taylor arriva en même temps que lui et prit le commandement des troupes qui étaient à proximité ; il s'ensuivit un combat meurtrier dans lequel les insurgés furent défaits et Nelson gagna la frontière avec ceux qui purent le suivre dans sa fuite. Les troupes anglaises firent plusieurs prisonniers, entr'autres Nicolas, un des meurtriers de Chartrand, et un jeune français nommé Hendenlang, arrivé récemment dans le pays, et qui avait pris du service dans les rangs des rebelles.

En même temps que disparaissaient de Napierville les patriotes de Nelson, ceux qui étaient en possession de Beauharnois étaient aussi délogés de leur position, et mis en déroute par les troupes régulières. Les prisonniers que les insurgés avaient faits à bord du steamer *Henry Brougham*, et qui avaient reçu une généreuse hospitalité du Révérend M. Quintal, curé de Beauharnois, furent rendus à la liberté.

Restait un dernier camp de rebelles, sous le commandement de M. Malhiot qui s'était emparé du manoir et des moulins de M. Bruneau, à Montarville, à mi-chemin entre Boucherville et Chambly ; ces rebelles s'étaient retranchés dans ces édifices avec l'intention d'opposer aux troupes une résistance formidable. Mais à l'approche de deux compagnies de réguliers envoyés contre eux, ils abandonnèrent leur poste en laissant trois canons, une quantité

considérable d'armes et de munitions, et les quelques prisonniers qu'ils avaient faits.

Cette dernière défaite des rebelles mit fin à l'insurrection. Sir John Colborne rentra à Montréal en triomphateur, après avoir promené la torche incendiaire sur son chemin. Il ne fit aucune distinction et brûla sans pitié les propriétés des innocents et des coupables. Il faut dire aussi qu'il fut puissamment secondé, dans cette œuvre de destruction, par les volontaires et par beaucoup d'autres personnes qui, depuis longtemps, étaient en butte aux violences des patriotes, et ne demandaient pas mieux que de s'en venger.

C'est maintenant l'occasion de placer un épisode des plus émouvants et des plus intéressants qui eut lieu en octobre 1838 ; pour bien le comprendre, quelques explications sont nécessaires :

Dans le même temps où une partie du Bas-Canada était en révolte avec l'autorité anglaise, une partie beaucoup plus considérable du Haut-Canada était aussi en insurrection contre cette même autorité. L'organisation des rebelles haut-canadiens commandés par M. McKinzie, était plus parfaite. Ils s'étaient déclarés en guerre ouverte contre l'Angleterre, proclamant, eux aussi, la république comme leur gouvernement provisoire. Ils soutinrent plusieurs combats où bien souvent la victoire leur resta, tant sur terre que sur les lacs.

Les troupes anglaises, plus souvent victorieuses, avaient fait un grand nombre de prisonnier. Parmi eux se trouvaient deux américains qui, pris d'un

bel enthousiasme pour la cause de la liberté, s'étaient enrôlés dans l'armée républicaine du Haut-Canada, l'un avait nom Dodge et l'autre Theller. Le premier avait passé promptement au rang de colonel, et l'autre à celui de brigadier-général. Tous deux avaient été faits prisonniers, après une résistance courageuse, à bord de la goëlette canonnière *Ann*, sur le lac Ontario ; ils avaient été blessés durant la lutte et transportés à la prison de Toronto.

Accusés de haute-trahison, avec un grand nombre d'autres, une cour martiale les avait condamnés à mort. Après une requête adressée à Sa Majesté, un sursis fut accordé à l'exécution du jugement. Ensuite ils furent transportés de la prison de Toronto à celles de Kingston et de Montréal, et finalement incarcérés dans la citadelle de Québec.

C'est là qu'ils méditèrent et mûrirent un audacieux plan d'évasion que, avec le concours de quelques amis qu'ils avaient dans la ville, ils réussirent à mettre à exécution, en s'échappant de cette forteresse.

Pour cette narration, nous laissons la parole à Theller lui-même qui a écrit un récit émouvant et piquant de la manière dont fut accompli cette évasion presqu'aussi incroyable qu'elle était dangereuse, et qui, à cette époque, eut un immense retentissement dans le pays.

CHAPITRE V.

Evasion de Dodge et Theller de la citadelle de Québec.

.....

.....

La première chose à faire était de correspondre avec nos amis de la ville, et de nous assurer s'ils seraient en état de nous venir en aide, pour mettre notre plan à exécution, en nous fournissant les outils nécessaires pour scier une des barres en fer qui se trouvait à la fenêtre de notre chambre. La barre enlevée laisserait une ouverture suffisamment large pour que chacun de nous pût y passer. Ce travail accompli, il ne nous resterait plus qu'à attendre, pour nous échapper, une nuit sombre et pluvieuse, ce qui arrive fréquemment dans cette saison, et de profiter du temps pendant lequel la pluie forcerait la sentinelle stationnée dans l'enclos qui entourait le devant de notre prison à se retirer sous le porche qui

se trouve au-dessus des portes, afin de se protéger contre le vent froid, la pluie ou la neige. Quand nous nous serions glissés par cette ouverture, nous pouvions sauter facilement dans l'enclos, en posant un de nos pieds sur la barre de fer transversalle de notre fenêtre, et l'autre sur la partie saillante de la clôture qui se trouve à huit pieds de terre, monter sur le sommet, et par le moyen d'une corde faite avec nos draps de lit, et attachée à une des barres de fer de la fenêtre, nous laisser glisser lentement, sans bruit, de manière à ne pas donner l'éveil à la sentinelle en dehors de l'enclos. Il nous faudrait ensuite ramper sans bruit, à la manière des sauvages, et, comme nous savions où toutes les sentinelles de la forteresse étaient placées, en agissant avec prudence, il nous serait facile de les tromper ; alors il ne nous resterait qu'à gagner la batterie de salut et de là descendre le mur, par le moyen de la corde qui sert à hisser le pavillon. Quelques-uns de nos amis devraient se trouver en bas pour nous recevoir, nous guider au bord de l'eau, nous fournir une chaloupe, des provisions, des armes ; ainsi armés et équipés, nous aurions à profiter de la marée pour descendre le fleuve à une certaine distance, où nous ferions coûler notre embarcation, puis nous gagnerions les bois. Une fois dans la forêt, toutes les troupes royales ainsi que la police urbaine ne sauraient nous reprendre, et en coulant notre chaloupe nous effacerions la trace du lieu où nous serions débarqués.

Notre projet une fois formé, nous songeâmes à son exécution. Il ne fallait plus songer à correspondre

par le moyen des livres que nous empruntions de nos amis ; j'avisai à un autre moyen. Dans nos promenades de l'après-midi, sur la terrasse où se trouvait la batterie de salut, et qui offre à la vue le panorama le plus enchanteur que l'on puisse imaginer, nous voyions souvent des étrangers qui avaient obtenu un permis de visiter la citadelle ; ils venaient, attirés soit par la curiosité, pour visiter l'intérieur d'une forteresse si célèbre, soit pour jouir de l'incomparable vue qu'offre aux regards la position élevée sur laquelle elle est bâtie, soit enfin pour nous voir pendant notre promenade.

D'après l'apparence de ces visiteurs, il nous était comparativement facile de voir s'ils étaient nos amis ou nos ennemis. Deux ou trois jours après que notre plan eut été médité et arrêté, je remarquai, pendant notre promenade, un jeune canadien appuyé au mur d'enceinte du terrain qui nous était réservé. Je supposai que le sergent l'avait pris pour un des officiers de la garnison qui, lorsqu'ils n'étaient pas de service, avaient coutume de laisser l'uniforme pour faire la promenade. Je m'approchai de lui, pendant que le sergent Normand et le caporal éloignaient de nous tous ceux qui embarrassaient notre marche et plaçaient un cordon de sentinelles autour de nous. A la manière dont il répondit à une question banale que je lui fis, je jugeai de suite qu'il était un ami.

Je lui demandai, en français, s'il connaissait M. A..... ; c'était quelqu'un en qui je reposais une entière confiance.

C'est mon intime ami, dit-il.

Voulez-vous lui porter cette lettre de ma part? Et me penchant sur le mur auquel il était adossé je glissai dans sa main la lettre que j'avais préparée à l'avance pour M. A.....

La rumeur qui court dans la ville, dit-il, que vous méditez une évasion, et que Sutherland vous a trahis, est-elle fondée?

Point du tout, lui répondis-je ; dans tous les cas il n'est plus avec nous.

Voyant le sergent s'approcher de nous, je dis bien bas au jeune étranger de ne pas bouger de la place où il était ; puis j'allai au-devant du sergent qui, apercevant pour la première fois le visiteur, me demanda qui il était.

Je ne sais pas, lui répondis-je, mais d'après son habillement je présume que c'est le jeune lord Alexander, lieutenant dans l'armée.

Je m'éloignai avec le sergent et allai me placer à une autre partie du mur, sous prétexte d'examiner l'*Edinburg*, frégate de 74 canons, le plus grand vaisseau qu'il y avait alors dans le port.

En revenant, la porte intérieure s'ouvrit, et je vis mon nouvel ami s'avancer lentement et la franchir sans dire mot.

Je ne craignais pas d'être trahi, car si la franchise et l'honnêteté furent jamais peintes chez quelqu'un, c'était bien chez ce jeune homme dont la figure ouverte annonçait un noble cœur.

Il remplit fidèlement sa mission ; ma lettre fut remise à mon ami A....., comme je m'en aperçus le lendemain. J'avertissais mon ami que j'avais quel-

que chose d'important à lui communiquer, de bien vouloir venir lui-même, ou d'envoyer quelqu'un de sûr. S'il envoyait quelqu'un, je lui enjoignais de lui dire de se mettre à une certaine place que je lui désignais, de tirer de sa poche un mouchoir blanc, et de le passer deux fois sur sa figure. Ce fut M. Charles Drolet (*) qui vint ; il était accompagné d'un autre gentilhomme qui avait avec lui un magnifique chien de chasse.

Comme j'étais désireux de savoir si M. Forsyth, secrétaire d'état des Etats-Unis était arrivé, et s'il avait eu une audience de lord Durham, je priai le sergent de demander à ces messieurs s'ils avaient eu connaissance de l'arrivée de ce haut fonctionnaire de la république. Tous deux feignirent de ne point comprendre la question du sergent ; alors je fis remarquer à ce dernier que probablement ils étaient canadiens-français, et que j'allais les interroger moi-même.

Ne le faites pas, pour l'amour de Dieu, c'est contre mes ordres.

Bah ! qui le saura ? Et puis, une bouteille de porter vous rassurera après votre peur. Restez ici avec moi.

Je m'inclinai devant ces Messieurs, l'un d'eux me rendit mon salut, et je lui dis en anglais :

Savez-vous, monsieur, si M. Forsyth, le secrétaire

(*) M. Charles Drolet avait été un des acteurs les plus ardents de la rebellion à Québec. Il était alors membre du parlement ; il est mort, il y a quelques années, greffier de la Cour d'Appel, à Québec.

des Etats-Unis est arrivé en ville et s'il a vu lord Durham ?

Il me répondit en français qu'il ne le savait pas.

C'est comme je pensais, dis-je au sergent, il ne comprend pas l'anglais ; je vais l'interroger dans sa langue et lui demander s'il connaît quelque chose à ce sujet.

Quelle nouvelle, monsieur, lui dis-je en français ?

Il y a de bonnes nouvelles pour nous des Etats-Unis et d'ailleurs ; mais nous avons été envoyés par votre ami, pour savoir ce que vous désirez, en quoi et comment nous pourrions vous être utile.

Si nous tentons de nous évader, serez-vous disposés à nous aider ? Et comme je m'apercevais que le sergent ne savait que faire en attendant notre conversation, je dis à mon ami, M. Drolet, que pour le tromper nous devions, en conversant, nous servir souvent du nom de M. Forsyth.

Nous vous aiderons autant que nous le pourrons, et de toutes les manières possibles, M. Forsyth, et en disant cela il indiquait la ville avec sa canne.

Le sergent parut certain que nous ne parlions pas d'autre chose que de M. Forsyth, et nous continuâmes notre conversation, en introduisant son nom et celui de Lord Durham qui venait là comme des cheveux sur la soupe.

Je lui dis que m'attendant à sa visite j'avais préparé une esquisse de notre plan, que j'allais le mettre dans la bouche du canon, qu'il me verrait l'y mettre et qu'il pourrait l'y prendre quand nous serions partis. J'ajoutai que je voulais avoir ses conseils,

ainsi que celui de mon autre ami, et je lui demandai de descendre dans la tranchée et de nous préparer un plan des lieux, afin que nous puissions nous y reconnaître, car de l'enclos où il nous était permis de nous promener, nous ne pouvions rien voir. Je le priai de s'assurer aussi des lieux, en dehors de la citadelle, où se trouvaient des sentinelles. Le lendemain, avant notre sortie, son ami, ou quelqu'autre personne, placerait le tout dans la bouche du même canon, et attendrait jusqu'à l'heure de notre entrée ; quand les gardes seraient changées, il pourrait aussi prendre à la même place la réponse que j'y laisserais.

Nous sommes, lui dis-je, dans une situation qui demande la plus grande prudence, et j'espère que vous agirez en conséquence, parce que nous sommes surveillés avec le plus grand soin.

Ne craignez pas, dit-il, vous pouvez compter sur notre prudence.

Adieu donc ! lui dis-je ; si vous pouvez envoyer le chien qui accompagne votre ami, avec la personne qui viendra demain, je pourrai, je pense, l'utiliser.

J'essayerai, dit-il. Adieu !

Je m'éloignai, et je déposai le papier à la place convenue, pendant que M. Drolet demandait au sergent qui j'étais. Le sergent voulut ensuite savoir de moi qui étaient ces personnes. Je lui dis que c'était des étrangers à la ville, que l'un d'eux avait été ou était encore membre du parlement, que c'était un haut-tory, qu'il paraissait avoir une haine invétérée contre les américains, qu'il m'avait dit ne rien

connaître de M. Forsyth, et que d'ailleurs il se souciait fort peu de ce personnage.

Si j'eusse su cela, dit le sergent, je l'aurais fait vite sortir ; cependant je me doutais, à la manière dont il parlait de M. Forsyth, qu'il n'était pas votre ami. J'ai vu aussi par vos yeux, quand vous parliez à ce français dans sa langue, que vous paraissiez fâché contre lui ; j'espère, dans tous les cas, qu'il ne dira pas aux officiers que je vous ai permis de lui parler, je ne voudrais pas cela pour la meilleur bouteille de porter de la cantine, et pour une piastre par-dessus le marché.

Je ris de bon cœur de l'ouverture du sergent, et il reçut sa piastre pour le risque qu'il avait couru.

S'il vient de nouveau, ne faites pas attention à lui, lui dis-je ; du reste, je ne pense pas qu'il dise rien.

Notre heure de promenade était finie, nous fûmes reconduits dans notre prison.

Le lendemain, je vis que le gentilhomme qui avait accompagné M. Drolet était à son poste ; il avait son chien avec lui. Il s'était placé à l'extrémité de notre enclos, et comme la température était accablante il n'y avait point d'autres visiteurs que lui ; étendu à l'ombre, sur le gazon, il tenait un livre à la main et faisait semblant de lire, mais je m'aperçus bien qu'il m'observait. Je me dirigeai vers le canon, et après avoir attiré l'attention du sergent sur quelque chose dans la ville (celle du caporal et de la sentinelle était détournée par les autres prisonniers), je glissai ma main dans la bouche du canon,

et j'en retirai la lettre qui était roulée en forme de balle.

Je me mis à converser avec le sergent, puis avec le chien, en lui jetant de petits cailloux. Le gentil animal se prêtait à mes jeux, je lui tirais les oreilles, je le saississais par la gueule, etc., etc., jusqu'à ce qu'enfin je fus prêt de son maître ; je continuai à jouer avec lui et à lui parler. Le sergent me regardait faire et riait de bon cœur de me voir ainsi m'amuser.

Mon pauvre chien, mon joli chien, disais-je en français. J'avais auparavant dit au sergent que le chien ne comprenait probablement pas plus l'anglais que le monsieur qui était venu la veille.

Mais à propos, sergent, vos ordres, je suppose, sont de m'empêcher de converser avec aucune personne quelconque ; maintenant pensez-vous que cela veuille dire que je ne puisse pas parler avec un chien ?

Oh ! nullement, monsieur, et il s'en alla s'entretenir avec le tambour-major.

C'est une liberté dont je vais prendre avantage, quand ce ne serait que pour m'entendre parler moi-même. Viens ici, beau chien ; tiens, il ne comprend même pas cela en anglais.

C'est un s..... curieux pays, Bill, dit le caporal à la sentinelle qui se trouvait près de lui, là où les chiens même ne comprennent pas la langue de notre Reine. Si nous disions cela à Londres, je parie mes boutons d'uniforme qu'on ne nous croirait pas.

Je me mis à parler au visiteur par l'entremise de son chien.

Si ton maître me comprend, dis-je au chien, il

peut répondre affirmativement à mes questions par une petite inclinaison de tête, ou un clin-d'œil, et négativement en remuant la tête d'un côté à l'autre.

Nos amis, dans la ville, approuvent-ils notre plan d'évasion ? Nous aideront-ils en nous fournissant les outils nécessaires ? Une légère inclinaison de tête fut la réponse du maître.

Pouvez-vous faire parvenir des lettres à ma famille, dans les Etats-Unis, sans qu'elles passent par les bureaux de poste de la province ?

Une inclinaison.

Bientôt ?

Une inclinaison.

Si je les laisse dans le canon, les prendrez-vous ? Elles seront prêtes dimanche.

Une autre inclinaison.

Je vis que le sergent regardait à sa montre, et qu'il s'approchait de nous, j'en conclus que le temps de notre promenade était fini, et je n'avais pas dit tout ce que je voulais.

Le temps de rentrer est arrivé, dit le caporal, voulez-vous vous lever, monsieur.

Pas possible. Oh ! attendez encore un peu ; probablement que nous allons réussir à charmer le chien, pour qu'il reste avec nous. Savez-vous à qui il appartient ?

Je pense, répondit le caporal, qu'il appartient à ce monsieur qui est occupé à lire.

Hem ! je vais essayer de le garder avec moi. Et, de ma voix la plus caressante, je demandai : quand

pourrez-vous nous apporter les outils nécessaires ? J'en ai déposé la liste à la place ordinaire.

Mais je m'aperçus aussitôt que je faisais une question, pour laquelle il n'y avait pas de signe convenu. Je dis alors, toujours de ma voix caressante : je vais tâcher d'amener le chien avec moi, vous vous en apercevrez, vous le sifflerez, et vous l'appellerez par le nom d'un jour, comme si c'était le nom de votre chien.

A cette nouvelle ruse, je vis un sourire passer sur les lèvres du visiteur.

La garde était réunie, et elle attendait après moi ; j'essayai d'engager le chien à me suivre, son maître se leva, le siffla, et lui cria comme si c'était son nom : Demain, demain, demain.

Le chien obéit au sifflement et à la voix de son maître. Je me mis à rire, ainsi que les soldats de l'escorte, mais les causes de ce rire étaient bien différentes ; pour moi c'était le succès de ma ruse, quant aux soldats, ils riaient de mon insuccès et de ma tentative infructueuse de voler le chien de l'étranger.

Peu importe, monsieur, dit le caporal de la garde, si vous aimez les chiens je vous en donnerai un, qu'un jeune Canadien m'a laissé l'autre jour.

Dites donc une jeune fille canadienne, répliqua le sergent Normand, on connaît vos amours, caporal, mais donnez-lui toujours le chien, cela l'amusera.

Oh ! non, je vous remercie, caporal, je ne veux pas vous priver de votre chien. Pourquoi le prendrais-je ? Pour qu'il soit aussi misérable que moi,

dans le trou abominable où je suis ; je vous suis de même bien obligé.

Quand nous fûmes dans l'appartement, j'ouvris la communication de nos amis.

Ils disaient que si nous réussissions à passer devant la sentinelle, et à gagner la place où nous avions l'habitude d'aller, nous n'avions point à nous occuper d'autres choses ; quand nous serions prêts, ils auraient une personne sous le mur, près du pavillon ; elle nous enverrait un peloton de ficelle que nous renverrions avec un poids à son extrémité ; la personne en question y attacherait un câble que nous halerions, et que nous pourrions attacher à l'affût d'un des canons ; par le moyen de ce câble nous pourrions descendre, et nous serions ensuite conduits en lieu de sûreté. Mais l'entreprise était hasardeuse, et nous devions en peser toute la difficulté avant de nous y risquer. Ils ne voyaient pas bien comment nous pourrions gagner la place en question, mais si nous réussissions ils feraient ensuite leur part. Il ne fallait pas nous inquiéter de ce qu'il y avait à faire ensuite, ils pourvoiraient à tout à leurs propres dépens. Ils terminaient en disant que passer à travers un pays rempli d'ennemis, parcourir une distance de plus de cent milles, quand le gouvernement avait l'armée et les patrouilles à sa disposition, et que les espions et les torys faisaient partout bonne garde, particulièrement sur les chemins qui conduisaient aux Etats-Unis, c'était là le plus difficile de l'entreprise.

Le lendemain après-midi, j'aperçus un nouvel ami

que je n'avais pas encore vu. A un signe qu'il me fit, je compris qu'il avait les outils que nos amis avaient promis de nous envoyer ; comment les faire passer de sa personne sur la mienne, c'est ce que je ne savais pas. Le paquet devait être trop gros pour être mis sur la terre et ramassé par moi, sans être remarqué, et j'avais oublié d'avertir de le mettre dans la bouche du canon. M. Grace (tel était le nom de cet ami) agit avec beaucoup de circonspection ; il fit en sorte de se rendre près du pavillon, à une des extrémités de la place où nous marchions. Fort heureusement j'avais, ce jour-là, traité durement le sergent Normand, je dis à deux prisonniers de converser avec lui, tandis que moi-même je causais, tout en me promenant, avec un autre compagnon auquel je confiai la nouvelle que M. Grace avait apporté les outils que nous avions demandés, et que j'allais faire un effort désespéré pour m'en emparer. Comme nous avions l'habitude de marcher sans interruption, en dedans du cordon de sentinelles, je vis que M. Grace se trouvait en dedans de ce cordon.

Je marchai lentement, aller et retour, et je m'approchai assez de lui pour lui dire ces mots : soyez prêt ; alors j'ouvris mon habit, comme si la chaleur m'incommodait, et je m'approchai ; il avait la figure tournée vers moi et les mains derrière le dos. Un des prisonniers jeta un cri et regarda par-dessus les remparts, comme s'il voyait quelque chose d'extraordinaire dans la ville.

Les soldats attirés par le cri se précipitèrent, pour voir aussi ce qui se passait ; je saisis ce moment

pour prendre ce qu'il tenait dans ses mains, je le mis sous mon habit et m'approchai des remparts, après avoir dit à M. Grace de s'éloigner ; je boutonnai mon habit sans que la garde eut remarqué aucune de mes manœuvres. Je demandai quelle était la cause de cette alerte, tout en déclarant que j'avais regardé avec attention et que je n'avais rien vu. L'homme qui avait jeté le cri raconta une histoire quelconque d'un renard qu'il avait vu, et les soldats dirent gravement que ce devait être un renard apprivoisé appartenant à un des officiers de la garnison.

Pour la première fois, je trouvai que le temps de la promenade était long, et craignant d'être découvert, à cause de la bosse que le paquet faisait sur ma personne je dis que je ne me sentais pas bien ; on me reconduisit dans mon appartement où je me jetai sur un lit, en attendant le départ du sergent.

Lorsqu'il fut parti, j'ouvris le paquet ; il contenait tout ce que nous avions demandé : un couteau, une lime, un ressort de montre, une fiole d'acide, un peloton de ficelle.

Dès que les autres furent rentrés nous nous mîmes immédiatement à l'œuvre. Un morceau de bois flexible fut converti en poignée ayant la forme d'un arc, pour le ressort qui devait être transformé en scie au moyen de la lime, et qui devait servir à couper la barre de la fenêtre. Cependant la lime faisait beaucoup trop de bruit pendant le travail, nous obviions à ce dernier inconvénient en faisant le plus de bruit possible, de manière à couvrir celui de la lime. La place où la barre devait être coupée fut marquée, les

fonctions de tous assignées ; en un mot tous les arrangements furent pris. L'un devait scier la barre, pendant qu'un autre captiverait l'attention de la sentinelle en conversant avec elle, d'autres devaient faire des jouets avec des morceaux de bois qu'ils gratteraient avec des morceaux de verre, ce qui faisait un bruit assez semblable à celui de la scie. A moi était dévolue la tâche de tenir la conversation avec la sentinelle, et ce n'était pas chose facile.

D'abord l'ordre était donné par le caporal qui venait changer la garde et par la sentinelle relevée, *de ne tenir aucune conversation avec les prisonniers ;* outre cet ordre verbal il y en avait un autre imprimé, dans le même sens, placé à la vue de la sentinelle, et signé par Sir James McDonald, commandant de la garnison.

Pous m'assurer si la nouvelle sentinelle serait communicative, il me fallait la laisser passer et repasser pendant quelque temps, afin de lui donner le temps d'oublier ses ordres ; puis je lui adressais des questions comme celles-ci, par exemple :

Etait-il telle heure quand vous êtes montée, sentinelle ? Ou bien : Ne trouvez-vous pas votre poste ennuyeux ?

S'il répondait d'une manière amicale, la conversation continuait, mais souvent il me fallait cesser de parler, c'était quand j'avais affaire à quelque bourru, alors le travail cessait.

Jour par jour nous avancions dans notre tâche, mais en même temps notre ressort-scie s'usait, il finit par nous faire défaut.

J'étais désespéré. Que faire ?

La providence vint à notre aide ; ce jour-là même M. Grace arriva encore comme visiteur ; il ne s'agissait que de lui faire connaître notre position, j'en fis mon affaire.

Les officiers avaient pour cuisinier un ancien soldat français qui avait servi sous le grand empereur ; il avait liberté de circuler partout, et venait souvent converser avec les soldats qui nous gardaient. Ce soldat-cuisinier était colère en diable, et avait presque toujours quelque querelle avec nos gardes, à propos du courage du soldat français qu'il mettait bien au-dessus de celui du soldat anglais. Précisément, ce jour-là, il avait eu une violente dispute avec le sergent Normand, à propos d'une charge à la baïonnette ; Normand lui avait dit que jamais un corps d'armée français ne pourrait résister à une charge faite par un régiment anglais. Le vieux grognard s'était emporté, lui avait dit qu'il avait menti, et finalement avait laissé le sergent en jurant comme un païen contre les *anglish*.

J'allai vers Normand et j'entrai en conversation avec lui, tout en marchant de manière à m'approcher de M. Grace.

Eh bien ! lui dis-je, vous avez encore eu une querelle avec le cuisinier ?

Ah ! ne m'en parlez pas, il m'a accablé d'injures, il est parti furieux.

C'est que vous êtes aussi par trop vantard, et puis je parie que vous n'avez pas bien compris la raison qu'il a donnée pour laquelle les français pourraient

en effet, peut-être, ne pas résister à une charge à la baïonnette.

Quelle est cette raison ?

Je n'aime pas à vous la dire, mais cependant si vous me promettez de ne pas la lui répéter, je vous la dirai.

Il promit qu'il n'en soufflerait mot.

Il a dit : ha ! ha ! ha ! c'est si drôle que je ne puis m'empêcher de rire (pendant ce temps-là M. Grace écoutait avec la plus grande attention) ; oui, il a dit dans sa langue maternelle ; un instant, laissez-moi répéter ses propres paroles :

Nous avons besoin d'une lime et d'un autre ressort, apportez-les le matin, et mettez-les dans un petit trou que nous avons fait là où je suis actuellement ; je les prendrai quand je reviendrai, nous sommes presque prêts.

Ce qui veut dire en anglais : la seule raison que je connaisse et qui ferait que les français ne pourraient peut-être pas supporter une charge à la baïonnette, c'est qu'ils sont excessivement chatouilleux, et qu'ils ne peuvent endurés d'être chatouillés même par des baïonnettes.

Chatouillés, chatouillés, dit le sergent blanc de colère, pardieu ! c'est une curieuse manière de chatouiller un homme que de lui passer sa baïonnette à travers du corps. Et, pense-t-il, le vieux damné malpropre, que nous allons le croire ? Nous prend-il pour des fous ? c'est s....., heureux que je n'aie pas compris, je l'aurais chatouillé d'une drôle de manière.

Les mouvements convulsifs de M. Grace me prouvèrent que, tout en m'ayant compris, il faisait des efforts surhumains pour s'empêcher d'éclater de rire. Le lendemain je trouvai ce que j'avais demandé.

Nous avions fini de scier la barre, tout était prêt, et les sentinelles n'avaient rien vu ni rien entendu. De fait, moi-même, en y prêtant la plus grande attention, c'était peine si j'avais pu distinguer le bruit de la scie, et quand, par hasard, j'entendais ce bruit, sur un signe que je faisais, il était immédiatement couvert par les sons aigus qu'un nommé Smith tirait d'un fifre qu'il avait avec lui.

Après que tout fut terminé nous en informâmes nos amis de la ville, et nous n'avions plus qu'à attendre un temps propice ; ce devait être la première nuit pluvieuse et sombre, entre dix heures du soir et deux heures après minuit.

Nous avions décidé de donner à la sentinelle qui serait alors en faction, un breuvage composé qui devait l'engourdir de telle sorte que, eussions-nous fait quelque bruit, il ne serait plus en état de l'entendre ni de donner l'alarme. Nous avions le moyen d'arriver à ce résultat, voici comment :

Quand Partridge, un de nos hommes, était revenu de l'hôpital, où il avait été envoyé malade, peu de temps après notre arrivée dans la forteresse ; il fut assez longtemps dans un état de faiblesse extrême, et le médecin lui avait prescrit l'usage du porter. Quelques bouteilles avaient été mises à part pour traiter la sentinelle, la nuit de notre départ. Je

m'étais aussi procuré, je ne dirai pas comment, une fiole de laudanum.

Pendant que nous étions à l'œuvre, deux fois nous fûmes sur le point d'être découverts ; la première par une circonstance incontrôlable, et la seconde par la trahison.

Un soir, pendant que nous étions au souper, le sergent entra dans notre appartement, et comme tous les siéges étaient pris, il alla s'asseoir sur la fenêtre et s'appuya le dos juste sur la barre que nous avions coupée ; comme il était très-corpulent je frémis de crainte, à la pensée que son poids pourrait faire tomber la barre qui ne tenait plus que par un point. Dodge était dans les mêmes transes que moi, il l'invita à venir prendre une tasse de thé avec nous, il refusa, de crainte d'être remarqué et rapporté par la sentinelle. Désespéré, je me levai et l'appelai dans un coin, pour lui demander tout bas s'il n'avait pas en sa possession des lettres pour Sutherland. Comme nous étions debout, lui prêt à sortir, je remarquai que, à deux places, son uniforme rouge était taché de graisse et de suie qui avaient servi à cacher les deux coupures de la barre.

Bien certain que ces taches allaient être remarquées, et que leur provenance pourrait nous faire découvrir, je lui dis que je n'étais pas bien, que s'il pouvait me procurer un demiard de boisson forte à la cantine, je lui serais bien obligé ; j'ajoutai qu'une bouteille de bière ne pourrait lui faire de dommage à lui-même, et je lui glissai un écu dans la main, puis faisant semblant de remarquer, pour la première

fois, les taches noires, je lui dis : où avez-vous été, sergent, votre uniforme est tout taché, attendez, je vais frotter cela. J'enlevai, en effet, les taches avec un morceau de drap ; le sergent me remercia et sortit.

La trahison, qui se glisse partout, faillit aussi nous faire manquer notre coup.

Un nommé Pew, prisonnier commme nous, désespérant de notre fuite, se fit notre délateur et lança, par la fenêtre, un papier à une sentinelle ; ce papier était adressé au lieutenant Chishom qui, alors, était en promenade aux chutes de Niagara, il contenait la dénonciation de notre projet et fut montré à l'officier commandant le poste. J'appris tout cela, par la violence, en menaçant de tuer Pew s'il n'agissait pas comme je l'entendais, et s'il ne niait pas tout ; je détournai ainsi les conséquences fatales de cette trahison.

Ce fut l'adjudant qui vint pour s'enquérir de la vérité des faits dénoncés, mais auparavant il avait eu une conversation avec Normand, et je vis bien que tous deux avaient conclu que c'était une farce. Quand l'adjudant nous interrogea, je lui dis avec un air moitié fâché, moitié piteux, que lorsque les jeunes officiers voudraient monter des farces ils devraient choisir d'autres sujets que nous, que nous étions bien assez malheureux, sans encore être en butte aux plaisanteries, et que c'était fort peu gentil de leur part ; puis, me faisant montrer le papier, je fis remarquer qu'il était écrit que les barres étaient enlevées (*bar out* au lieu de *bar cut*, l'écriture se prêtait aux deux versions). Pew nia aussi être l'auteur de cet écrit. Je fis remarquer encore à l'adjudant

que toutes les barres étaient à leurs places, puis, pour confirmer le tout, j'allai tirer sur elles avec force, en ayant bien soin d'oublier celle qui était coupé.

Il n'y a pas de barres enlevées ni coupées, sergent, dit l'adjudant ?

Non, monsieur, aucune, et je suis bien certain qu'elles ne peuvent l'être.

Très-bien ; avez-vous quelques plaintes à faire, monsieur ?

Aucune.

Je rapporterai l'affaire au commandant ; bonsoir messieurs, et il sortit.

Le lundi, 15 octobre (1838), il faisait un vent froid, le ciel était chargé de nuages, et la pluie tombait lentement, ce qui faisait présager qu'elle allait durer. J'aperçus un de nos amis de l'autre côté du fossé, je lui fis, avec mon mouchoir, un signe qui voulait dire que nous étions prêts et que le temps était favorable, mais je n'étais pas satisfait, je ne savais s'il m'avait compris, quand un des prisonniers me fit remarquer que notre ami était avec nous dans l'enclos. Je me retournai et j'aperçus M. Grace causant ; je m'approchai des deux.

Sergent, dis-je, ce monsieur va pouvoir sans doute nous dire quel est ce village sur le nom duquel nous ne sommes pas d'accord, et me retournant vers M. Grace :

Quel est le nom de ce village, lui dis-je en anglais ?

On l'appelle Beauport.

Je pensais que c'était Lorette, n'était-il pas ainsi

appelé par les anciens français (ici je m'exprimai en langue française.) Soyez prêts pour cette nuit, le temps est favorable.

Non, monsieur, ce n'est pas cette place, c'est plus loin ; quand à celle-ci elle s'appelait autrefois (ici M. Grace s'exprime en français) ne craignez rien nous serons à notre poste.

Je saluai gravement en disant : je pense, en effet, que vous êtes dans le vrai.

Le soir, après souper, nous commençâmes nos préparatifs. Dodge et moi avions déjà roulé nos habits en paquet, de manière à ce qu'ils pussent passer dans la même ouverture que nous ; nous mîmes double chemise, pantalons et bas.

Quand la sentinelle fut changée, à huit heures, je vis que c'était un bon garçon avec lequel j'avais souvent conversé ; après lui avoir parlé pendant quelque temps, je l'invitai à fumer une pipe ; il y consentit. Il me dit que dans la ville il y avait beaucoup de sympathie pour nous, qu'il avait bu plus d'un verre de bière avec des irlandais et des français, en conséquence de ce qu'il était de poste à la citadelle, et qu'il pouvait leur parler de nous. C'était, disait-il, la même chose que lorsqu'il était à Londres, pendant la conspiration de la rue Caton, alors qu'il était de garde à la Tour de Londres.

Ah ! mais, dans ce cas, vous êtes justement l'homme que je voulais voir, je voudrais que vous me fissiez une description de la Tour de Londres où je dois être enfermé. Mais je suppose que par un temps pareil, et comme la nuit est pluvieuse, vous

prendrez bien un coup avec moi ? Cela va vous réchauffer.

Dieu vous bénisse, j'en serais enchanté. Avez-vous quelque chose qu'un honnête soldat puisse boire ?

Certainement, attendez un moment.

J'allai, sous prétexte de chercher la liqueur, parler à Dodge, pour lui demander s'il avait réussi à enlever la barre ; il me dit que non, que cela allait prendre encore quelque temps ; qu'il ne fallait pas songer à s'enfuir pendant cette faction, mais pendant l'autre.

Alors il faut lui donner sa boisson pure ?

Sans doute, si vous pensez captiver son attention de manière à ce qu'il n'entende pas de bruit.

Soyez sans crainte, j'ai un sujet qui va occuper son esprit et sa langue en même temps, et à moins de faire assez de bruit pour réveiller les sept dormeurs il n'entendra pas ; ainsi à l'œuvre !

La sentinelle prit son verre ; nous allumâmes de nouveau nos pipes, je l'invitai à se rapprocher de la fenêtre afin que la sentinelle de dehors ne nous entendit pas converser.

Il parla longtemps, je lui fis donner beaucoup de détails, et je le tins longtemps occupé.

Enfin, on entendit un craquement, c'était le dernier effort, la barre était enlevée, un des hommes eut la présence d'esprit de renverser un banc dans la chambre, et il dit qu'il était tombé dessus.

Quel est ce bruit ? Qui a tombé sur ce banc, demandai-je ?

C'est moi, monsieur, répondit Hull.

Vous êtes-vous fait mal ?

Un peu, mais pas beaucoup, je n'en mourrai pas, je pense.

Pourquoi ne prenez-vous pas garde ? C'est vraiment désagréable que vous fassiez tant de bruit après le canon. Allons, couchez-vous.

Gagnons nos lits, dit Dodge.

Je savais que tout était fini, mais je continuai la conversation pour permettre de replacer temporairement la barre.

Comme le temps arrivait où la sentinelle devait être relevée je lui souhaitai une bonne nuit, lui fis prendre un autre verre, et le remerciai de ses informations. Les lumières furent éteintes, et tout semblait tranquille quand la garde fut changée.

La nouvelle sentinelle était un vieux soldat, il resta quelque temps sous le porche, pour se protéger contre le vent ; j'ouvris le guichet et l'appelai, je fis semblant de le reconnaître et lui dis : tiens, est-ce vous, comment ça va-t-il ?

Très-bien, je vous remercie, monsieur.

Sentinelle, un des prisonniers n'est pas bien, je voudrais faire du feu pour lui préparer un punch, et, par le temps qu'il fait, une goutte ne vous ferait pas dommage non plus à vous. Voulez-vous être assez bon pour nous ramasser quelques copeaux pour mon feu ?

Certainement, monsieur, mais je crains qu'ils ne brûlent pas, parce qu'ils sont mouillés ; et il ramassa des copeaux qu'il me passa.

Merci, merci, je suis fâché de vous troubler.

J'allumai ma lampe, fis mon feu et lui dis : venez, prenons un verre, si je dois partir demain matin ce n'est pas une raison pour que nous ne buvions pas ensemble, ce soir. Qu'est-ce que vous allez prendre ?

Ce que vous aurez sous la main.

J'ai d'excellent porter de Londres, ou bien je puis vous offrir un bon verre de Jamaïque.

Si c'est indifférent pour vous je préfèrerais le porter.

Je pris une bouteille et coupai les broches, tout en conversant, puis je demandai à Dodge de m'apporter un verre, il m'en présenta un au fond duquel se trouvait le laudanum. J'avais dit d'en mettre cinquante gouttes, mais dans sa précipitation il en avait mis trois fois plus, il tenait le verre de manière que la sentinelle n'en vît pas le fond. Je le remplis lentement, pour faire mêler la drogue avec le porter qui était excellent et qui moussait bien ; nous trinquâmes.

A votre santé, monsieur, et puissiez-vous arriver sain et sauf à la fin de votre voyage.

Merci, sentinelle, que le ciel exauce vos vœux.

Je portai mon verre à mes lèvres et l'observai ; il vida le sien. J'en offris aux autres, mais tous refusèrent sous différents prétextes.

Eh bien ! sentinelle, puisque personne n'en veut vidons la bouteille à nous deux.

Il s'y prêta volontiers, puis il continua à parler ; mais je ne fus pas longtemps avant de m'apercevoir qu'il bredouillait et qu'il avait la langue épaisse,

alors je lui fis remarquer que ce s..... porter était terriblement capiteux et que j'allais me reposer un peu.

Nous avisâmes ensemble ; le temps où l'officier de garde allait visiter les postes était proche, fallait-il attendre ? D'un autre côté il se faisait tard, je décidai qu'il fallait partir ; mais la sentinelle était venue s'appuyer près de la fenêtre où nous devions passer, elle tombait presque, il fallait l'amener près de l'autre fenêtre.

N'importe, dis-je à Dodge, je m'en charge, soyez prêt ; dans deux minutes, le soldat sera si ivre qu'il ne pourra voir les vides entre les échelons d'une échelle de quarante pieds.

Je m'approchai de lui et lui dis que je voulais lui parler à l'autre fenêtre.

Ah ! oui, certainement, monsieur, et il s'y rendit.

Eh bien, sentinelle, comment êtes-vous ?

Oh ! bien, monsieur, très-bien, je n'ai jamais été mieux.

Je voudrais pouvoir en dire autant, mais ce porter que vous autres, anglais, aimez tant m'a presque rendu malade. Comment se fait-il que vous l'aimiez, c'est une boisson lourde et qui endort ?

Je voudrais en avoir toujours à boire, il n'y a pas de bonnes boissons dans cette ville française.

Avez-vous jamais bu de l'eau-de-vie ? Pour moi je la préfère au porter, mais je suppose qu'en Angleterre elle est très-chère ; j'en ai en peu ici, goutez-moi ça, et dites moi si vous en avez jamais bu d'aussi bonne ? Et en même temps il en avalait la moitié

d'un grand verre, de manière à s'étrangler ; il en fit l'éloge, en disant que dans aucune taverne de la ville il aurait pu s'en procurer de pareille.

Tenez donc la bouteille un instant, je vais aller allumer ma pipe.

Je m'en allai au fond de ma chambre et je ne fus pas déçu dans mes espérances, je ne voulais pas lui en offrir davantage, mais je savais qu'il en boirait une fois qu'il aurait la bouteille en sa possession. Je ne me trompais pas, à peine avais-je fait quelques pas que j'entendis le glouglou de la liqueur qui passait de la bouteille dans son gosier.

Soyez prêts, dis-je aux autres, et quand vous entendrez le mot *rain*, partez.

Je retournai à mon poste, fumai un peu et passai ma pipe à la sentinelle ; je lui dis de se tenir près de moi pour se garantir du froid, je lui passai familièrement le bras autour du cou, bien décidé à l'étrangler s'il donnait l'alarme.

It rains a little now (Il pleut un peu maintenant.)

Ah ! très-peu, très-peu, monsieur, répondit la sentinelle entre deux hoquets, et j'entendais le frottement des boutons du colonel Dodge, comme il passait dans l'ouverture ; un autre..... un autre encore, et une tape sur l'épaule m'avertit que c'était mon tour, Thayn vint me relever.

Que ferai-je, dit-il, s'il fait quelque bruit ?

Etouffez-le.

C'était maintenant mon tour de passer, mais je m'aperçus que j'étais trop gros pour l'ouverture ; j'ôtai mon habit et ma veste, puis, aidé

d'un coup d'épaule de Parker, je franchis la fenêtre, en emportant mes habits entre mes dents sur la clôture que je pus descendre heureusement, grâce aux draps de lit. Je trouvai en bas les trois autres qui m'avaient précédé.

Doucement et sans bruit, nous nous glissâmes le long des murs, passant sous les lampes placées au-dessus de chaque porte et qui ne donnaient qu'une bien faible lumière. La pluie avait cessé, mais l'eau qui tombait des gouttières et le vent couvraient le bruit de nos pas. Nous marchions à la file et gagnâmes une arrière-cuisine, notre premier lieu de rendez-vous. Comme le dernier arrivait, il trébucha sur un grand morceau de fer-blanc, ce bruit attira l'attention de la sentinelle qui regarda en bas, où nous étions ; il ne vit probablement rien à cause de l'obscurité.

Qui va là, dit-elle ?

Personne ne répondit naturellement. Elle répéta sa demande, alors les soldats, qui sortaient justement du corps de garde, répondirent :

La relève.

Avancez, relève, donnez la consigne.

Heureusement pour nous, c'était le moment où la garde venait relever les sentinelles des différents postes, et le bruit causé par Parker lui fut attribué.

Les gardes relevèrent le premier poste, passèrent près de nous, franchirent le mur pour relever les sentinelles au-dessus ; grâce à la lanterne que l'un d'eux portait, nous pûmes même distinguer leurs traits.

Après avoir relevé la sentinelle ils redescendirent,

et passèrent de nouveau près de nous. Nous étions couchés à plat ventre. Parmi eux se trouvait notre homme au porter et au laudanum, il portait son mousquet d'une manière fort indépendante et peu conforme à la discipline, il avait la casquette de travers et décrivait des courbes en marchant, heureusement que le caporal ne s'en aperçut pas ; il rentra au corps de garde où, d'après ce que nous apprîmes plus tard, il dormit pendant vingt-quatre heures consécutives, malgré tous les moyens que les médecins de la garnison employèrent pour le réveiller.

Nous avançâmes de nouveau, sur nos mains et sur nos genoux, et passâmes le magasin un à un, il y avait une sentinelle en avant et en arrière ; nous faisions un petit détour, pour nous tenir à l'ombre des petites lumières qu'il y avait à chaque poste. L'un de nous fit encore un léger bruit qui attira l'attention de la sentinelle ; nous nous étendîmes à terre, elle nous prit sans doute pour quelques-uns des chiens qui rôdaient constamment aux alentours, car elle s'en retourna et rentra dans sa guérite. Nous passâmes une autre sentinelle et gagnâmes le champ de parade, là nous fûmes arrêtés par un autre appel parti de derrière nous ; nous nous jetâmes encore par terre, elle passa, elle aussi, près de nous, et ne nous aperçut pas, quoique je visse distinctement, à ses galons, que c'était un sergent.

Dodge, qui se trouvait près de moi, me demanda : pensez-vous que ce soit une alarme, elle vient directement de près de notre chambre ?

Non, lui dis-je, ce n'est pas une alarme (je n'en

savais rien, bien entendu, mais je voulais encourager les autres), c'est peut-être le sergent qui habite la chambre voisine de la nôtre, et dont la femme est accouchée, la semaine dernière, il s'en va probablement chez le médecin. Du courage, mes garçons, nous passerons aussi facilement les autres sentinelles que nous avons passé celles-ci.

Il restait encore trois sentinelles, les deux premières ne virent rien ; quand à la troisième qui se tenait près du quartier des officiers, c'était plus difficile ; je résolus d'aller bravement en avant, et si j'étais interpellé, de donner une réponse quelconque ; pendant ce temps les autres fileraient jusqu'au mur. Je m'arrêtai un instant, mis mon habit et ma casquette qui, avec son galon d'or, ressemblait assez à celles que les officiers portaient, puis je marchai hardiment à sa rencontre. Je l'avais presque dépassée, sans être aperçu, quand elle me cria tout-à-coup :

Qui va là ?

Officier de la garde.

Avancez, officier de la garde et donnez la consigne.

Nous n'avions pas la consigne, cette nuit-là, parce qu'on n'avait pas fait la ronde des prisons, car lorsqu'elle était faite nous la saisissions toujours ; mais j'avais remarqué que la consigne était généralement un nombre finissant en *teen* (en français ième), la veille c'était *seventeen*, en sorte que je crus devoir me risquer, je mis ma main sur la bouche, et je bredouillai quelque chose finissant en *teen*, en lui laissant le soin de compléter le mot.

Passez, officier de la garde, tout est bien.

Je passai et fis un détour pour me rendre au mur, où je trouvai Dodge ; il me dit :

Nos amis nous ont trompés, ils ne sont pas ici.

Impossible, dis-je, êtes-vous allé sur le mur et avez-vous donner le signal ?

Oui, mais ils ne sont pas là.

Je montai sur le mur et j'allai examiner, à différentes places, voir s'ils n'étaient pas au bas, mais rien.

Que faire maintenant, demanda Dodge ?

Coupez la corde qui sert à hisser le pavillon, nous tâcherons de descendre par ce moyen.

Pour cela nous n'avions qu'un canif, et Dodge se mit courageusement à l'œuvre. En même temps, je plaçai chacun de nos deux autres compagnons à deux places différentes, pour surveiller de tous les côtés et nous avertir, au cas ou quelqu'un viendrait pendant que nous ferions nos préparatifs de descente. Un bruit se fit entendre.

Aie ! qu'est-ce cela, dit Dodge ? C'est le bruit que j'ai dit aux autres de faire pour nous avertir de l'approche de quelqu'un.

Ecoutez, dit Dodge, on parle.

Nous écoutâmes, et nous pûmes distinguer la conversation suivante qui avait lieu entre la garde et Culver :

Qui êtes-vous, monsieur, et que faites-vous ici ?

Culver, l'imitant, lui demanda aussi qui êtes-vous vous-même ?

Je suis l'officier de la garde, et je sais qui vous

êtes, mais je ne permettrai pas ces badinages, je vais vous rapporter au commandant.

Faites, dit Culver, qui se tenait à distance.

Venez, venez, finissez cette plaisanterie, vous avez passé la sentinelle, je sais que vous êtes un officier qui voulez vous amuser, et vous savez que c'est mon devoir de vous reconnaître ; donnez-moi votre nom.

Mon nom ne vous servirait à rien, dit Culver, qui se mit à regarder en arrière, et qui voulait continuer à parler pour nous donner le temps de nous préparer.

Alors, puisque vous ne voulez pas donner votre nom, je vais essayer à voir qui vous êtes, et il se précipita vers lui. Culver courut aux remparts, vola sur le mur, suivi de l'officier de garde, ce que voyant il se laissa glisser à terre, s'en fut un peu plus loin et se cacha dans un enfoncement du mur. L'officier continua sa recherche, en passant près de nous, j'étais derrière l'affût d'un canon de la batterie de salve, et Dodge derrière le mât de pavillon.

Sentinelle, dit l'officier, passez le mot au sergent, et qu'il fasse sortir la garde.

Sergent, faites sortir la garde. Ces mots passèrent d'une sentinelle à l'autre.

Il est là, dit la sentinelle à l'officier, il est là et se cache parmi le bois.

Pendant ce temps nous pouvions voir tout le mouvement causé par l'alarme ; le piquet de soldats sortit, les officiers qui, à cette heure avancée, n'étaient pas levés de table, sortirent aussi pour voir ce que signifiait tout ce bruit ; les uns bouclaient leurs sabres, d'autres se dirigeaient vers la pile de bois.

Un artilleur, avec son chien, découvrit Parker qui, affaibli par la maladie, était allé là pour attendre son tour. Dès qu'il eut été reconnu, au moyen d'une lanterne, l'officier cria :

Les prisonniers américains, les prisonniers américains qui se sauvent.

Ce cri ajouta encore à la confusion générale, plusieurs coururent à notre chambre, d'autres entraînèrent Parker au corps de garde, d'autres enfin se mirent à notre recherche aux alentours.

Nous apprîmes plus tard que Parker se montra très-obstiné, qu'il ne voulut d'abord rien répondre ; mais à la fin, cependant, il dit à l'officier qui l'interrogeait que nous étions là, près, parmi le bois.

Sont-ils tous partis ?

Non, il n'y a que le général Theller, Dodge, Culver et Hull.

L'alarme était générale ; cependant au milieu de tout ce brouhaha, Dodge avait réussi à couper la corde ; mais quand ce travail fut achevé nous nous aperçûmes qu'en la faisant glisser dans les poulies, le bruit qu'elle ferait attirerait l'attention de ceux qui nous cherchaient, et leur indiquerait où nous étions.

Nous n'avions pas d'autre alternative que de sauter du haut du mur dans le fossé en bas ; c'était terrible, mais notre mot d'ordre était : la liberté ou la mort. Je fis la proposition, en disant que j'allais sauter le premier, et que comme j'étais le plus lourd, si j'en échappais sans me tuer, les autres réussiraient ; nous ne voulions pas être pris vivants.

Je marchai en avant et montai sur le mur ; je me

tins un instant suspendu par les mains, puis je me laissai aller. Pendant que je roulais sur la pente, il me sembla que toutes les actions de ma vie passaient devant moi comme un éclair.

Quand enfin je cessai de rouler je me relevai sur mes pieds, j'étais sur le roc solide.

Grand Dieu ! quelle chute épouvantable !

Je tombai ensuite sur la tête, et un instant je restai sans mouvement ; il me semblait que tous mes os étaient broyés ; alors j'entendis la voix de Dodge.

Que dites-vous, lui demandai-je ?

Êtes-vous beaûcoup blessé ?

Non, je ne le suis pas du tout ; mais avant que les autres ne fassent le saut, jetez-moi les paquets d'habits, je vais les disposer comme un matelas, afin que vous ne tombiez pas sur ce roc qui est plus dur que le cœur d'un tory.

J'essayai de me relever, mais je m'aperçus que la cheville de mon pied droit était disloquée, j'avais aussi le haut de la jambe cassé. La chute que j'avais faite sur la tête m'avait d'abord empêché de m'apercevoir de tout cela.

Les autres me jetèrent les paquets de hardes que j'arrangeai en pile ; je dis à Dodge que nous avions encore une quinzaine de pieds à descendre, et d'apporter un bout de corde pour nous aider à effectuer cette descente.

Je tâchai de diriger, par ma voix, Culver qui se disposait à sauter, mais il tomba à quelques pouces du paquet de hardes et resta insensible, le sang lui sortait par le nez et par la bouche, il s'était aussi fait

beaucoup de mal à une jambe. Celui qui vint ensuite fut Hull ; je lui dis de partir à-peu-près à un pied à droite de la place où Culver avait sauté, ce qu'il fit, il tomba sur le paquet de hardes et ne se fit point de mal.

Grand Dieu ! dit-il, quel saut !

Le ton froid avec lequel il fit cette exclamation me fit rire involontairement.

Dodge me jeta la corde qu'il avait coupée, puis, comme Hull, il tomba sur les hardes et se releva sans aucune blessure.

Alors les deux valides tinrent le bout de la corde et je me laissai glisser en bas, puis vinrent ensuite Culver et Hull ; quant à Dodge, comme il n'avait pas le secours de la corde, il se laissa rouler en bas sans se faire trop de mal.

Nous montâmes ensuite sur le dernier mur qui était très-bas, et nous pûmes voir la lueur des torches que les soldats promenaient partout pour nous chercher ; cependant nous n'avions point le temps de faire de longues reflexions. Hull prit Culver sur son dos, je m'appuyai sur Dodge, et nous descendîmes la pente assez escarpée qui nous conduisit à un terrain enclos ; comme c'était une promenade publique, il y avait un tourniquet que nous passâmes, et nous voilà enfin dans la rue, sur le bord de l'eau.

Nous ne pouvons suivre pas à pas les prisonniers américains, pendant leur séjour dans la ville et aux environs ; ce récit, bien que présentant des péripéties émouvantes, nous entraînerait trop loin. Qu'il nous suffise de dire que Culver et Hull furent repris,

le matin même, vers neuf heures, dans le jardin du château St. Louis; Dodge resta toujours dans la ville, mais il fut changé cinq ou six fois de place, pour échapper aux recherches des soldats et de la patrouille. Quant à Theller, il fut promené du chemin de la petite rivière à la ville, puis ensuite il revint se cacher au faubourg St. Jean ; de là il se rendit sur le chemin Ste. Foye, chez un irlandais qui était officier public, mais qui cependant le cacha pendant trois jours.

Enfin, ayant été réunis tous deux, au bout de plus de trois semaines, au faubourg St. Jean, ils partirent pour se rendre à St. Henri de Lévis, sous la conduite de M. Drolet.

Dans le chapitre suivant, nous les suivrons de cette dernière place jusqu'à la frontière américaine, où ils furent conduits heureusement par M. J. B. Carrier, marchand, de St. Henri, (*) et où ils retrouvèrent la liberté.

(*) Père de l'auteur.

CHAPITRE VI.

Fuite de Dodge et Theller, depuis Québec jusqu'à la frontière des Etats-Unis, sous la conduite de J. B. Carrier, et retour de ce dernier à St. Henri de Lauzon. (*)

.....
.....
.....

C'était, me dit mon brave et excellent ami, M. Carrier, vers le commencement de juillet 1838, je rencontrai un jour à Québec M. Drolet qui me pria de passer à son bureau, pour me communiquer une affaire de la plus haute importance. M'y étant rendu, j'appris de lui que deux personnes de la citadelle devaient s'évader ; que tous les préparatifs étaient faits, et que l'on n'attendait plus qu'une sombre nuit

(*) Nous donnons *in extenso* le récit du Dr. Charles De Guise, très-bien raconté par cet élégant écrivain, récit qui a déjà paru dans le *Journal de Québec*, comme nous l'avons dit au commencement de cet ouvrage.

de vent et de pluie pour l'exécution de ce projet. Sachant que j'avais, pendant plusieurs années, voyagé sur le chemin de Kennébec, il me demanda si, en me remettant en mains ces prisonniers après leur sortie, il ne me serait pas possible de les conduire aux États-Unis, sans danger pour leur vie. J'assurai M. Drolet que si ces messieurs voulaient bien se confier à moi, et suivre en tous points mes instructions, j'entreprendrais de les mener hors du Canada, et j'osai ajouter que je me faisais fort d'y réussir. Là-dessus il me donna ordre de me tenir prêt.

Trois grands mois se passèrent, mois d'angoisses et d'attente, sans que j'entendisse parler des prisonniers ou de leurs libérateurs. Enfin, dans le mois d'octobre, cette nuit tant désirée rriva. Celui qui a quelque temps séjourné dans le Canada connaît nos tempêtes d'automne, sans qu'il soit besoin d'en faire autre description. Ne doutant pas que Dodge et Theller profiteraient de cette nuit, je me jetai sur mon lit tout habillé, pour être prêt à tout événement, mais il me fut impossible de fermer l'œil. Dans chaque raffale du vent qui s'engouffrait dans la cheminée, dans chaque ondée qui venait fouetter les vitres, je croyais entendre des cris de détresse, des râlements de mort, et je m'éveillais en sursaut. Enfin, vers le matin, j'allais m'endormir lorsque trois coups brusques et rigoureusement frappés à ma porte me firent bondir de mon lit. Persuadé que c'était les prisonniers qui m'arrivaient, je m'empressai d'ouvrir. Mais qu'on juge de ma stupeur : C'était un homme de police, et son cheval était couvert d'écume. Il

m'apprit que deux prisonniers, dans la nuit même, s'étaient échappés de la citadelle où ils étaient détenus pour crimes politiques, en attendant l'exécution de leur peine qui était la déportation à vie. Il me demanda, en même temps, si je n'avais aucune connaissance du fait ; sur ma réponse négative, il me donna leur signalement, m'assurant que celui qui les ramènerait recevrait une forte récompense ; puis il me quitta pour continuer ses recherches. Chose étonnante ! seul de St. Henri, j'étais dans le secret, et ce fut précisément à moi-même que cet homme vint s'adresser, pour m'annoncer ce que je brûlais d'apprendre. Tous ceux dont les souvenirs remontent aux événements si tragiques des années 1837 et 1838, comprendront aisément les diverses émotions que produisit à Québec et dans le pays, la nouvelle de cette magnifique et audacieuse évasion.

On laissa l'effervescence se calmer, avant de concerter les plans et les moyens qui devaient assurer la fuite et le salut des deux évadés.

Il y eut à Québec, au sujet de la conduite des prisonniers à la frontière, une assemblée de ceux qu'on appelait alors les *patriotes !* A cette assemblée, M. Drolet rapporta la conversation qu'il avait eue avec moi, leur dit qui j'étais et ajouta qu'ayant, pendant plusieurs années, voyagé sur le chemin de Kennébec, j'étais l'homme sur lequel il avait jeté les yeux pour conduire Dodge et Theller au-delà des lignes. Comme je n'étais connu que de ce monsieur, on députa une seconde personne pour s'assurer si j'étais bien l'homme qu'il leur fallait. Cette per-

sonne vint en effet à St. Henri, pour que je lui soumisse le plan de mon voyage. Les réponses que je donnai aux objections qu'elle me fit parurent la satisfaire. A son retour à Québec, une nouvelle assemblée fut convoquée et j'y fus invité. Là chacun proposa son plan et chacun de le croire le meilleur, bien que ces divers plans fussent diamétralement opposés les uns aux autres, plus ou moins exécutables surtout. Enfin je me levai à mon tour, et j'annonçai formellement que je ne prendrais la conduite de cette périlleuse expédition qu'à deux conditions expresses, savoir : la première, qu'un compagnon de voyage me serait donné ; la seconde, qu'on obéirait aveuglement à mes ordres, pour qu'à l'heure du danger il y eut unité d'action dans une affaire que j'entendais conduire comme il me plairait.

Tous accédèrent à ces demandes, et M. Bacond me fut donné pour compagnon de route. Il fut décidé que nous partirions le même soir. Quatre des meilleurs chevaux avaient été préalablement loués et traversés à la Pointe-Lévis, en différents temps de la journée, pour ne pas éveiller de soupçons ; plus tard on les avait réunis dans un endroit désigné. A onze heures du soir, les prisonniers me furent remis entre les mains ; après quelques mots d'explication nous nous mîmes en route pour St. Henri, où nous arrivâmes au milieu de la nuit. Nous passâmes la journée du lendemain (dimanche) renfermés chez moi. Dans l'après-midi, des amis de Québec vinrent nous apporter des armes et l'argent nécessaire pour le voyage.

A huit heures du soir, après m'être assuré que rien au dehors n'avait transpiré, je donnai l'ordre du départ, et par des chemins détournés nous gagnâmes St. François de la Beauce, au point du jour.

Nous allâmes loger dans une maison quelque peu éloignée du grand chemin, chez des gens que je connaissais depuis longtemps. Je fis mettre les chevaux sous clef et recommandai à mes compagnons de se tenir renfermés. Notre air de mystère, et les précautions que nous prenions pour n'être pas vus, intriguèrent la digne hôtesse au suprême degré, aussi fus-je par elle obsédé de questions. Force me fut, à la fin, de leur avouer que les messieurs qui m'accompagnaient étaient des marchands de Québec qui passaient en Angleterre pour faire leurs achats, mais que la peur d'être arrêtés pour des agitateurs politiques qui fuyaient en pays étrangers, comme d'autres marchands l'avaient été déjà, et d'être pris comme tels (ce qui leur causerait infailliblement des retards et des préjudices énormes), les avaient ainsi portés à voyager de nuit, en logeant chez des gens sûrs et discrets comme eux. L'hôtesse parut goûter mes raisons, elle me promit de garder le silence, et si jamais l'occasion s'en présente je veux la remercier mille fois de m'avoir si bien tenu parole.

A neuf heures du soir, nous laissâmes nos hôtes, mais comme la marche à cheval était devenue extrêmement pénible à Theller, par suite de la fracture d'un des petits os de la jambe, lors de l'évasion de la citadelle, nous prîmes une voiture qui le conduisit jusqu'à l'entrée du chemin de Kennébec. Là il fut

obligé de renvoyer sa voiture et de remonter à cheval. Ce qui nous restait de chemin à faire était la partie la plus périlleuse de l'expédition, nous devions en conséquence redoubler de vigilance et de précautions.

Avant d'arriver aux frontières nous avions trois piquets de soldats à traverser : le premier se trouvait à peu de distance où nous avions fait halte. Là, le chemin était borné d'un côté par la rivière dont les bords escarpés nous présentaient des précipices, de l'autre côté était le corps de garde ; de plus, les arbres étaient tellement rapprochés et chargés de broussailles que, à cet endroit, il y aurait eu folie de tenter de nous y frayer une route pour y passer avec nos chevaux.

Dans les fréquents voyages que j'avais faits aux Etats-Unis, par ce chemin, j'étais accoutumé de passer la nuit dans cette maison, dont moitié était hôtel et l'autre moitié façon de caserne. J'avais, plus d'une fois, eu occasion de remarquer que la sentinelle n'était relevée que toutes les deux heures ; que dans les temps pluvieux elle restait dans la maison et se tenait à une fenêtre en arrière. La lumière donnait sur son visage, ses yeux étaient fermés, un air de contentement et de satisfaction était répandu sur ses traits, et un sourire errait sur ses lèvres. Dors en paix, brave soldat, ce n'est pas nous qui troublerons, volontairement du moins, ton sommeil si doux ! Je disposai mes hommes alors à cent pieds les uns des autres, gardant pour moi-même la tête de la ligne.

Je leur enjoignis de passer sur l'herbe et de longer

autant que possible les bords de la rivière, d'avancer bien, bien doucement, afin que le bruit des pas se perdit avec le murmure du vent. Dans le cas de surprise, nous devions faire volte-face, nous servir de nos armes, et arracher coûte que coûte, d'entre les mains des sbires, celui d'entre nous qui y serait tombé ; notre mot d'ordre était : passer ou mourir. Nous effectuâmes très-heureusement ce court, mais périlleux trajet. Je crus toutefois prudent de laisser prendre les devants à mes gens, et m'assurer que l'alarme n'avait pas été donnée.

Après qu'ils se furent éloignés, je descendis de cheval et appliquant l'oreille contre terre, à la manière des sauvages, je restai là écoutant une dizaine de minutes, mais tout dans la maison resta dans le plus grand calme. Rassuré pleinement, je rejoignis la petite troupe et nous continuâmes notre route en toute sûreté. A quatre milles plus loin, se trouvait le second piquet que nous passâmes en nous frayant, non sans peine, un chemin détourné, à travers d'épais fourrés. Quoiqu'à-peu-près certain de n'avoir pas donné l'éveil, je crus toutefois prudent de prendre les mêmes mesures que la première fois.

Il nous restait un dernier poste, et certes c'était là que nous devions rencontrer le plus d'obstacles et de difficultés. Ceux qui ont voyagé par le chemin de Kennébec savent qu'il faut traverser la rivière Chaudière, sur un pont, auquel la maison de M. Oliva est attenante. Ce monsieur était magistrat et qui plus est *bureaucrate* renforcé. A quelques pas

de là je fis faire halte à mes gens et j'allai reconnaître la position. Je trouvai, à ma grande surprise et à mon grand désappointement, le pont obstrué par de gros corps d'arbres et des voitures renversés qu'on y avait mis à dessein ; de plus un énorme chien, véritable cerbère, poussait des hurlements à réveiller les morts.

Pour comble de malheur, la rivière grossie par les pluies torrentielles que nous avions eues depuis quelques jours, ne présentaient pas un seul endroit guéable. Il n'y avait pourtant pas moyen de reculer ni de balancer ; je saute de cheval, que j'attache à quelques pas plus loin, puis je m'avance jusque sur le pont, au risque de recevoir une balle ou d'être dévoré par le terrible animal qui semblait prêt à s'élancer sur moi, je parvins, après des efforts surhumains, à me frayer une voie. J'aurais pu loger une balle dans la tête de cet infernal chien, mais le bruit de la détonation nous aurait été fatal. J'allai prévenir ausitôt mes compagnons qui m'attendaient avec la plus grande anxiété, et nous traversâmes le pont dans le même ordre tenu devant le premier piquet, je pris les mêmes précautions que la première fois, mais rien, hors les hurlements épouvantables du chien, ne se fit entendre, personne dans la maison ne bougea, elle conserva son aspect austère et taciturne. Grâce à Dieu, nous étions sauvés ; je remontai en selle et nous continuâmes notre route. Plus nous approchions du terme de notre voyage, Dodge et Theller devenaient inquiets et agités, plus malgré l'assurance que je leur donnais que désormais

le danger était passé. Pour toute réponse, ils secouaient tristement la tête.

Enfin, au point du jour, nous aperçumes, à peu de distance devant nous, la borne qui indique la limite sud du Canada, et quelques arpents plus loin nous vîmes flotter le drapeau étoilé. D'un bond nous eûmes franchi l'espace qui nous en séparait. Je renonce à décrire les transports de joie, le délire frénétique qu'éprouvèrent Dodge et Theller en voyant l'Aigle Américain planer au-dessus de leur tête. Oh oui ! vivrai-je cent ans et cent ans encore que jamais je n'oublierai un tel spectacle. Aujourd'hui que plus de seize années ont passé sur ces palpitants souvenirs, je ne puis en parler encore sans être profondément ému. Enfin, à trois milles des lignes, se trouvait un hôtel ; ce fut là que nous allâmes camper. Hors de toutes appréhensions, du moins pour le présent, M. Bacond et moi, nous pouvions prendre quelques repos. Nous avions fait plus de quarante-huit milles dans cette nuit, par une pluie battante et des chemins impraticables.

Dans le cours de la journée, l'hôtelier me tira à l'écart et me demanda si, parmi les personnes qui m'accompagnaient, ne se trouvaient pas Dodge et Theller. A cette question inattendue je haussai les épaules et partis d'un éclat de rire. Cette pantomime déconcerta l'américain et, bien qu'il eût leur signalement, il se retirait convaincu lorsque Theller s'approchant : " A quoi sert, dit-il, de nier, ne sommes-nous " pas en lieu sûr," se tournant vers l'hôtelier : " oui,

monsieur, c'est moi qui suis Theller, et j'ai l'honneur de vous présenter mon ami Dodge."

La foudre tombée à mes pieds n'eut pas produit plus d'effet. Je reprochai vivement à Theller son inqualifiable conduite, lui faisant observer que si Dodge et lui étaient en lieu sûr, comme il le disait, M. Bacond et moi avions encore de grands périls à affronter, que grâce à cette déclaration intempestive, ces dangers allaient se trouver décuplés. Je suppliai l'américain de garder le secret, le priant de remarquer que nous avions exposé notre vie, l'honneur et le bonheur de nos familles, pour sauver deux de ses compatriotes. Il m'assura que je pouvais me reposer sur lui, et dans la crainte d'une trahison, il me dit qu'il allait envoyer son fils pour rencontrer la malle du Canada. Le lendemain matin, Dodge et Theller prirent la diligence qui devait les conduire à Boston ; je n'en ai jamais entendu parler depuis. Quant à nous, nous nous acheminâmes vers le Canada.

Nous nous trouvions très-embarrassés des deux chevaux qui nous restaient, ce qui faisait que nous allions bien moins vite que nous aurions voulu. Fort heureusement un jeune canadien, qui revenait à pied de travailler dans les Etats-Unis, me proposa de monter un de ces chevaux ; ce que je lui permis bien volontiers, à condition qu'il se chargerait de l'autre. A peine eûmes-nous fait une lieue que nous rencontrâmes quatre hommes, que nous prîmes pour des matelots déserteurs. L'un d'eux, s'adressant à moi, me demanda si je n'étais pas un nommé Jean-Baptiste Carrier. Surpris, j'hésitai à lui répondre, lors-

qu'il me dit que si tel était mon nom, j'eusse à me tenir sur mes gardes, en passant au piquet des lignes, que là on se disposait à m'arrêter, sous accusation d'avoir conduit deux prisonniers politiques au-delà des lignes. Je le remerciai bien cordialement de son avertissement, et je compris que dès lors il ne nous restait plus d'autres ressources que de payer d'audace. En conséquence, je pris des précautions pour n'être pas reconnu ; je me mis un châle devant le visage et je ramenai le capuchon de mon capot sur la tête.

Une petite maison habitée par une famille irlandaise se trouvait sur le chemin, à peu de distance en deçà des lignes. En passant devant la porte, j'entendis la femme dire à son mari : " Oui, c'est bien lui, je le reconnais à sa corpulance." Je n'accélerai pourtant pas ma marche, mais je communiquai à mon compagnon de route mes appréhensions. Quelques temps après, j'aperçus un cavalier dont le cheval lancé à fond de train venait à notre poursuite. Arrivé auprès de moi, je reconnus l'Irlandais qui me dit : " Ah ! ah ! c'est vous, vous avez fait un joli coup, mais nous allons voir," puis il continua ventre à terre. Peu de milles nous séparaient alors de la maison de M. Oliva dont j'ai parlée plus haut. Nous comprîmes du coup que tout était perdu si nous n'arrivions là avant lui. Heureusement nous avions toujours ménagé nos chevaux au cas de surprise. Sans être tout à fait maquignon, je connaissais tous les chevaux qui se trouvait sur le chemin Kennébec, et je comptais sur la supériorité des

nôtres. Aussi partîmes-nous à bride abattue, et en peu d'instants l'eûmes-nous rattrappé et dépassé. Nous passâmes tranquillement devant la maison de M. Oliva qui fumait la pipe à sa porte; à peine éloignés de quelques pas, nous remîmes nos chevaux à la course. Je suppose que le pont avait été laissé libre, parce que dans le cas contraire nous eussions rebroussé chemin et gagné les Etats-Unis, ce qui n'entrait pas dans le calcul de M. Oliva. A deux lieues plus bas, nous laissâmes nos chevaux respirer un peu, je réfléchis alors que l'éveil une fois donné à M. Oliva, il lui serait facile de trouver des relais de lieue en lieue, et que bientôt, malgré leur supériorité, nos chevaux ne pourraient plus soutenir la lutte. Il fallait donc à tout prix retarder ceux qui nous poursuivaient. Je m'approchai du Canadien qui était on ne peut plus intrigué, et je lui dis : " J'ai autrefois passé du thé en contrebande, ces " braves gens s'imaginent que j'ai encore de cet " article et ils veulent m'arrêter; si vous voulez " m'aider, nous allons leur jouer une pièce : vous " resterez en arrière avec le cheval libre et vous " vous laisserez prendre, sans beaucoup de pro- " testations; ils n'auront pas fait quatre milles " qu'ils s'apercevront de leur méprise et, de crainte " d'avoir fait un sottise, ou que vous ne les pour- " suiviez, ils vous donneront de l'argent pour payer " les frais du voyage. Si par hasard ils étaient plu- " sieurs à notre poursuite, avertissez-nous en jetant " un cri perçant."

Cette espièglerie sourit à mon homme, il m'as-

sura, avec des clignements d'yeux pleins de malice, que j'eusse à le laisser faire et qu'il saurait bien se tirer d'affaire ; sur ce, il ralentit l'allure de sa monture, pendant que mon compagnon et moi nous mettions nos chevaux au galop.

Il n'y avait pas quatre minutes que j'avais quitté mon homme lorsque le signal convenu se fit entendre ; effectivement en nous détournant, nous aperçumes huit ou dix cavaliers, à une distance d'à peu près une demi lieue, qui venaient sur nous de toute la force de leurs chevaux. Nous partîmes alors à bride abattue, et en peu de temps nous les eûmes perdus de vue ; nous continuâmes ainsi jusqu'à St. Georges ; là je connaissais un habitant dont la maison très-peu éloignée du chemin, ne pouvait toutefois en être aperçue, à cause d'une côte au pied de laquelle elle était située ; ce fut là que nous allâmes chercher asile.

Peu de temps après notre arrivée dans cette maison, nous les vîmes s'arrêter à une demi lieue plus loin, dans une auberge que je connaissais.

L'habitant ne comprenait rien à nos allées et venues mystérieuses, et à l'air d'inquiétude qui nous trahissait, je ne crus mieux faire que de lui avouer que c'était pour avoir passé du thé en contrebande que nous étions ainsi poursuivis ; cet homme eut d'autant moins de difficultés à me croire, qu'il avait autrefois exercé le métier de contrebandier. Il nous assura que nous pourrions rester cachés chez lui aussi longtemps que nous le désirerions. Cependant d'une minute à l'autre, notre position devenait de plus en plus critique. M. Oliva devait apprendre que

nous n'étions pas passés, par l'aubergiste, et vraisemblablement, il allait revenir sur ses pas. N'y pouvant tenir, je priai l'habitant d'aller à l'hôtel offrir du bœuf à vendre et de tâcher d'avoir quelques renseignements. Il s'y prêta de bonne grâce. Environ après trois quarts d'heure d'attente notre homme revint, la figure toute bouleversée. Il avait appris tout ce qui nous concernait, je m'aperçus en outre, par les questions qu'Oliva lui avait faites, qu'il avait conçu de forts soupçons que cet habitant nous donnait asile.

Demeurer une minute de plus dans cette maison, c'était nous perdre infailliblement ; je fis aussitôt marché avec lui pour qu'il conduisit nos chevaux à la Pointe-Lévis, et M. Bacond et moi nous gagnâmes le bois. Quelques jours après nous apprîmes que l'habitant, accompagné du jeune Canadien dont j'ai parlé plus haut, avaient été amenés prisonniers à Québec. M. Oliva était venu faire des perquisitions dans la maison, peu de temps après que nous l'eûmes quittée. Ils n'eurent tous deux aucune difficulté à se faire admettre à caution.

Puissent ces braves gens me pardonner, comme j'espère qu'ils l'ont fait aujourd'hui, le trouble et le désagrément que je leur ai causés ! mais pour eux il ne s'agissait que d'un petit voyage, aux frais du gouvernement, pour nous il y allait de notre tête.

Après avoir marché pendant quelque temps, nous nous tapîmes dans un épais taillis, où nous attendîmes la nuit. Aussitôt qu'elle fut venue, nous sortîmes de notre cachette et nous commençâmes à lon-

ger la lisière du bois. Un fort vent de Nord-Est s'était élevé, et bientôt la pluie tomba par torrents. L'obscurité était telle, que nous ne voyions pas à deux pas devant nous ; aussi allions-nous à tout moment nous heurter contre des troncs d'arbre, ou nous enfoncer dans de profonds fossés remplis d'eau. C'était le neuf de novembre, et l'on sait qu'à cette saison de l'année l'eau n'est pas précisément chaude. Notre imagination surexcitée par les fatigues du voyage, les dangers que nous avions à braver, l'insomnie et le manque de nourriture, nous faisaient voir dans chaque souche que nous rencontrions un espion, une bête fauve, ou un ennemi.

Enfin, après une marche de plusieurs heures, nous arrivâmes sur les bords de la rivière la Famine ; certes, vu notre position, jamais rivière ne fut mieux nommée. Quoique peu profonde dans les sécheresses d'été, ses eaux se trouvaient considérablement accrues par les pluies d'automne. Par bonheur, un arbre déraciné par la force du courant, se trouvait jeté de manière que son sommet appuyait sur l'autre rive, formant ainsi un pont. Nous n'hésitâmes pas à nous embarquer sur ce pont que le hasard nous offrait, et grâce à Dieu nous pûmes atteindre l'autre bord. Mais là, nouveau contretemps : nous trouvâmes devant nous un autre bras de rivière, beaucoup plus large et plus profond que celui que nous venions de traverser avec tant de peines.

Nous étions sur une île. Que faire dans une telle position ? Demeurer de ce côté de la rivière ? Je ne connaissais personne à qui nous adresser dans notre détresse ; il nous faudrait passer la nuit par une

pluie froide et pénétrante, trempés jusqu'aux os, mourant de faim, transis de froid, car le feu nous était devenu presqu'aussi nécessaire que le pain. D'un autre côté, je savais qu'il y avait un pont un peu plus bas, mais ce pont devait être gardé par les soldats d'Oliva, qui n'ignorait pas que c'était le seul chemin à suivre, et nous courrions risque d'être arrêtés en essayant à le traverser. Ce fut pourtant pour ce dernier parti que nous optâmes. Malheureusement, l'obscurité était telle que ce ne fut qu'après avoir fait huit ou dix fois le tour de l'île, nous être déchirés la figure sur des branches sèches, avoir mis nos vêtements en lambeaux, que nous parvînmes à retrouver notre arbre. Une fois de l'autre côté, nous gagnâmes la grande route.

A trois arpents du pont, je priai mon compagnon de m'attendre et me glissai sur l'herbe en rampant ; j'appliquai mon oreille contre terre, je demeurai près d'une demi-heure dans cette position, mais rien ne se fit entendre, rien si ce n'est le clapotement de l'eau sur les arches du pont, et les hurlements du vent à travers les branches des arbres voisins. Nous passâmes sans être inquiétés. A peine de l'autre côté, nous entendîmes comme un murmure de voix et un bruit de pas, se dirigeant à notre rencontre. Sauter la clôture, et nous blottir dans un fossé, fut l'affaire d'un moment. Cependant les voix devenaient de plus en plus distinctes : C'étaient de jeunes garçons qui revenaient de voir leurs *belles*, et qui se racontaient leurs exploits amoureux. Après qu'ils se furent éloignés, nous reprîmes notre marche, suivant

tantôt le grand chemin, tantôt passant en travers les champs.

Enfin à quatre heures du matin, nous allâmes frapper à la porte d'une maison, vis-à-vis l'église de St. François. C'étaient des gens que je connaissais. Malheureusement la famille n'avait pas de quoi se nourrir elle-même, à plus forte raison, de donner de quoi satisfaire à la faim dévorante qui nous torturait. Une tranche de pain noir et dur et un morceau de lard rance, nous furent offerts de bon cœur ; mais qu'il y avait loin de là de quoi satisfaire le besoin de nos estomacs ! Toutefois, après nous être un peu séchés, nous nous étendîmes sur un lit et nous dormîmes quatre heures, c'était bien peu pour réparer nos forces ; mais ne trouvant pas cette retraite suffisamment sûre, nous reprîmes le bois, déterminés à gagner Frampton, distant de 7 lieues.

A peine eûmes-nous fait deux milles que je tombai d'épuisement, et pour surcroit de malheur, une fièvre violente me saisit. Incapables d'aller plus loin, nous passâmes la journée dans le bois ; vers le soir, me trouvant un peu mieux, nous revînmes à la maison que nous avions laissée le matin. Là, nous apprîmes que dans la journée notre affaire avait fait, dans toute la paroisse, une véritable explosion. Le sieur Oliva était passé, emmenant triomphalement avec lui ses deux prisonniers et nos quatre chevaux. Nous apprîmes, de plus, qu'il se faisait suivre par une nombreuse escorte, qu'il avait échelonné tout le long du chemin, baillis, sergents, gendarmes, en un mot tout ce qu'il avait pu recruter d'officiers de

police et de milice ; que des barrières et des échelles avaient été jetées en travers la route, à diverses places, pour en intercepter la communication.

Nous nous trouvions ainsi traqués comme des bêtes fauves. La rivière Chaudière était désormais la seule route que nous pussions suivre. Aussi engageâmes-nous notre hôte avec un de ses frères pour nous descendre de nuit, en canot, jusqu'à Ste. Marie, où nous arrivâmes fort heureusement, mais non sans avoir tremblé plus d'une fois. Cette rivière est traversée, en plusieurs endroits, par des bacs retenus par des câbles qui vont d'une rive à l'autre. Nous craignions, en allant frapper sur ses câbles, que le canot chavirât.

Nous gagnâmes ensuite à pied chez un habitant que je connaissais. Cet homme savait toute notre histoire, et même beaucoup plus qu'il n'y avait réellement. Nous nous gardâmes bien de lui faire des aveux, de crainte que plus tard, dans le cas où nous serions arrêtés, ces aveux ne tournassent contre nous. Bien que nous n'eussions pas le cœur en joie, ce fut avec des éclats de rire que nous écoutâmes la narration qu'il nous fit de notre histoire et des commentaires. Pour lui faire prendre le change nous lui racontâmes, à notre tour, l'éternelle affaire du thé à laquelle il ajouta foi pleine et entière. Vers le soir, nous l'engageâmes pour nous mener dans les concessions de Ste. Marie, et là nous prîmes congé de lui, en lui disant que nous allions nous rendre à pied à St. Henri. Au lieu de descendre nous remontâmes, à peu près une demi lieue, et nous allâmes

jusqu'à la porte d'un ami, respectable citoyen de l'endroit.

Bien que nous n'eussions parcouru qu'une faible distance, l'heure était déjà avancée ; la marche nous était devenue excessivement pénible, par suite des fatigues et du manque de nourriture que nous avions éprouvés. Ma voix était tellement changée que ces braves gens refusèrent longtemps d'ouvrir, ne me reconnaissant pas, tant il y a de méfiance chez le peuple dans ces temps d'agitation et de trouble. Enfin, après beaucoup de pourparlers l'hospitalité nous fut donnée. Lorsqu'ils m'eurent reconnu, ces excellentes gens se confondirent en excuses pour nous avoir fait attendre. En sûreté chez eux, je leur racontai notre histoire et leur exposai tout ce que notre position avait de critique. Au récit que nous leur fîmes de ce que nous avions souffert, nous les vîmes plusieurs fois se détourner pour essuyer des larmes.

Nous passâmes la journée à nous remettre, et à huit heures du soir notre hôte en personne vint nous mener, dans un voyage de paille, par des chemins détournés, dans le voisinage de chez moi. Je fis aussitôt prévenir ma femme de mon arrivée. Elle vint immédiatement me voir. Je la trouvai excessivement changée. Elle m'informa que M. Oliva s'était arrêté chez moi en descendant, et qu'il me faisait dire que je ferais mieux de me constituer prisonnier, attendu que tôt ou tard je finirais par être pris ; que dans le premier cas, j'avais tout à attendre de la clémence de la cour, tandis qu'autre-

ment elle sévirait contre moi, avec la plus grande rigueur.

Je chargeai ma femme de dire à M. Oliva que je me passerais fort bien de ses conseils et de sa protection, et j'envoyai mon frère à Québec pour consulter M. Drolet qui était mon avocat, et lui exposer, en même temps, dans quel embarras nous nous trouvions. La journée se passa sans accident, seulement, dans l'après-midi, trois voitures passèrent devant la porte de la maison où j'étais caché : elles étaient chargées d'hommes de police qui allaient m'arrêter sur le chemin Kennébec, ou dans la Beauce, où l'on nous supposait être encore.

Vers le soir, mon frère revint nous apporter des nouvelles désolantes. M. Drolet avait pris la fuite, devant l'orage qui s'amoncelait sur sa tête. Québec était dans un état de fermentation de plus en plus grands.

Que faire dans cette perplexité ? Nous décidâmes d'y descendre pour consulter un homme de loi. A neuf heures du soir, nous rembarquâmes dans un voyage de paille, et celui chez lequel nous logions nous transporta en un lieu dit Etchemin, qui se trouve à l'embouchure de la rivière Chaudière. Comme j'y étais connu, je m'étais déguisé au point d'être méconnaissable ; de plus, je ne parlais qu'anglais, mon compagnon me servant d'interprête. Nous engageâmes un canot qui nous traversa au chantier de Gilmour. De là, nous nous rendîmes au faubourg St. Jean, en la demeure de M. Bacond, il était quatre heures du matin.

Après avoir pris un copieux repas, nous nous mîmes au lit; toutefois, avant de m'endormir, je demandai à M. Bacond quel serait le moyen de nous évader dans un cas de surprise. Il me dit : " vous ouvrirez la fenêtre, sauterez sur le bas-côté, " et de là dans la cour." Puis nous tirâmes les verroux de la porte, et ne tardâmes pas à nous endormir profondément. Vers dix heures, deux coups violents et un vigoureux *open the door*, me firent tressaillir. Le premier je fus sur pied, d'une main je secoue mon compagnon et saisis mon pantalon de l'autre, j'ouvre la fenêtre et nous nous élançâmes dans la cour ; là je passai mon pantalon.

" Sortez, me dit M. Bacond, par le porche, entrez " dans la première porte à gauche, ce sont deux " demoiselles ; dites à l'une d'elles, qu'elle vienne " immédiatement me parler." Effectivement, j'entre dans la maison, en deux mots je m'acquitte de ma commission et leur fais connaître notre position.

" Si M. Bacond a affaire à nous, qu'il vienne " nous trouver," me répond l'une d'elle ; " quant " à vous, vous connaissez le proverbe : qui a fait " des sottises les boit," puis elles me fermèrent la porte au nez.

A vrai dire, ma toilette, quoique plus complète que celle de M. Bacond n'était pas toujours bien propre à inspirer une haute confiance. Un bonnet rouge sur la tête, une chemise, un pantalon et des bas dans les pieds, tel était mon accoutrement. Je n'eus pas le temps, comme vous pouvez penser, d'aller porter la réponse à mon compagnon, je con-

tinuai quelques portes plus loin. J'entrai dans une maison de modeste apparence ; un homme et une femme se trouvaient dans la chambre d'entrée.

" De grâce," leur dis-je, " la police est à mes " trousses pour affaires politiques, sauvez-moi."

" Vite," dit la femme à son mari, " ouvre la cave " et va le cacher dans le fenil."

Aussitôt dit, aussitôt fait. Un instant après il revint m'apporter des couvertes et de quoi manger. A peine avait-il fermé la trappe de la cave, à son retour à la maison, que la police entra brusquement.

" Un homme est-il entré ici."

" Oui," réponds mon protecteur, en frappant le " pied, ces gueux font des mauvais coups et veulent " qu'on les cache. Je l'ai s..... à la porte."

Sur ce, la police le remercia et continua ses perquisitions dans les maisons voisines. Par bonheur, c'était un dimanche, et pendant la messe ; il n'y avait personne dans la rue ni aux fenêtres, personne non plus ne m'avait vu entrer.

Vers cinq heures du soir, la femme vint me dire qu'une dame vêtue de noir était venue me demander, sur la réponse que nous lui fîmes que nous n'avions pas voulu vous recevoir, elle s'est mise à pleurer et nous a reproché notre dûreté : Vous avoir donné asile était, nous dit-elle, un acte d'héroïsme et de patriotisme qu'elle n'eut pas craint de payer de sa vie.

Cette femme n'est plus, elle a été moissonnée à la fleur de son âge ! Si mes prières de tous les jours ont été exaucées, elle a dû retrouver là-haut, du

Dieu qui compte le verre d'eau donné au pauvre, la récompense des larmes de pitié qu'elle a versées sur le malheur d'un proscrit inconnu.

Cependant les heures s'écoulaient, j'appris de l'homme généreux qui m'avait donné l'hospitalité que la maison de M. Bacond avait été bouleversée de la cave au grenier, qu'un nouveau renfort était arrivé à la police, que tout le quarré des maisons où nous nous trouvions était cerné, que le lendemain on devait faire les perquisitions les plus minutieuses dans toutes les maisons, l'obscurité ne leur permettant pas de les continuer le même soir.

Déterminé à sortir coûte que coûte, je priai mon hôte de tâcher de se procurer des vêtements pareils aux siens, ce à quoi il se prêta de bon cœur. Alors je lui fis allumer sa pipe et l'envoyai se promener de long en large, sous le porche, dans la rue, lui recommandant de passer et de repasser devant les hommes de police, de lier conversation avec eux, puis de revenir me dire où en étaient les choses.

Lorsque la nuit fut entièrement venue, je revêtis les habits qu'il m'avait apportés, et qui étaient en tous points semblables aux siens, j'allumai à mon tour ma pipe,puis, j'allai me promener sous le porche. Je passai et repassai devant les hommes de police, puis à la fin je m'éloignai tranquillement. Un instant après, j'étais hors de tout danger.

Puisse le ciel rendre avec usure à ces braves gens ce qu'ils ont fait pour moi ! ma reconnaissance pour eux ne s'éteindra qu'avec la vie.

Du faubourg Saint-Jean, je descendis à St. Roch.

J'allai frapper à plusieurs portes, chez des amis ; mon affaire n'était plus un mystère pour personne. Partout on me répondait : Nous vous donnerions logement bien volontiers, mais l'un, son frère avait gagné la campagne, et la police, d'une minute à l'autre, pouvait venir faire des recherches ; l'autre, un warrant était levé contre son mari, et il avait pris la fuite ; celui-ci c'était l'oncle, celui-là le cousin. Bref, de porte en porte, je marchai jusque vers onze heures du soir, sans réussir à me faire ouvrir.

Enfin je songeai à un proche parent, et aussitôt je m'y rendis. En m'apercevant, le brave homme crut voir la tête de Méduse lui apparaître, à en juger du moins par ses contenances. Il m'offrit de l'argent, des vivres, mais il me supplia de m'éloigner. Je n'avais besoin ni de l'un ni de l'autre ; ce qu'il me fallait c'était un logement. Le froid était intense, et je me trouvais glacé.

Il me vint alors à l'idée qu'un M. N....., avec lequel j'avais, pendant plusieurs années, voyagé dans les Etats-Unis, résidait dans les environs, c'était mon dernier refuge ; aussitôt je m'acheminai vers sa demeure, là l'hospitalité me fut donnée de bon cœur. Seul peut-être dans Québec il n'était pas dans mon secret. Instruit par l'expérience, je remis au lendemain les confidences. Je passai chez lui une nuit comme je n'en avais pas eue depuis longtemps.

Le matin, je fis prier M. N..... de vouloir bien monter à ma chambre, et alors je lui fis l'histoire de ce qui s'était passé. Il me blâma de

mon peu de confiance en lui, et m'assura que je pouvais demeurer chez lui, aussi longtemps qu'il me plairait, et que j'y étais en parfaite sûreté ; puis il me laissa pour aller prier M. J. T. Taschereau, avocat, (maintenant l'un des Juges de la Cour Suprême du Canada), de vouloir bien venir chez lui, que je désirais lui parler. M. Taschereau arriva quelques instants après, il avait entendu parler de tout ce qui s'était passé. Ce que je désirais surtout, c'était d'être admis à caution. Ce monsieur me dit qu'il voyait peu de moyens d'y réussir, mais qu'il allait toutefois consulter quelques amis, et qu'il reviendrait me donner une reponse vers le soir.

En effet, au temps dit, il revint, m'apportant de fâcheuses nouvelles. Aucun moyen d'être admis à caution, tout le quarré des maisons d'où je m'étais échappé avait été infructueusement bouleversé, ce qui avait exaspéré les hauts fonctionnaires contre moi. M. Taschereau me conseilla fortement de m'éloigner et d'aller passer quelques temps dans les Etats-Unis ; il m'assura qu'aussitôt l'effervescence calmée, il travaillerait de toutes ses forces à me faire admettre à caution. Ce plan mettait ma tête en sûreté, mais d'un autre côté me ruinait entièrement. En prison, je pouvais du moins veiller à mon commerce, et mes enfants auraient du pain ; tandis qu'en m'éloignant ils deviendraient, pour ainsi dire, à la merci de la charité publique. M. Taschereau fut assez bon pour me donner des consolations et me dire d'espérer.

Je résolus toutefois de m'éloigner de St. Roch. Pendant la nuit, je m'embarquai dans une chaloupe

qui me conduisit à la Pointe-Lévis. Il était à peu près minuit lorsque nous arrivâmes de l'autre côté ; pourtant, à ma grande surprise, cinq hommes paraissaient attendre notre débarquement sur le rivage. Pour moi, chaque homme avait pris la transformation de *policeman*, je n'entretins aucun doute qu'ils étaient là pour m'arrêter.

J'engendrai chicane aux hommes de la chaloupe, leur soutenant que je les avais payés pour me conduire à l'Ile d'Orléans, pour y recueillir les débris d'une prétendue *cage égrainée*. Surpris d'abord, les matelots ripostèrent chaleureusement ; de mon côté, je soutins ma prétention et la chicane allait s'échauffant, peut-être aurais-je gagné des coups en arrivant sur la plage, si les braves gens que je craignais être des hommes de police, ne fussent venus prendre ma part. C'étaient des journaliers qui attendaient, depuis quelques heures, une chaloupe pour retourner en ville. Quoi qu'il en soit, je laissai mes matelots en leur promettant qu'ils auraient de mes nouvelles ; certes je suis certain qu'au lieu de me prendre pour un déserteur politique, ils durent plutôt penser que j'étais déserteur de quelque maison de santé.

De la Pointe-Lévis je gagnai à pied St. Henri : je me réfugiai chez un de mes voisins où je séjournai plusieurs jours. Une simple cloison de bois me séparait du reste de la famille. Tous les jours, il y avait conciliabule ; chaque voisin venait fumer la pipe, et presque toujours j'étais le sujet de la conversation.

" S'ils le prennent," disait l'un, " ils vont lui ôter tous ses biens et le chasser du pays." " Non ", disait l'autre, " ils vont plutôt l'exiler ou le mettre en prison pour le reste de ses jours. " " Je pense, moi," reprenait un troisième, " que s'ils le prennent, pas de rémission, ils vont le pendre." " Oui," ajoutait un quatrième, " s'ils le prennent, mais je t'en *foue*, il a gagné l'Amérique. "

Quelque peu rassurantes que fussent ces perspectives de mon avenir, du moins tel qu'on me le faisait, j'avoue qu'elles égayaient mes longues heures de solitude et d'isolement du jour. La nuit, je recevais des visites de ma femme et d'amis intimes. Bien qu'elles me fussent faites avec la plus grande précaution, elles ne laissèrent pas que d'éveiller quelques soupçons, je dus donc changer de place.

Pendant ce temps, la police vint faire des perquisitions chez moi ; elle s'y conduisit de la manière la plus brutale. Après que les hommes de police eurent fini leurs recherches, ils demandèrent à ma femme où j'étais, elle leur répondit que je voyageais dans les Etats ; ils lui dirent qu'aussitôt que je serais de retour j'eusse à descendre à Québec.

Je reçus dans le même temps plusieurs visites de Québec, j'allai même veiller dans les paroisses voisines. Enfin on me conseilla de retourner à Québec, comme étant un lieu plus sûr. Je partis de nuit pour m'y rendre, un canot m'attendait à la Pointe-Lévis, pour me traverser, mais il était écrit que je devais avoir des désappointements jusqu'à la fin. Rendu en ville, je ne trouvai

au débarcadère aucune des personnes qui devaient m'y attendre. Je m'acheminai seul vers St. Roch, où je me rendis chez un ami ; ceux qui devaient venir à ma rencontre arrivèrent presqu'en même temps que moi. Ce fut par un malentendu qu'ils ne s'étaient pas trouvés à leur poste.

Je passai cinq semaines dans St. Roch, changeant souvent de logement, partout j'étais le sujet d'une véritable ovation. Renfermé le jour, je sortais le soir, et plus d'une fois, je me suis trouvé face à face avec la police.

Un soir que je m'étais attardé en ville, lorsque je voulus redescendre chez moi les portes étaient fermées, je m'avançai vers la sentinelle et le priai de m'ouvrir, ce qu'elle fit volontiers.

Mon nom était changé, on ne m'appelait plus que M. Giroux. Ce changement de nom faillit être la cause d'un fâcheux accident. Un soir que je veillais dans un hôtel, avec quelques-uns de mes amis, je rencontrai un compagnon d'enfance. Cet homme ignorait ce qui s'était passé. M'ayant toujours entendu appeler Giroux, dans le cours de la veillée, il s'impatienta à la fin et leur dit :

" Si c'est pour me mystifier que vous appelez " cet homme Giroux, vous perdez votre temps ; " c'est Jean-Baptiste Carrier, de St. Henri, que " je connais mieux que vous." A ces mots nous nous levâmes spontanément ; je lui expliquai, en particulier, pourquoi j'avais changé de nom. Jamais homme ne fut plus mortifié, il se confondit en excuses, mais le coup était porté et nous décam-

pâmes au plus vite. J'allai, ce soir là, loger chez d'autres personnes que celles qui m'accompagnaient.

Enfin, grâce aux hommes généreux qui voulurent bien s'intéresser à moi, grâce surtout au dévouement de mon inappréciable avocat, M. J. T. Taschereau, je fus admis à caution dans les derniers jours de décembre. Le cautionnement était de £500, pour répondre à mon procès qui devait avoir lieu au premier terme de la cour criminelle. L'amnistie royale vint heureusement étendre ses bienfaits sur nous.

Quant à M. Bacond, (*) j'appris qu'il s'était réfugié chez ces mêmes demoiselles, dont j'ai parlé plus haut, et lorsque la police vint faire des recherches dans cette maison, pris à l'improviste, il se cacha derrière une porte, fut assez heureux pour lui échapper, sous un travestissement de femme, et gagna ensuite la campagne et de là les Etats.

(*) Ce brave compagnon de M. Carrier, devenu orphelin très-jeune, avait été élevé par un M. Bacond : voilà pourquoi on le désignait le plus souvent, dans le temps, de ce nom. Sorti de la maison de son père adoptif, il prit alors son véritable nom. Ce n'était autre que l'estimé et regretté John Heath, écr., N. P., Régistrateur du Comté de Témiscouata, mort il y a quelques années.

CHAPITRE VII.

Suspension des Juges Panet, Bédard et Vallières. — Exécution des douze condamnés. — Déclaration de M. de Lorimier. — Acte d'Union.

Après une aussi longue digression, il nous faut revenir à la suite des événements politiques, et enrégistrer les conséquences fatales des derniers mouvements insurrectionnels.

On conçoit facilement que le gouvernement colonial qui, l'année précédente, avait été froissé de la mesure pleine d'humanité de lord Durham, à l'égard des prisonniers, devait, cette année, se porter à la plus grande sévérité. En effet, comme mesure provisoire il commença à faire armer de nouveau les citoyens sur lesquels il avait droit de compter, et il maintint un grand nombre de volontaires sous les armes. Il continua à destituer des officiers canadiens, et fit rayer de la liste de la magistrature beaucoup

de juges de paix. De plus, il suspendit trois juges canadiens, MM. Panet et Bédard, de Québec, et Vallières, des Trois-Rivières ; cette suspension eut lieu sous les circonstances suivantes :

On se rappelle que sir John Colborne et son conseil avait, par une ordonnance spéciale, suspendu l'*habeas corpus* ; or, plusieurs jurisconsultes, et même des juges, prétendaient que cette ordonnance était inconstitutionnelle, parce que l'acte impérial, en vertu duquel ils agissaient, ne leur conférait pas ce pouvoir.

Il y avait alors, à Québec, beaucoup de prisonniers arrêtés comme fauteurs de l'insurrection et amis des rebelles (*) ; pour plus de sûreté, ils avaient été transportés de la prison commune à la citadelle ; l'un d'eux, M. Teed, fit auprès de MM. Panet et Bédard, la demande d'un bref d'*habeas corpus*, pour être mis en liberté sous caution. Le bref fut accordé et ordre fut ordonné de conduire le prisonnier devant les juges ; celui-ci répondit que cela n'était pas en son pouvoir, attendu que M. Teed, bien avant la signification du bref, avait été, par ordre d'autorité supérieure, transporté à la citadelle. Les

(*) Entre autres prisonniers arrêtés se trouvaient M. Chasseur, naturaliste, M. Trudeau, marchand, M. Jos. Légaré, artiste, M. Aubin, rédacteur du *Fantasque*, M. Connolly, marchand de farine, M. Teed, tailleur, le Dr. Rousseau, de Québec, etc. M. J. G. Barthe fut aussi arrêté à Trois-Rivières pour avoir publié dans le *Fantasque* un morceau de poésie dédié aux exilés politique. Enfin M. Etienne Parent fut aussi arrêté et detenu pendant cinq mois dans la prison de Québec, il fut libéré sous caution.

juges lancèrent alors un mandat d'amener contre le colonel Bowles, commandant de la garnison de la citadelle, mais comme les portes de la forteresse restaient fermées et que le commandant ne sortait pas, le mandat ne put être exécuté.

A Trois-Rivières, le Juge Vallières partageait l'opinion de ses collègues de Québec, et en vertu des mêmes procédures il fit remettre en liberté, sous caution, un nommé Houde qui avait été emprisonné comme séditieux.

Sir John Colborne suspendit immédiatement les trois juges, après avoir, paraît-il, pris l'avis des juges Stuart et Bowen qui étaient d'une opinion contraire à leurs collègues canadiens, mais qui, lorsque la première demande avait été faite, étaient absents de la ville.

Dès qu'il eut reçu avis de sa suspension, le juge Bédard partit de suite pour l'Angleterre, afin d'aller soumettre sa cause et celle des autres juges suspendus aux autorités impériales ; il s'ensuivit une longue et volumineuse correspondance entre lui et le ministre des colonies ; on n'a jamais pu savoir l'opinion des officiers en loi de la couronne au sujet de la validité de l'ordonnance de Sir John Colborne. Quant aux trois juges, peu de temps avant l'union, ils furent réintégrés dans leurs fonctions.

Peu après le retour de Sir John de sa courte et facile campagne, il organisa des cours martiales, pour faire le procès des prisonniers qu'il ramenait et de ceux qui encombraient la prison de Montréal ; cette cour était composée de quatorze officiers de l'armée

régulière, MM. Charles Day et Dominique Mondelet conduisaient les poursuites au nom de la Couronne.

Ces conseils de guerre condamnèrent quarante-sept accusés à la déportation, et quatre-vingt-neuf à mort. Les biens des condamnés furent confisqués.

La faction ultra-loyale était dans la jubilation, son principal organe, le *Herald* de Montréal, disait avec complaisance :

" Nous avons vu la nouvelle potence faite par M. " Brondson, et nous croyons qu'elle va être aujour- " d'hui élevée en face de la nouvelle prison, de " sorte que les rebelles qui y sont renfermés pourront " jouir d'une perspective qui ne manquera pas, sans " doute, d'avoir l'effet de produire chez eux un " sommeil profond et des songes agréables. Six ou " sept pourront s'y tenir à l'aise, mais dans un cas " pressé, un plus grand nombre peut y trouver " place."

Les sentences des quatre-vingt-neuf condamnés à mort furent presque toutes commuées, car, de ce nombre, douze seulement périrent sur l'échafaud à différentes intervalles.

Les premiers qui souffrirent la mort furent Joseph N. Cardinal et Joseph Duquet ; ils furent exécutés le 23 décembre 1838. Tous deux étaient à la tête du parti d'insurgés qui avait été pris à Caughnawaga par les sauvages, au moment où ils allaient profiter du temps de la messe pour s'emparer de leurs armes et de leurs provisions.

Cardinal était notaire, il avait été membre de la chambre ; Duquet étudiait le notariat sous lui, c'était

un tout jeune homme, son exécution causa de profonds regrets et fit une grande sensation. Tous deux étaient impliqués dans la première insurrection, et après l'amnistie ils se rejetèrent de nouveau à la tête du mouvement.

Le 18 janvier 1839, cinq autres condamnés subirent la mort : Decoigne, Robert, les deux frères Sanguinet et Hamelin. Enfin le 15 février eut lieu la dernière scène de ce drame, ce fut l'exécution de Hindelang, Norbonne, Nicolas, Donais et Chevalier de Lorimier.

Hindelang était ce jeune français qui avait pris du service dans les rangs des patriotes, et avait été fait prisonnier à Odelltown ; Nicolas et Donais étaient les mêmes personnes qui, l'année précédente, avaient été mises en accusation comme coupables du meurtre de Chartrand, et qui avaient été acquittés par le juré. Quant à Chevalier de Lorimier, c'était un jeune homme très-estimé, appartenant à une bonne famille ; son exécution causa de grands regrets, il avait les sympathies de toutes les classes de la société.

" On ne peut," dit Garneau, " lire sans être ému " les dernières lettres de Chevalier de Lorimier à sa " famille et à ses amis, dans lesquelles il proteste " de la sincérité de ses convictions ; il signa, avant " de marcher au supplice, une déclaration de ses " principes qui témoignent de sa bonne foi, et qui " prouvent le danger qu'il y a de repandre des doc- " trines qui peuvent entraîner des conséquences " aussi désastreuses."

Voici le texte de la déclaration de M. de Lorimier :

Déclaration de M. de Lorimier.

Prison de Montréal, 13 février, 1839,

11 heures du soir.

Le public, et mes amis en particulier, attendent peut-être une déclaration sincère de mes sentiments. A l'heure fatale qui doit nous séparer de la terre, les opinions sont toujours regardées et reçues avec plus d'impartialité ; l'homme chrétien se dépouille en ce moment du voile qui a obscurci beaucoup de ses actions pour se laisser voir en plein jour. L'intérêt et les passions expirent avec son âme. Pour ma part, à la veille de rendre mon esprit à mon créateur, je ne désire que faire connaître ce que je ressens et ce que je pense. Je ne prendrais pas ce parti, si je ne craignais qu'on représentât mes sentiments sous un faux jour. On sait que la mort ne parle plus, et la même raison d'état qui me fait expirer sur l'échafaud, pour ma conduite politique, pourrait bien forger des contes à mon sujet. J'ai le temps et le désir de prévenir de telles fabrications, et je le fais d'une manière solennelle à mon heure dernière, non pas sur l'échafaud, environnée d'une foule insatiable de sang et stupide, mais dans le silence et les réflexions du cachot.

Je meurs sans remords. Je ne désirais que le bien de mon pays dans l'insurrection, et son indépen-

dance ; mes vues et mes actions étaient sincères, n'ont été entachées d'aucuns crimes qui déshonorent l'humanité, et qui ne sont que trop communs dans l'effervescence des passions déchaînées. Depuis dix-sept ou dix-huit ans, j'ai pris une part active dans presque toutes les mesures populaires, et toujours avec conviction et sincérité. Mes efforts ont été pour l'indépendance de mes compatriotes.

Nous avons été malheureux jusqu'à ce jour. La mort a déjà décimé plusieurs de mes collaborateurs. Beaucoup sont dans les fers, un plus grand nombre sur la terre de l'exil, avec leurs propriétés détruites et leurs familles abandonnées—sans ressources—à la rigueur des froids d'un hiver canadien. Malgré tant d'infortunes, mon cœur entretient son courage et des espérances pour l'avenir. Mes amis et mes enfants verront de meilleurs jours ; ils seront libres, un pressentiment certain, ma conscience tranquille me l'assurent. Voilà ce qui me remplit de joie, lorsque tout n'est que désolation et douleur autour de moi. Les plaies de mon pays se cicatriseront ; après les malheurs de l'anarchie et d'une révolution sanglante, le paisible Canadien verra renaître le bonheur et la liberté sur le St. Laurent. Tout concourt à ce but, les exécutions mêmes. Le sang et les larmes versées sur l'autel de la patrie arrosent aujourd'hui les racines de l'arbre qui fera flotter le drapeau marqué des deux étoiles des Canadas.

Je laisse des enfants qui n'ont pour héritage que le souvenir de mes malheurs. Pauvres orphelins, c'est vous que je plains, c'est vous que la main san-

glante et arbitraire de la loi martiale frappe par ma mort. Vous n'aurez pas connu les douceurs et les avantages d'embrasser votre père aux jours d'allégresse, aux jours de fête. Quand votre raison vous permettra de réfléchir, vous verrez votre père qui a expiré sur le gibet, pour des actions qui ont immortalisé celles d'autres hommes plus heureux. Le crime de votre père est dans l'irréussite : si le succès eût accompagné ses tentatives, on aurait honoré ses actions d'une mention respectable. Le crime fait la honte et non l'échafaud. Des hommes d'un mérite supérieur m'ont déjà battu la triste carrière qui me reste à parcourir—de la prison obscure au gibet. Pauvres enfants, vous n'aurez plus qu'une mère désolée, tendre et affectionnée pour appui, et si ma mort et mes sacrifices vous réduisent à l'indigence, demandez quelquefois en mon nom le pain de la vie. Je ne fus pas insensible aux malheurs de l'infortune.

Quant à vous, mes compatriotes, puisse mon exécution et celle de mes compagnons d'infortune vous être utile. Je n'ai plus que quelques heures à vivre, mais j'ai voulu partager mon temps entre mes devoirs religieux et mes devoirs envers mes compatriotes. Pour eux je meurs sur le gibet, de la mort infâme du meurtrier ; pour eux je me sépare de mes jeunes enfants, de mon épouse chérie, sans autre appui que mon industrie ; et pour eux je meurs en m'écriant : VIVE LA LIBERTÉ ! VIVE L'INDÉPENDANCE !

CHEVALIER DE LORIMIER.

Cependant Sir John Colborne, qui avait été nommé gouverneur en janvier 1839, avait cru devoir renforcer l'armée régulière pendant l'hiver. Il n'y avait point, il est vrai, d'insurrection régulièrement organisée, mais les réfugiés politiques du Bas-Canada continuaient à inquiéter et à piller les habitants des frontières des Etats du Maine, Vermont et New-York. Manquant de tout, et animés du désir de la vengeance contre les loyaux, ils firent plusieurs incursions sur le territoire canadien, surtout aux alentours du lac Champlain. Ils incendièrent les maisons, les granges, les dépendances de plusieurs cultivateurs et s'emparèrent de toutes les provisions qu'ils purent transporter, après avoir maltraité et blessé les propriétaires.

Le gouvernement américain fit de son mieux pour empêcher ces déprédations. Les réfugiés politiques du Haut-Canada avaient attaqué Windsor, le Détroit, et quelques autres points, sans causer beaucoup de dommages et sans obtenir aucun succès.

Les troupes de Etats-Unis avaient enlevé aux maraudeurs leurs pièces de campagne, leurs fusils et autres munitions de guerre, la garde des frontières fut confiée à deux généraux ; le général Scott eut à surveiller depuis le Détroit jusqu'à Ogdensburg ; le général Worth commandait depuis cette dernière ville jusqu'au lac Champlain, et le reste des frontières jusqu'au Nouveau-Brunswick.

Les services efficaces des troupes commandées par ces deux généraux empêchèrent les réfugiés de re-

nouveler leurs déprédations, et ramenèrent la sécurité parmi les habitants de la frontière canadienne.

Comme il n'y avait plus rien à redouter, ni de l'intérieur ni de l'extérieur, le gouverneur crut devoir, vers le commencement de mai, licencier les volontaires ; vingt-six compagnies reçurent leur congé, et il ne resta sous les armes que la cavalerie de Montréal et les dragons légers de la Reine.

Dans le cours de l'hiver le conseil spécial s'était assemblé pendant deux mois consécutifs, et avait passé soixante et sept ordonnances ayant rapport à la police, aux procédures judiciaires, aux lois civiles, etc., etc. Il passa aussi une ordonnance pour confirmer l'existence des Sulpiciens comme corporation civile, et reconnaître la validité de leurs titres aux diverses seigneuries dont ils étaient en possession. Cette ordonnance ne reçut son plein et entier effet que sous Poulett Thompson.

La Cour martiale avait siégé jusqu'au commencement de mai ; ceux qui avaient été condamnés à la déportation, ceux dont la sentence de mort avait été commuée, et les condamnés politiques du Haut-Canada, en tout 151 personnes, furent transportés dans les colonies pénales de l'Australie. Ils partirent le 26 septembre 1839, sur un vaisseau-transport de la marine royale, et arrivèrent heureusement à leur destination.

Ces exilés furent tous, dans l'espace de cinq ans, rappelés dans la patrie ; il en fut de même des réfugiés politiques aux Etats-Unis, qui eurent la permission de rentrer dans le pays, grâce à l'intervention

des membres de l'Assemblée Législative sous l'Union.

En outre des accusés qui avaient été traduits devant les cours martiales, il y eut d'autres accusations portées devant les tribunaux réguliers, à Montréal, aux assises criminelles de septembre (1839). Ainsi, le grand juré trouva matière à procès contre six personnes accusées d'avoir pris part aux pillages du manoir de Caldwell, et il mit en accusation, comme coupables de haute-trahison, MM. Papineau, Robert Nelson, B. O'Callaghan et T. S. Brown.

L'accusation portée contre M. Papineau resta en suspens jusqu'à l'élévation de M. Lafontaine au poste de procureur-général du Bas-Canada, sous l'administration de Bagot. Bien que de graves difficultés se fussent élevées entre lui et M. Papineau, en 1837, en prenant possession de son portefeuille M. Lafontaine mit pour condition de son acceptation, que toutes les poursuites criminelles en suspens, contre tous les acteurs principaux de la révolte, seraient abandonnées ; la mort soudaine de Sir Charles Bagot fit que cet abandon n'eut lieu que sous Sir Charles Metcalfe.

M. Papineau résidait alors en France, et les autres accusés aux Etats-Unis. M. Papineau revint au Canada en 1844, et en 1846, par un vote unanime de l'Assemblée Législative, la somme de dix-huit mille piastres lui fut accordée, comme arrérages de ses appointements d'orateur de la ci-devant Assemblée Législative du Bas-Canada.

Enfin, la conséquence politique la plus importante

de la rébellion fut l'Acte d'union du Haut et du Bas-Canada ; il fut introduit dans le Parlement anglais en juin 1839, sur proposition de lord John Russell, mais son adoption fut ajournée à la session suivante, pour le faire d'abord approuver par les provinces intéressées.

Pour préparer les voies, le gouvernement anglais nomma gouverneur Poulett Thompson, président de la Chambre de Commerce de Londres, membre du Parlement, et réformateur radical.

Il arriva à Québec le 17 octobre, assembla le conseil spécial, et le 11 novembre il lui fit approuver le projet de l'Union ; MM. Neilson, Cuthbert et Quesnel votèrent contre ; (*) puis le nouveau gouverneur partit pour Toronto, où il obtint le même succès auprès de la chambre d'assemblée haut-canadienne.

On ne saurait dire que les conséquences de cette union ont été malheureuses pour nous, bien au contraire ; mais il faut la considérer telle qu'elle nous était offerte alors, et dans ce cas elle était entachée d'une injustice révoltante.

D'abord, d'après le projet, les dettes devaient être payées par l'Union, or, le Haut-Canada devait un million de louis, et le Bas-Canada n'avait pas de dettes ; en second lieu, la représentation parlementaire devait être partagée également, or, la population

(*) Le conseil spécial était composé du juge-en-chef Stuart, et de MM. Cuthbert, Pothier, de Léry, de Rocheblave, Quesnel, Taché, Moffatt, McGill, Neilson, Gerrard, Christie, Walker, Molson, Harwood, Hale (de Sherbrooke), Wainwright et Hale (de Portneuf).

du Bas-Canada était presque double de celle du Haut-Canada. Enfin, et pour remonter aux idées que lord Durham exprimait dans son fameux rapport, l'Union était proposée, non pas ostensiblement il est vrai, mais en réalité, pour noyer, dans la députation, l'élément français par une majorité anglaise. Aussi, le Bas-Canada, le clergé en tête, protesta-t-il contre ce projet ; plus de 40,000 signatures furent apposées à la pétition envoyée en Angleterre contre l'acte de l'Union. Mais le gouvernement anglais, fort de l'approbation des chambres du Haut-Canada et de celle du conseil spécial de notre province, pressa l'adoption de la mesure.

Elle fut emportée presqu'à l'unanimité dans la chambre des communes et dans celle des pairs, et reçut la sanction royale le 23 juillet 1840 ; mais, par clause spéciale, elle ne devait entrer en force que le 10 février 1841, et c'est à compter de cette date que les deux provinces furent réunies.

Cette union politique, pendant laquelle le commerce, l'industrie, l'agriculture firent des progrès immenses en Canada, a duré jusqu'à la Confédération.

NOTE DE L'AUTEUR.

En poursuivant mes recherches, je me suis aperçu que le travail que j'avais entrepris demandait plus de temps que mes occupations me permettaient d'y consacrer, et un espace plus étendu que les limites que je m'étais assignées. En élargissant le cadre de cet ouvrage, en étudiant avec soin le développement des idées politiques, non-seulement dans le Bas-Canada, mais aussi dans le Haut-Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, il y aurait là matière à un ouvrage considérable et très-intéressant.

Ce n'est donc qu'une esquisse historique de l'insurrection bas-canadienne que j'ai faite, aussi correcte et aussi complète qu'il m'a été possible. Je laisse à d'autres plus capables et plus versés que moi dans ces études historiques, le soin de développer ce travail, et de traiter cette partie de notre histoire politique avec le talent et l'importance qu'elle mérite.